

Bulletin du Conseil communal

N° 8



Lausanne

Séance du 6 décembre 2011 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 6 décembre 2011

8^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 décembre 2011, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

Sommaire

Ordre du jour 788

Première partie..... 796

Prestation de serment de M. Jean-Pascal Gendre..... 796

Communications

Salle du Conseil 797

Acheminement postal des documents du Conseil 797

Diffusion des séances du Conseil..... 797

Commission permanente de gestion – Demande de traitement du rapport de gestion 2010 et du rapport N° 2001/1 à l'une des séances de décembre 2011 797

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Consultation du PALM auprès des Communes : projet de 2^e génération – période 2015-2018 798

« Lausanne Jardins 2014 » – Ouverture d'un compte d'attente 798

Liaison Vigie-Gonin dans le cadre du réseau de tl – Constructions coordonnées du pont et d'un bâtiment pour la bibliothèque et les archives de la Ville de Lausanne – Ouverture d'un compte d'attente..... 799

Réponse à la question N° 94 de M. Bertrand Picard déposée le 8 novembre 2011 800

Visite du chantier de l'Opéra 801

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2011/26, 2011/42, 2011/43. 801

Communications – Dépôts

Question écrite de M. Laurent Rebeaud concernant le portail myLausanne..... 802

Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville..... 802

Postulat de M. Philippe Jacquat et consorts : « Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélérer l'effort physique et l'énergie nécessaire au fonctionnement de divers appareils électriques » 803

Motion de M. David Payot : « Un point pour la Commune de Lausanne ! »..... 803

Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Qualité de vie – pour un 30 km/h au centre-ville »..... 803

Interpellation de M. Pierre Oberson : « Manifestations à Lausanne, pourquoi les usagers des transports publics payent-ils les frais ? » 803

Questions orales	803
Budget de fonctionnement de l'exercice 2012. Plan des investissements pour les années 2012 à 2015. Transfert de SI-REN du patrimoine administratif au patrimoine financier	
Préavis N° 2011/50 du 5 octobre 2011.....	805
Rapport.....	831

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R120. *Rapport-préavis N° 2010/55* : Réponse municipale à la pétition de l'Académie champignacienne demandant l'érection en ville de Lausanne d'un monument voué à la gloire du maire de Champignac (SI). CLAUDE GRIN (rapport de majorité); JACQUES-ETIENNE RASTORFER (rapport de minorité).
- R122. *Postulat de M. Xavier de Haller et consorts* : « Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances en centre-ville » (SPS). ISABELLE MAYOR.
- R123. *Postulat de M^{me} Isabelle Truan* : « Pour une insertion significative du logement au Flon » (Trx). ULRICH DOEPPER.
- R124. *Motion de M. Jean Tschopp* : « Dimanche sur les quais » (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.
- R127. *Postulat de M^{me} Florence Germond* : « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5^e et 6^e année primaire » (EJCS). MARLENE BERARD.
- R128. *Rapport-préavis N° 2010/61* : Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique ? Réponse au postulat de M^{me} Andrea Eggli. (EJE). MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.
- R129. *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes » (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R135. *Préavis N° 2010/50* : La société coopérative l'Habitation féminine. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie. (CLP). EVELYNE KNECHT.
- R136. *Préavis N° 2010/67* : Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Grangette » concernant la parcelle N° 20382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER. (*En attente.*)
- R137. *Postulat de M. Philippe Clivaz* : « Bas les masques, la culture est en danger ! » (CL). THERESE DE MEURON.
- R138. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Saine gestion des deniers publics : la Municipalité doit donner l'exemple ! » (AG, FIPAV). MARLENE BERARD.
- R141. *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor* : « Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! » (EJCS, AG). SUSANA CARREIRA.
- R1. *Pétition de LausAnimaliste et consorts (182 sign.)* : « Pour des cirques sans animaux ». (SPS) ; *pétition de LausAnimaliste et consorts (540 sign.)* : « Pour une interdiction du cirque Nock dans la commune de Lausanne » (SPS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R2. *Pétition de M^{me} et M. Martine et Lova Golovtchiner et consorts (341 sign.)* demandant d'examiner la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R3. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* : « LACI "mesure sparadrap" 1 : premier emploi » (AG). CLAUDE METTRAUX.

- R4. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne » (Trx, SI). SYLVIANNE BERGMANN.
- R5. *Rapport-préavis N° 2011/13* : Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : Pour améliorer la qualité de l'air : Lausanne prend des mesures (Trx). MARLENE BERARD.
- R7. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* pour des entreprises écomobiles (Trx). VINCENT ROSSI.
- R8. *a. Motion de M^{me} Sylvianne Bergmann* : « Du miel labellisé “capitale olympique” » (FIPAV) ;
b. Motion de M^{me} Graziella Schaller : « Des toits publics pour “Le miel des toits de Lausanne” ». (FIPAV). MANUELA MARTI.
- R9. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote “Mentorat Emploi Migrants” de l'EPER (Entraide protestante suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants » (EJCS, AG). MARIA VELASCO.
- R10. *Motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts* : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne » (CL). JEAN-MICHEL DOLIVO.
- R11. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade. » (Trx, SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R12. *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez* : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois » (CL). EDDY ANSERMET.
- R13. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Suppression du remboursement des frais de garde des élus communaux » (Bureau du Conseil). MURIEL CHENAU MESNIER.
- R15. *Rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale – juin 2009 à juin 2011*. COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (NATACHA LITZISTORF SPINA, présidente 2009-2010, AXEL MARION, président 2010-2011).
- R16. *Motion de M. Guy Gaudard* : « Cautionnons... ce qui doit l'être » (CL). YVES-ANDRE CAVIN.
- R19. *Postulat de M. David Payot et consorts* : « Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités : mobilisons-nous ! » (AG). ELISABETH WERMELINGER.
- R20. *Motion de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts* : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières » (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.
- R21. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » (EJCS). ISABELLE MAYOR.
- R24. *Motion de M^{me} Isabelle Truan* : « Introduisons du logement au centre-ville : le Flon. (Déplacement de la caserne des pompiers) » (CL, SPS). JEAN-FRANCOIS CACHIN.
- R25. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer* : « Des mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes) » (AG). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R27. *Motion de M. Axel Marion* : « Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises » (EJCS). CLAUDE GRIN.

- R28. Motion de M^{me} Isabelle Truan pour la réciprocité entre mesures énergétiques et taxes. (SI). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R30. *Préavis N° 2011/26* : Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, Prilly et Renens. Préavis intercommunal présenté aux Conseils communaux de Lausanne, Prilly et Renens (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (MAURICE CALAME, PRESIDENT).
- R31. *Postulat de M. Jean Tschopp* : « Aux urnes citoyens ! » (AG). XAVIER DE HALLER.
- R36. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie ! » (SI). ALAIN HUBLER.
- R37. *Préavis N° 2011/36* : Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels. Crédits de réalisation pour la phase III. (SI). ANDRE MACH.
- R38. *Postulat de M. Yves-André Cavin et consorts* relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud – Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires. (Trx). FLORIAN RUF.
- R39. *Préavis N° 2011/42* : Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers. Acquisition de patrimoine vert. Transfert de la SILL SA du patrimoine administratif au patrimoine financier. (CL, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- R40. *Préavis N° 2011/43* : Agrandissement du collège de Vers-chez-les-Blanc. Demande de crédit d'ouvrage. (EJCS, Trx). GUY GAUDARD.
- R41. *Préavis N° 2011/44* : Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) pour la législature 2011-2016. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (GIAMPIERO TREZZINI, PRESIDENT).
- R42. *Préavis N° 2011/50* : Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2012. Plan des investissements pour les années 2012 à 2015. Transfert de SI-REN du patrimoine administratif au patrimoine financier. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (GIAMPIERO TREZZINI, PRESIDENT).
- R43. *Préavis N° 2011/51* : Autorisations d'achats pour l'exercice 2012. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PHILIPPE CLIVAZ).
- R44. *Rapport N° 2011/01* : Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2011 (AG, SPS, CL, Trx, EJCS, FIPAV, SI). COMMISSION DE GESTION (ROLAND PHILIPPOZ, PRESIDENT).
- R45. *Préavis N° 2011/54* : Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadre annuels 2012. (Trx, SI, CL, EJCS). COMMISSION DES FINANCES (JEAN TSCHOPP, SAMUEL BENDAHAN, JEAN-FRANCOIS CACHIN, HADRIEN BUCLIN).
- R46. *Préavis N° 2011/55* : Crédits supplémentaires pour 2011 (2^e série). (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-ANTOINE HILDBRAND).

R47. Préavis N° 2011/56 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2012 (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-ANTOINE HILDBRAND).

R48. *Rapport sur la gestion municipale pour 2010* et réponses aux 29 observations de la Commission permanente de gestion. COMMISSION DE GESTION (ROLAND PHILIPPOZ, PRESIDENT).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI17. *Postulat de M^{me} Sarah Frund* : « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous » (6^e/8.11.11). DISCUSSION PREALABLE.

INI19. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable et de l'environnement » (7^e/22.11.11). DISCUSSION PREALABLE.

INI20. *Postulat de M. Benoît Gaillard* : « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte » (7^e/22.11.11). DISCUSSION PREALABLE.

INI21. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose » (7^e/22.11.11). DISCUSSION PREALABLE.

INI22. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne : modification de l'art. 32, Traitement et restitution des indemnités » (7^e/22.11.11). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

INT1. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud* : « Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements » (15^e/12.4.11) [SPS/18.7.11]. DISCUSSION.

INT5. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud* : « Quel avenir pour les locaux de Rataboum ? » (18^e/31.5.11) [EJCS/31.8.11]. DISCUSSION.

INT14. *Interpellation de M. Nicolas Gillard* : « Combien de logements du marché libre de la location sont vendus chaque année à Lausanne ? » (4^e/27.9.11) [CL/26.10.11]. DISCUSSION.

INT15. *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Commerce de détail : enfin des mesures identiques pour tous les commerces lausannois » (4^e/27.9.11) [SPS/26.10.11]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 6.12 (18 h et 20 h 30) et 7.12 (19 h), 17.1 (18 h et 20 h 30), 31.1 (18 h et 20 h 30), 14.2 (18 h et 20 h 30), 6.3 (18 h et 20 h 30), 20.3 (18 h et 20 h 30), 24.4 (18 h et 20 h 30), 8.5 (18 h et 20 h 30), 22.5 (18 h et 20 h 30), 5.6 (18 h et 20 h 30), 19.6 (18 h et 20 h 30) et 20.6 (19 h 30), 4.9 (de 18 h à 20 h), 25.9 (18 h et 20 h 30), 9.10 (18 h et 20 h 30), 30.10 (18 h et 20 h 30), 13.11 (18 h et 20 h 30), 27.11 (18 h et 20 h 30), 11.12 (18 h et 20 h 30) et 12.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE**I. RAPPORTS**

- R95. *Postulat de M. Philippe Mivelaz pour une réduction des déchets ménagers à la source* (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (AXEL MARION, PRESIDENT).
- 30.8.11 *Motion de M. Roland Ostermann et consorts : « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? »* (FIPAV). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- 30.8.11 *Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 sign.) : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! »* (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- 13.9.11 *Préavis N° 2011/36 : Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels. Crédits de réalisation pour la phase III (SI).* ANDRE MACH.
- 13.9.11 *Préavis N° 2011/37 : Ancienne Ecole Piotet, rue de la Pontaise 15. Cession du bâtiment en vue de sa rénovation. Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la coopérative en formation « P15 »* (CLP). MAURICE CALAME.
- 13.9.11 *Rapport-préavis N° 2011/38 : Réponse à la motion de M. Ulrich Doepper – « Des vues sur nos poubelles »* (Trx). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 27.9.11 *Postulat de M^{me} Magali Zuercher demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement* (Trx). NICOLE GRABER.
- 27.9.11 *a. Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation »* (SPS, EJCS, SI) ;
- b. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! »* (SPS). YVES FERRARI.
- 27.9.11 *Postulat de M. Yves-André Cavin et consorts relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud – Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires* (Trx). FLORIAN RUF.
- 11.10.11 *Rapport-préavis N° 2011/41 : Réponses à trois initiatives portant sur des objets relatifs à la politique municipale en matière de sport, n'appelant pas de longs développements* (SPS). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 11.10.11 *Préavis N° 2011/42 : Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers. Acquisition de patrimoine vert. Transfert de la SILL SA du patrimoine administratif au patrimoine financier* (CL, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- 11.10.11 *Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! »* (SPS). ELISABETH MÜLLER.
- 8.11.11 *Préavis N° 2011/43 : Agrandissement du collège de Vers-chez-les-Blanc. Demande de crédit d'ouvrage* (EJCS, Trx). GUY GAUDARD.
- 8.11.11 *Postulat de M. Julien Sansonnens : « Vitrites : trop d'éclairage (la) nuit »* (SI). MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS.
- 8.11.11 *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Neutralité du réseau internet lausannois »* (SI). VALERY BEAUD.

- 8.11.11 *a. Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue » ;
- b. Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant » (SI). PHILIPPE JACQUAT
- 8.11.11 *Préavis N° 2011/44* : Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) pour la législature 2011-2016 (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.
- 8.11.11 *Pétition de M^{me} et M. Josiane et Luigi Maistrello et consorts (127 sign.)* contre le projet de construction au ch. de Villardin 14 et pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières, à Lausanne (Trx). COMMISSION DES PETITIONS.
- 22.11.11 *Préavis N° 2011/45* : Centre sportif de Vidy. Remplacement de la pelouse synthétique du terrain de hockey sur gazon (SPS). BENOIT GAILLARD.
- 22.11.11 *Préavis N° 2011/46* : Musée Cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal. Convention sur l'échange foncier. Octroi d'une subvention d'investissement (CL, Trx). GIAMPIERO TREZZINI.S
- 22.11.11 *Préavis N° 2011/47* : Réalisation de modèles numériques d'altitude par technologie LIDAR, ainsi que de photographies aériennes couleurs et infrarouges et d'une orthophoto de haute résolution par photogrammétrie sur l'ensemble de la commune de Lausanne (Trx). ALBERT GRAF.
- 22.11.11 *Préavis N° 2011/48* : Extension du centre de vie enfantine de Chailly par la transformation partielle du collège du Val-d'Angrogne en Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE). Octroi d'un crédit d'investissement pour le remplacement du mobilier scolaire (EJCS). BERTRAND PICARD.
- 22.11.11 *Préavis N° 2011/49* : Restauration du temple des Croisettes (EJCS). ROLAND PHILIPPOZ.
- 22.11.11 *Postulat de M. Florian Ruf* : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (SI). FABRICE MOSCHENI.
- 22.11.11 *Motion de M. Benoît Gaillard* : « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation » (CL). ROLAND RAPAZ.
- 22.11.11 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet » (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- 22.11.11 *a. Postulat de M. Jean-Luc Laurent* : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site. » (SPS) ;
- 6.12.11 *b. Postulat de M. Mathieu Blanc* : « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » (SPS, CL, Trx, FIPAV). STEPHANE MICHEL.
- 22.11.11 *Motion de M. Jean-Luc Laurent* : « Pour une diminution des nuisances provoquées par les prostituées et leurs clients dans les environs de la rue de Genève et une sécurité accrue pour les travailleuses du sexe » (SPS). NICOLAS GILLARD.
- 22.11.11 *Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « La surveillance mutuelle d'habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves » (SPS). PHILIPPE DUCOMMUN.
- 22.11.11 *Préavis N° 2011/52* : Avenue Edouard-Dapples. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs (Trx, SI, FIPAV). JEAN-LUC CHOLLET.

- 22.11.11 *Rapport-préavis N° 2011/53* : Procédés de réclame en matière de petit crédit. Réponse à la motion de M^{me} Cesla Amarelle (EJCS). ISABELLE MAYOR.
- 22.11.11 *Rapport-préavis N° 2011/57* : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique (SI, Trx). ALAIN HUBLER.
- 22.11.11 *Rapport-préavis N° 2011/58* : Réponse au postulat de M^{me} Adèle Thorens Goumaz « Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'administration et lors des manifestations lausannoises » (Trx, AG). FLORIAN RUF.
- 6.12.11 *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public » (Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 6.12.11 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « Vers une éco-ville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne » (Trx). MARC-OLIVIER BUFFAT.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien » (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet » (9^e/19.1.10) [Trx, CL, SPS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.
- 12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [SPS, FIPAV]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16^e/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « Les Zurichois ne veulent pas de La Télé, va-t-elle mourir ? » (16^e/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 30.8.11 *Interpellation de M. Daniel Bürgin* : « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! » (2^e/30.8.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 11.10.11 *Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts* : « La Municipalité doit faire plus et mieux pour rendre Lausanne accueillante » (5^e/11.10.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 11.10.11 *Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel* : « Parents taxis : une campagne de prévention à réitérer » (5^e/11.10.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. David Payot* : « Entre le Théâtre des Roseaux et les Docks, quelle place ont trouvé les artistes de la région ? » (6^e/8.11.11). DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. Valéry Beaud* : « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du M3 et de la certification énergétique des bâtiments » (6^e/8.11.11). DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Policiers accusés à tort, quels dédommagements ? » (6^e/8.11.11). DISCUSSION.

- 22.11.11 *Interpellation de M. Jean-François Cachin* : « Les transmissions des demandes d'autorisations et d'annonces à la Police du commerce ne sont plus possibles en ligne » (7^e/22.11.11). DISCUSSION.
- 22.11.11 *Interpellation de M. Jean-François Cachin* : « Groupe de travail "Gitans" – Evolution du dossier. » (7^e/22.11.11). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mcs} et MM. Caroline Alvarez, Christiane Blanc, Thérèse de Meuron, Cédric Fracheboud, Claude Grin, Christiane Jaquet-Berger, Françoise Longchamp, Isabelle Mayor, Isabelle Paccaud, Charles-Denis Perrin, Vincent Rossi, Julien Sansonnens, Sandrine Schlienger, Elisabeth Wermelinger.

Membres absents non excusés : M^{me} et MM. Samuel Bendahan, Mirelle Knecht, Gilles Meystre, Fabrice Moscheni, Solange Peters.

Membres présents	81
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Voilà. Monsieur le syndic, Madame, Messieurs les municipaux, Chers collègues, permettez-moi d'ouvrir cette huitième séance publique de notre Conseil communal. Cette soirée de Saint-Nicolas sera essentiellement consacrée aux différents préavis financiers. Après quoi nous passerons, si nous en avons le temps, à différents préavis. Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, notamment avec notre budget de fonctionnement, permettez-moi de passer aux opérations préliminaires.

Prestation de serment de M. Jean-Pascal Gendre

Remplaçant de M. Marc-Olivier Buffat (PLR), démissionnaire

Le président : – Nous avons tout d'abord ce soir l'honneur, suite à la démission de M. Marc-Olivier Buffat, représentant du PLR, de procéder à une assermentation ultérieure selon l'article 9 de notre Règlement du Conseil. J'invite donc notre assemblée à faire silence, s'il vous plaît, et à se lever. J'invite également le public à faire de même. Je prie nos huissiers d'accompagner le nouvel élu, M. Jean-Pascal Gendre, devant notre assemblée. M. Jean-Pascal Gendre, en tant que nouveau membre du Conseil communal vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire, après quoi à l'appel de votre nom vous lèverez la main droite et vous le promettez :

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays ?

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux, de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ? M. Jean-Pascal Gendre ?

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je le promets.

Le président : – Nous prenons acte de votre serment et nous vous félicitons de votre accession à notre Conseil communal, vous pouvez prendre place où bon vous semble et je vous remets votre attestation. Merci beaucoup. Vous pouvez vous asseoir.

Voilà, s'il vous plaît, un peu de silence (*cloche*). Nous allons passer au point deux des opérations préliminaires : les communications. J'aurai tout d'abord une communication à vous faire. Vous avez reçu, en tant que conseiller communal, une lettre de la Direction de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale concernant l'action « Découverte des institutions politiques par les classes lausannoises ». J'aimerais simplement inviter les

conseillères et les conseillers qui le souhaitent à se mettre à disposition de cette direction dans le cadre des visites qui sont proposées aux classes scolaires de Lausanne, dont notamment celle de l'institution qu'est le Conseil communal. Je prie les personnes de chaque groupe de s'inscrire auprès de la direction concernée. Merci. Je donne maintenant la parole à notre secrétaire pour différentes communications. Vous avez la parole.

Communication

Salle du Conseil

La salle du Conseil sera libre mercredi durant la journée du 7 décembre. Celles et ceux qui souhaitent y laisser leurs affaires le peuvent. Cependant, il est conseillé de ne pas laisser des valeurs, car la salle sera ouverte pour l'accès à la salle des commissions.

Communication

Acheminement postal des documents du Conseil

L'acheminement postal des documents du Conseil envoyés le 23 octobre ne s'est pas déroulé correctement. Des exemplaires de l'ordre du jour des séances du 6 et 7 décembre, des documents du 23 octobre, des documents du 1^{er} décembre sont à disposition sur le comptoir à la droite des scrutateurs.

Communication

Diffusion des séances du Conseil

Le Service multimédia informe le Conseil des dates de rediffusion des séances du 6 et 7 décembre sur le Canal Info. Le document informatif est à disposition sur le comptoir à la droite des scrutateurs.

Communication

Commission permanente de gestion – Demande de traitement du rapport de gestion 2010 et du rapport N° 2001/1 à l'une des séances de décembre 2011

Lausanne, le 3 novembre 2011

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal traite le *Rapport de gestion municipale pour 2010 et réponses aux 29 observations* ainsi que le *Rapport sur les initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2011* lors d'une des deux dernières séances du 6 et 7 décembre.

Ces deux objets devraient apparaître dans la section rapports de l'un des prochains ordres du jour du Conseil.

Elle vous remercie par avance de donner suite à sa requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, ses plus cordiales salutations.

(Signé) M. Roland Philippoz, président de la Commission de gestion

Communication

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Consultation du PALM auprès des Communes : projet de 2^e génération – période 2015-2018

Lausanne, le 9 novembre 2011

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Alors que les projets du « PALM 1^{re} génération » (période 2011-2014) sont en voie de réalisation, ceux du « PALM 2^e génération » (période 2015-2018) sont déjà en préparation. Qu'ils soient nouveaux ou révisés, ces projets urbanistiques et d'infrastructures de 2^e génération feront l'objet d'une consultation auprès de votre commune dès janvier 2012.

Pour vous exposer les futures réalisations de l'agglomération, nous avons le plaisir de vous proposer une séance qui aura lieu:

Mardi 21 février 2012 de 18 h à 20 h
au Théâtre de Beausobre à Morges.

Cette importante rencontre s'adresse tout particulièrement aux conseillers communaux des communes membres du périmètre du PALM. Il vous sera présenté la future planification urbaine orientée sur les principes de durabilité destinée à relever les défis liés à l'environnement, à la mobilité et à l'urbanisation. Cette séance se tiendra en présence des conseillers d'Etat et des présidents des schémas directeurs du PALM.

Nous vous transmettons de plus amples informations sur la tenue de cette réunion quelques semaines avant l'échéance, mais nous souhaitons d'ores et déjà que cette date soit réservée dans votre agenda.

Dans cette attente, nous vous transmettons nos plus cordiales salutations,

Président

Gustave Muheim

Secrétaire générale

Patrizia Mazullo Darbellay

Communication

« Lausanne Jardins 2014 » – Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 17 novembre 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Quatre éditions de la manifestation « Lausanne Jardins » ont été organisées à travers la Ville de Lausanne. La première, datant de 1997, a aussitôt remporté un réel succès tant auprès du public que des professionnels.

Après cette réussite novatrice et fédératrice, la manifestation de 2000 a voulu marquer le passage de Lausanne au XXI^e siècle. L'édition de 2004 a proposé la découverte de la

vallée du Flon et de ses friches. Finalement, en 2009, la manifestation a été étroitement rattachée au parcours du nouveau métro m2, alors fraîchement inauguré.

L'Association Jardin Urbain, relais indispensable entre la Ville et la manifestation, a déjà engagé des fonds pour permettre de faire émerger un nouveau concept pour cette nouvelle édition de « Lausanne Jardins » prévue en 2014, qui marquera le retour de la manifestation au cœur de la ville et portera un regard renouvelé sur la place de la nature en milieu urbain. Une convention avec l'Association Jardin Urbain sera établie afin de régler toutes les modalités.

Dans sa séance du 19 octobre 2011, la Municipalité a autorisé le Service des parcs et domaines à ouvrir un compte d'attente de fr. 160 000.00 qui permettra de prendre en charge les mandats et frais indispensables à l'établissement du préavis qui sera soumis prochainement au Conseil communal.

Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, a été transmis à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 4 novembre 2011.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Liaison Vigie-Gonin dans le cadre du réseau de tl – Constructions coordonnées du pont et d'un bâtiment pour la bibliothèque et les archives de la Ville de Lausanne – Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 24 novembre 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les projets du pont Vigie-Gonin et du bâtiment qui s'implantera sous son tablier feront l'objet d'une procédure d'approbation des plans coordonnée avec les projets des Axes Forts, selon la Loi sur les chemins de fer et sous l'égide de l'Office fédéral des transports (OFT). Ils feront partie du dossier qui sera transmis début 2012 à l'OFT.

D'un point de vue légal, il faut relever que la procédure OFT offre la possibilité de construire un bâtiment sous ce pont routier, alors qu'une procédure LATC ne serait possible qu'après une révision du PPA. Par ailleurs, ce bâtiment étant projeté en limite d'une parcelle forestière, seules des activités d'intérêt public sont envisageables.

La Municipalité a approuvé le principe d'affecter ce bâtiment aux besoins de la bibliothèque et des archives de la Ville de Lausanne. Elle a chargé les services concernés de la Direction des travaux et de la Direction de la culture et du logement de développer un programme d'utilisation du futur bâtiment et d'étudier la faisabilité technique et économique de ce projet. Par ailleurs, elle a chargé le service du logement et des gérances, avec la collaboration de la commission immobilière, d'étudier un partenariat avec la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne en tant qu'investisseur.

Le travail mené a été présenté et approuvé par la Municipalité le 21 septembre 2011. La faisabilité technique et la capacité d'accueillir les objectifs du programme ont été vérifiées ; l'investissement global lié est d'environ fr. 33 500 000.–. Une première présentation du projet à la Caisse de pensions a été bien accueillie.

Le projet permet notamment de résoudre une implantation pérenne des collections patrimoniales (Archives, Centre de la bande dessinée) et d'insuffler une nouvelle dynamique à la bibliothèque municipale, acteur culturel à part entière de la cité. La construction d'un bâtiment, dans l'hypercentre de Lausanne, qui associe le service BAVL dès l'origine de sa conception, permet de concrétiser un nouveau modèle de bibliothèque qu'imposent les changements de comportement et les attentes de la population. La bibliothèque n'est plus seulement un lieu d'emprunt et de silence, mais un lieu hybride, ouvert à la culture numérique, un lieu qui facilite et encourage le séjour du public dans des espaces conviviaux où l'on se sent bien. Un tel programme suppose aussi la présence d'espaces de consommation, comme un café.

Compte tenu de la valeur reconnue des archives et des collections au niveau national et international (Centre patrimonial de la bande dessinée), la construction devrait pouvoir bénéficier des subventions fédérales accordées pour la construction d'abris de protection de biens culturels. Le service bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne (BAVL) va adresser une demande formelle à la Confédération par l'intermédiaire de l'Office cantonal de protection des biens culturels pour savoir quel taux de subventionnement serait accordé pour une construction conforme aux exigences de protection de biens culturels.

Enfin, une évaluation de la pertinence de construire un niveau de sous-sol supplémentaire pour les besoins d'autres services sera menée.

Afin de financer les frais d'études du projet et de préparation du dossier d'enquête, il est nécessaire d'ouvrir un compte d'attente de 350 000.- francs. Ce montant sera ensuite remboursé par l'investisseur institutionnel qui financera l'ensemble de l'opération de construction.

Conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 17 novembre 2011.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de ce qui précède et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réponse à la question N° 94 de M. Bertrand Picard déposée le 8 novembre 2011

Lausanne, le 25 novembre 2011

Question :

La nouvelle prestation sociale PC Famille est désormais opérationnelle au niveau cantonal. Les premiers bénéficiaires en sont les familles monoparentales avec un jeune enfant à charge.

Selon les services sociaux, le nombre de bénéficiaires potentiels à s'être manifestés est étonnamment peu nombreux, notamment à Lausanne.

Ma question à M. le Municipal chargé des affaires sociales : Lausanne, en liaison ou non avec le Canton, prévoit-elle une action spécifique pour informer de cette nouvelle prestation les intéressés potentiels de notre Ville?

Réponse :

La Municipalité répond comme suit à cette question, relative à l'introduction du régime des prestations complémentaires pour familles et rente-pont, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2011.

Au terme du premier mois d'activité, les quatre collaborateurs du Service des assurances sociales occupés à la mise en œuvre de cette nouvelle prestation sociale, ont reçu la visite de 366 personnes, reçu 314 appels téléphoniques, géré 583 courriers et 104 courriels. Deux décisions ont été rendues, l'une de refus et l'autre d'octroi (provisoire, dans l'attente de la détermination de l'assuré). Ce n'est qu'au début décembre, lorsque les dossiers en cours auront été finalisés, que le service des assurances sociales sera en mesure d'apprécier réellement la progression des PC familles à Lausanne.

Dans un premier temps, la priorité a été donnée aux bénéficiaires du RI ayant droit aux PC familles. Le Service social a organisé au mois de septembre 2011 des séances d'information auxquelles il a convié, par courrier et par téléphone, toutes les personnes concernées selon les listes transmises par le Département de la santé et de l'action sociale. Plus de 200 personnes ont ainsi été adressées au Service des assurances sociales avant même l'entrée en vigueur de la loi. Ensuite, dès le mois d'octobre, des publipostages du service social informent chaque mois les personnes qui remplissent les critères pour une demande de PC famille ou de rente pont AVS et les assistantes sociales et assistants sociaux fournissent aux usagers les explications nécessaires.

En matière de communication, le Département a entrepris et va entreprendre dans les mois qui viennent un certain nombre d'actions, dont certaines sont en cours d'élaboration, pour informer la population vaudoise – et lausannoise – de ses nouveaux droits en la matière. Enfin les statistiques auxquelles nous avons accès ne font pas apparaître de retard de la Ville de Lausanne en matière de mise en place des PC familles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Visite du chantier de l'Opéra

Elle aura lieu le mercredi 18 janvier 2012 avec une visite spéciale destinée aux conseillers à 17 h.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les préavis N^{os} 2011/26, 2011/42, 2011/43

Lausanne, le 23 novembre 2011

Monsieur le Président,

Après examen de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2011 et vous avoir communiqué par courrier séparé les dossiers qu'elle souhaite traiter en urgence lors de cette séance, la Municipalité vous prie de bien vouloir d'ores et déjà inscrire à l'ordre du jour de la séance du 22 novembre 2011, les demandes d'urgence suivantes :

1. Préavis N° 2011/26 : Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.). Nouvelle convention entre les communes de Lausanne, Prilly et Renens. Préavis intercommunal présenté aux Conseils communaux de Lausanne, Prilly et Renens.

Motif : Par ce préavis, les Municipalités des trois communes concernées demandent à leurs Conseils communaux respectifs d'adopter une nouvelle convention réglant les rapports entre les communes de Lausanne, Prilly et Renens concernant la gestion du Centre intercommunal de glace de Malley, convention remplaçant celle du 11 mai 1993. Les autres communes se sont déjà prononcées et attendent les déterminations de la commune de Lausanne pour pouvoir ratifier la nouvelle convention cette année encore.

2. Préavis N° 2011/42 : Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers. Acquisition de patrimoine vert. Transfert de la SILL S.A. du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Motif : Comme au début de chaque législature, la Municipalité sollicite de votre Conseil une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature et l'ouverture à cet effet d'un crédit spécial de 40 millions de francs. La Municipalité souhaite pouvoir traiter cette question avant la fin de l'année.

3. Rapport-préavis N° 2011/43 : Agrandissement du collège de Vers-chez-les-Blanc. Demande de crédit d'ouvrage.

Motif : La situation qui prévaudra à la rentrée scolaire 2012 nécessite la réalisation de l'extension prévue dans les meilleurs délais.

Nous vous savons par avance gré de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Laurent Rebeaud concernant le portail myLausanne

Lausanne, le 19 novembre 2011

(Signé) *Laurent Rebeaud*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville

Lausanne, le 22 novembre 2011

(Signé) *Laurent Rebeaud et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Philippe Jacquat et consorts : « Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélérer l'effort physique et l'énergie nécessaire au fonctionnement de divers appareils électriques »

Lausanne, le 22 novembre 2011

(Signé) *Philippe Jacquat et 5 cosignataires*

Communication – Dépôt

Motion de M. David Payot : « Un point pour la Commune de Lausanne ! »

Lausanne, le 6 décembre 2011

(Signé) *David Payot*

Communication – Dépôt

Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Qualité de vie – pour un 30 km/h au centre-ville »

Lausanne, le 6 décembre 2011

(signé) *Anne-Françoise Decollogny et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre Oberson : « Manifestations à Lausanne, pourquoi les usagers des transports publics payent-ils les frais ? »

Lausanne, le 6 décembre 2011

(signé) *Pierre Oberson*

Questions orales

Question

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Par cette prise de parole je souhaite m'adresser à la Municipalité, spécialement à la Direction des services industriels. En effet, suite à mon interpellation de septembre 2010 les candélabres qui manquaient le long de la route de la Claise-aux-Moines à Vers-chez-les-Blanc sont installés et opérationnels depuis jeudi dernier. Les habitants de Vers-chez-les-Blanc, les utilisateurs de cette route et la Société de développement vous remercient.

Le président : – Merci, je crois qu'il n'y a pas de question, donc on peut poursuivre avec le point suivant, une question de M^{me} Hmida-Chatelain. Vous avez la parole madame la conseillère.

Question

M^{me} Caroline Hmida (UDC) : – Le groupe UDC a appris par voie de presse vendredi dernier que la Municipalité avait promis aux Roms et à la communauté hispanique qui

squattent les anciens jardins familiaux des Prés de Vidy, de leur mettre à disposition des portakabin jusqu'en mars 2012. Ma question est dès lors la suivante : pourquoi a-t-on pris la décision de mettre à disposition ce matériel ? Quel sera le montant financier engagé pour ce faire ? Et qui le prendra en charge ? Merci.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme vous le savez, cette affaire est encore en traitement judiciaire, je ne peux donc pas donner trop de détails puisque le jugement sera émis vendredi en principe. Ce que je peux dire c'est que dans le cadre de cette opération, la Municipalité a parlé d'une offre transactionnelle, puisqu'on va arriver au cœur de l'hiver, et qu'incontestablement on se trouve dans un cas particulier. Ces cabanons auraient dû être évacués avant. La Municipalité a donc dit que si ces cabanons étaient évacués, à titre exceptionnel et jusqu'à la fin de l'hiver, elle fournirait une solution de rechange de type portakabin. Ceci dit, à ce stade, le jugement n'est pas connu et aucune décision ferme n'est donc encore intervenue. Une décision ne pourra être prise que dès que le jugement sera connu. Quant à l'ordre de grandeur des coûts, cela dépendra des offres qui seront faites. On peut soupçonner qu'ils seront à peine inférieurs à 100 000 francs vu le nombre de personnes concernées. Mais là aussi rien n'est définitivement décidé.

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – La Municipalité a-t-elle pris position s'agissant de la couverture métallique malheureusement prévue pour le toit du futur Parlement cantonal ? Il serait très regrettable que la petite tuile vaudoise rouge plate et sans engobe qui orne le toit de l'ancienne académie, de la Cathédrale, du château Saint-Maire et de la majorité des bâtiments de la Cité et du chœur historique de la Ville soit snobée.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – J'apprends quelque chose ce soir : que le toit du Parlement serait en métal. En tout cas le résultat du concours remporté par un bureau d'architectes de la place de Lausanne montre un toit, que je vais appeler à l'ancienne, avec une particularité de récupération à chaleur d'assez bonne qualité, de haute facture, très moderne et avec une structure bois. J'ai l'impression que l'information n'est pas tout à fait correcte, mais je vais quand même contrôler vos affirmations.

Question

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Ma question s'adresse à M. le syndic. Le 3 octobre 2011, le syndic a reçu un courrier du Syndicat des services publics (SSP) faisant état de dysfonctionnements au sein du Service du personnel de la Ville et demandant une rencontre pour en parler et pour examiner une demande d'audit externe. Ces dysfonctionnements auraient notamment des conséquences sur la santé du personnel. A ce jour, et selon le syndicat, aucune réponse ne lui est parvenue, même pas un accusé de réception. Ma question est la suivante : y a-t-il une raison particulière pour laquelle le syndic ne prend pas au sérieux le dialogue avec une organisation du personnel communal et peut-il nous dire de quelle manière il entend traiter la demande du SSP ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – A ma connaissance, la Municipalité de Lausanne et le Corps de police de Lausanne n'ont pas été contactés pour être représentés à cette émission. La TSR choisit les invités qu'elle souhaite. Par contre un stand d'information a été tenu à Lausanne à ce sujet. La police de tous les cantons romands y a participé. Il y a eu la même chose en Suisse italienne et en Suisse alémanique et pour vous rassurer peut-être, le municipal qui vous parle a participé un petit moment à ce stand d'information auprès de la population.

Question

M. Xavier de Haller (PLR) : – Ma question s’adresse au directeur de la police. Nous avons appris, début du mois de novembre, que la Police municipale de Zurich équipait dès à présent ses policiers de lunettes de protection, non pas pour se protéger du soleil, mais pour se protéger des crachats notamment et d’autres problèmes qui pourraient survenir lors d’interventions. Ma question est la suivante : par rapport au Corps de police municipal de la Ville de Lausanne, quel est l’équipement personnel distribué pour se prémunir contre ce genre d’agression ? Et deuxième question, question subsidiaire, si rien n’est prévu, est-il prévu d’équiper nos agents d’un tel matériel ? Je vous remercie de votre réponse.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – En préambule, je précise que ma réponse demandera confirmation. Les policiers disposent d’un certain équipement pour les protéger contre les problèmes évoqués, que ce soit au niveau sanguin, ou autres fluides corporels qui peuvent atteindre un agent dans le cadre de son activité. Est-ce qu’ils ont des lunettes ? Je le crois, mais je vous le confirmerai par écrit. Je sais qu’il y a des masques à disposition, notamment pour éviter toutes les transmissions éventuelles de maladies et des infections potentielles que les agents peuvent rencontrer face aux comportements dont il est question ici ; comportements bien sûr inadmissibles de la part de la population, d’une certaine partie de la population.

Question

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Je me réjouis de pouvoir remercier Olivier Français et ses services d’appliquer enfin l’interdiction de stationnement sur la place des Bergières, qui n’est pas encore une place. Ma question est la suivante : quand est-ce que vous pensez arriver à faire appliquer cette interdiction de stationner ? Et c’est la dernière fois que je vous pose la question par oral.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je vais peut-être rappeler ce que j’ai déjà essayé d’expliquer une précédente fois. On est sur le territoire privé. La dénonciation sur le territoire privé se fait par les gens qui doivent dûment dénoncer auprès de l’autorité, donc le propriétaire et les demandes et les rappels qui en sont faits auprès de ces gens-là, mais ce n’est pas à l’autorité d’amender. Elle n’a pas possibilité d’ordre de police sur le domaine.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – En fait, la question avait été débattue en commission. En séance de commission, j’avais compris que la Municipalité pouvait sommer le propriétaire de faire respecter la loi. Et c’est là l’objet de ma question d’aujourd’hui. Alors soit la réponse a changé, soit je n’avais pas compris lors de la commission.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – On peut sommer, pas remplacer.

Budget de fonctionnement de l’exercice 2012

Plan des investissements pour les années 2012 à 2015

Transfert de SI-REN du patrimoine administratif au patrimoine financier

Préavis N° 2011/50 du 5 octobre 2011

Finances et du patrimoine vert

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2012 ainsi que le plan des investissements pour les années 2012 à 2015.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
2. **Considérations générales**
3. **Modifications structurelles**
4. **Budget de fonctionnement de 2012**
5. **Plan des investissements pour les années 2012 à 2015**
6. **Evolution présumée de la situation financière en 2012**
7. **Transfert de SI-REN du patrimoine administratif au patrimoine financier**
8. **Conclusions**

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2012 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2010	BUDGET 2011		BUDGET 2012		ECARTS
	(sans crédits suppl.)				
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1'709'521'622.40	1'736'359'900	Total des charges	1'802'242'400		65'882'500
1'722'942'175.53	1'723'190'700	Total des revenus		1'770'037'400	46'846'700
13'420'553.13	-13'169'200	Excédent de charges (-) ou de revenus		-32'205'000	19'035'800
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
145'390'257.83	187'867'100	Total des dépenses	168'330'400		-19'536'700
13'158'984.24	10'718'000	Total des recettes		11'789'000	1'071'000
132'231'273.59	177'149'100	Investissements nets		156'541'400	-20'607'700
		FINANCEMENT			
-132'231'273.59	-177'149'100	Investissements nets	156'541'400		-20'607'700
107'012'091.83	106'847'400	* Amortissements		110'437'500	3'590'100
39'639'565.44	-165'800	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	2'391'000		2'225'200
13'420'553.13	-13'169'200	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	32'205'000		19'035'800
27'840'936.81	-83'636'700	Insuffisance d'autofinancement		80'699'900	-2'936'800
160'072'210.40	93'512'400	* Autofinancement du compte de fonctionnement		75'841'500	-17'670'900

Le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent des charges de 32.2 millions de francs; ce résultat, en détérioration de quelque 19 millions par rapport à celui du budget précédent, relève d'une conjoncture économique qui s'annonce toujours très incertaine et d'augmentations notamment de la facture sociale (+5 millions) et de la participation à des entreprises de transports (+4.5 millions), ainsi que d'une augmentation des amortissements et défalcatons de 6.5 millions.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 168.3 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 8.1 millions de francs). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 11.8 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2012 atteignent 156.5 millions, soit 20.6 millions de moins que l'année précédente. Le recul à un

niveau moindre de ces dépenses confirme l'intention de la Municipalité de maîtriser au mieux ses investissements futurs dans un contexte économique qui reste difficile.

Le *financement des investissements* est assuré à hauteur de 75.8 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 80.7 millions par le recours à l'emprunt.

2. CONSIDERATIONS GENERALES

L'élaboration du budget 2012 présentant un excédent de charges de 32.2 millions s'est révélée délicate dans un contexte économique particulier où la crise de la dette en zone euro et la cherté du franc suisse qui en découle sont en train de mettre à mal l'économie suisse.

La réforme de l'organisation policière entraîne pour la ville de Lausanne un coût supplémentaire de 7.5 millions de francs, montant plus que compensé par une bascule de 2 points d'impôts du canton aux communes. Le coefficient d'impôt communal 2012 est donc de 79 points contre 77 au budget 2011.

La résilience de l'économie locale a conduit la Municipalité à prévoir des recettes fiscales, certes en diminution par rapport aux derniers chiffres connus de 2010, mais néanmoins solides en regard de ces dernières années.

Les dépenses dans le secteur social augmentent avec, notamment, une facture sociale en hausse de 5 millions de francs. La participation à des entreprises de transports augmente quant à elle de 4.5 millions et les amortissements et défalcatons sont en hausse de 6.5 millions.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à 75.8 millions de francs, en diminution de 17.7 millions par rapport au budget précédent. Les dépenses d'investissements nettes du patrimoine administratif s'établissent à 156.5 millions, en diminution de 20.6 millions par rapport au budget 2011; l'insuffisance d'autofinancement atteint donc 80.7 millions de francs, montant inférieur de 2.9 millions à celui budgétisé pour 2011 (83.6 millions).

Enfin, la Municipalité profite de ce préavis pour vous proposer de transférer la participation dans la société SI-REN du patrimoine administratif au patrimoine financier puisque des rendements prochains sont attendus. Le patrimoine financier est donc plus adéquat pour comptabiliser cette participation.

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Remarque générale

Suite à la nouvelle législature, le budget 2012 enregistre plusieurs modifications de structure importantes par rapport au budget 2011, à savoir :

- ⇒ le Service de la révision (1800 → 6800) et le Service financier (1900 → 6900) sont transférés à la nouvelle Direction des finances et du patrimoine vert,
- ⇒ le Service des forêts, domaines et vignobles forme, après la fusion avec le Service des parcs et promenades, le nouveau sous-centre "Parcs et domaines". Le sous-centre "Bureau d'intégration canine" (3305 → 6602) rejoint également le Patrimoine vert en quittant le Service du logement et des gérances,
- ⇒ le Service social Lausanne CSR (630 → 511) quitte l'ancienne Direction de la sécurité sociale et de l'environnement pour rejoindre la nouvelle Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale,
- ⇒ le Service du travail et de l'intégration (640 → 521) quitte également l'ancienne Direction de la sécurité sociale et de l'environnement pour rejoindre la nouvelle Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale,

- ⇒ le sous-centre 3303 "Administration de la direction et commission immobilière" quitte le Service du logement et des gérances et devient le sous-centre 3000,
- ⇒ le Service du Magesi, nouvellement appelé Service Achat et logistique Ville quitte la Direction des services industriels pour rejoindre la Direction des finances et du patrimoine vert (702 → 6700),
- ⇒ le Service des assurances sociales (610 → 390) quitte l'ancienne Direction de la sécurité sociale et de l'environnement pour rejoindre la nouvelle Direction de la culture et du logement,
- ⇒ les subventions "Ecoles de musiques" (environ 7.5 mios) ont été transférées du Service de la jeunesse et des loisirs au Service de la culture (5610 → 3600).

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2012

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2012 et de 2011, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2012	Budget 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'802'242'400	1'736'359'900	65'882'500	3.8
Revenus	1'770'037'400	1'723'190'700	46'846'700	2.7
Excédent de charges	32'205'000	13'169'200	19'035'800	144.5

Résultat par catégorie	Budget 2012	Budget 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'802'242'400	1'736'359'900	65'882'500	3.79
30 Charges de personnel	550'259'500	545'774'700	4'484'800	0.82
31 Biens, services et marchandises	533'765'500	523'608'000	10'157'500	1.94
32 Intérêts passifs	71'542'000	71'538'000	4'000	0.01
33 Amortissements	123'657'700	117'126'800	6'530'900	5.58
35 Dédommagements à des collectivités publiques	270'479'200	248'426'600	22'052'600	8.88
36 Subventions accordées	81'384'000	80'175'100	1'208'900	1.51
38 Attributions aux réserves	7'669'600	9'561'700	-1'892'100	-19.79
39 Imputations internes	163'484'900	140'149'000	23'335'900	16.65
4 Revenus	1'770'037'400	1'723'190'700	46'846'700	2.72
40 Impôts	470'800'000	459'630'000	11'170'000	2.43
41 Patentes, concessions	2'558'500	2'253'500	305'000	13.53
42 Revenus des biens	113'696'900	113'944'800	-247'900	-0.22
43 Taxes, ventes et prestations facturées	743'691'200	736'622'500	7'068'700	0.96
44 Part à des recettes sans affectation	4'900'000	4'600'000	300'000	6.52
45 Dédommagements de collectivités publiques	259'371'900	254'804'300	4'567'600	1.79
46 Subventions acquises	1'473'400	1'459'100	14'300	0.98
48 Prélèvements sur les réserves	10'060'600	9'727'500	333'100	3.42
49 Imputations internes	163'484'900	140'149'000	23'335'900	16.65
RESULTAT				
Excédent de charges	32'205'000	13'169'200	19'035'800	144.55

L'évolution des charges et des revenus par direction s'établit comme suit, avec une reconstitution du budget 2011 sur la base de celui de 2012 :

Résultat par direction	Budget 2012	Budget 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'802'242'400	1'736'359'900	65'882'500	3.79
Administration générale	327'873'600	304'455'800	23'417'800	7.69
Sécurité publique et sports	181'228'400	174'756'400	6'472'000	3.70
Culture et logement	145'923'600	133'430'300	12'493'300	9.36
Travaux	228'802'700	226'894'500	1'908'200	0.84
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	256'967'700	244'037'900	12'929'800	5.30
Finances et patrimoine vert	125'353'100	123'550'100	1'803'000	1.46
Services industriels	536'093'300	529'234'900	6'858'400	1.30
Revenus	1'770'037'400	1'723'190'700	46'846'700	2.72
Administration générale	175'135'700	171'424'400	3'711'300	2.16
Sécurité publique et sports	74'033'400	75'204'500	-1'171'100	-1.56
Culture et logement	83'307'200	55'176'000	28'131'200	50.98
Travaux	158'623'400	159'306'000	-682'600	-0.43
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	96'365'900	93'104'600	3'261'300	3.50
Finances et patrimoine vert	575'767'100	563'009'800	12'757'300	2.27
Services industriels	606'804'700	605'965'400	839'300	0.14
RESULTAT				
Excédent de charges	32'205'000	13'169'200	19'035'800	144.55

A "Administration générale", l'augmentation des charges provient principalement d'une hausse de 22 millions des dédommagements à des collectivités publiques (voir chapitre 35), avec en particulier des augmentations de la facture sociale, de la participation à des entreprises de transports, de la contribution au fonds de péréquation intercommunal et la nouvelle charge relative à la réforme policière.

A "Culture et logement", la hausse des charges s'explique pour près de 10 millions par le chapitre 390 "Imputations internes" suite à la facturation dès 2012 des loyers et charges d'exploitation des locaux occupés par les services de l'administration communale. Cette nouveauté se répercute également sur les recettes de cette direction sous le chapitre 490 "Imputations internes" avec une hausse de cette rubrique de 26 millions.

Enfin, il semble utile de présenter l'évolution des charges 30 "Charges de personnel", 31 "Biens, services et marchandises" et 36 "Subventions accordées" qui représentent les charges courantes des directions.

Charges 30, 31 et 36	Budget 2012	Budget 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale	63'133'700	64'469'800	-1'336'100	-2.07
Sécurité publique et sports	163'819'100	163'864'600	-45'500	-0.03
Culture et logement	106'560'800	104'904'500	1'656'300	1.58
Travaux	169'815'800	167'493'700	2'322'100	1.39
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	226'539'900	220'758'800	5'781'100	2.62
Finances et patrimoine vert	60'702'100	60'342'500	359'600	0.60
Services industriels	391'337'600	382'723'900	8'613'700	2.25
Total	1'181'909'000	1'164'557'800	17'351'200	1.49

Le budget 2011 a été reconstitué pour le rendre comparable au budget 2012. Par ailleurs, le total de l'Administration générale est épuré du correctif de la masse salariale (voir chapitre 30).

A "Administration générale", la baisse provient de plusieurs éléments (transfert dans les services de l'administration des travaux d'impression et de mise sous pli automatique, édition d'un livre-cadeau en 2011, élections en 2011, diminution globale des prestations de tiers). A "Sécurité publique et sports", la diminution provient de la fin du crédit-retraite des pompiers, alors qu'aux "Services industriels" l'augmentation provient pour une grande partie de la facturation aux SI par le Service Achat et logistique Ville (SALV, ex-MAGESI) de la part au coût de fonctionnement de la logistique précédemment facturée en imputations internes lorsque ce service faisait partie des Services industriels.

Globalement, l'augmentation de ces charges épurées est de 1.5 %.

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- B) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2012

3 CHARGES

30 Charges de personnel + 4.5 mios ou + 0.8 %

	Budget 2012	Budget 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale	40'714'200	41'060'000	-345'800	-0.8
Sécurité publique et sports	138'384'800	137'229'600	1'155'200	0.8
Culture et logement	33'996'800	33'691'100	305'700	0.9
Travaux	103'750'600	103'825'800	-75'200	-0.1
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	134'483'800	131'333'700	3'150'100	2.4
Finances et patrimoine vert	46'568'000	46'217'700	350'300	0.8
Services industriels	68'861'300	67'416'800	1'444'500	2.1
Sous-total	566'759'500	560'774'700	5'984'800	1.1
Correctif de la masse salariale	-16'500'000	-15'000'000	-1'500'000	10.0
Total	550'259'500	545'774'700	4'484'800	0.8

A des fins de comparaison, les chiffres du budget 2011 ont été retraités afin de les rendre comparables avec le budget 2012.

Les chiffres du budget de 2012 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *Indexation de 0.3 % au 1^{er} janvier 2011*
- ⇒ *augmentations d'effectifs d'environ 32 EPT dont 7.125 EPT adoptés par voie de préavis*
- ⇒ *anticipation sur les économies de salaires : 16.5 millions de francs.*

A titre de comparaison, le budget 2011 prévoyait une augmentation d'une centaine d'EPT.

Relevons une augmentation de 12.1 EPT au Service social Lausanne, unités de prestations, dont une majeure partie des charges liées à ces nouveaux postes sera remboursée par l'Etat.

31 Biens, services et marchandises**+ 10.2 mios ou + 1.9 %**

	Budget 2012	Budget 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	16'688'200	16'792'600	-104'400	-0.6
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	26'551'300	26'329'700	221'600	0.8
Marchandises	18'450'000	19'268'700	-818'700	-4.2
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	33'988'900	34'069'100	-80'200	-0.2
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	44'016'800	40'884'000	3'132'800	7.7
Honoraires et prestations de services	109'240'000	98'028'100	11'211'900	11.4
Autres dépenses en biens, services et marchandises	35'751'300	39'761'400	-4'010'100	-10.1
Sous-total	284'686'500	275'133'600	9'552'900	3.5
Achats d'énergie par les SI	249'079'000	248'474'400	604'600	0.2
Total	533'765'500	523'608'000	10'157'500	1.9

Aux Services industriels, l'augmentation importante du prix moyen des énergies achetées par le Service du gaz et du chauffage à distance entraîne des dépenses supplémentaires de quelque 6 millions de francs (compensés en recettes), alors qu'au Service de l'électricité la baisse des tarifs, ainsi qu'une diminution des achats à terme, provoquent, au contraire, une régression du coût des achats de 5.2 millions environ (avec répercussion sur les ventes).

Quant aux autres dépenses du chapitre, elles s'accroissent de quelque 9.6 millions de francs, soit de 3.5 %.

Les écarts que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs) :

310	<i>Livre cadeau officiel en 2011 pour jeunes citoyens (5'000 ex.)</i>	-	0.197
314	<i>Entretien des biens immobiliers</i>	+	0.687
315	<i>SI – Frais d'entretien des installations</i>	-	1.065
316	<i>Service social Lausanne – Hausse des logements de transition</i>	+	0.675
316	<i>Logement et gérances – Location de nouveaux locaux pour le SOI</i>	+	0.506
316	<i>SI – SDS – Hausse des prestations du SOI, maintenance SAP, licences SAP pour LausaShop</i>	+	0.679
318	<i>SPeL – Diminution de la facturation de la CPCL pour la gestion des dossiers</i>	-	0.229
318	<i>Routes et mobilité – Participation à Label Suisse</i>	+	0.300
318	<i>Assainissement – Diminution de la participation à Gedrel</i>	-	0.266
318	<i>Eauservice – Quote-part des charges des SI et prestations du SALV</i>	+	0.916
318	<i>Service d'accueil de jour de l'enfance – Institutions subventionnées - Augmentation des places d'enfants dans les garderies privées subventionnées</i>	+	0.400
318	<i>SI – Facturation des prestations du SALV (suite au transfert)</i>	+	6.282
318	<i>SI – Multimedia – Hausse du trafic de téléphonie</i>	+	0.930
319	<i>SPSL – Fin du crédit-retraite des sapeurs-pompiers</i>	-	1.658
319	<i>SI – Diminution des frais Swissgrid en relation avec le timbre d'acheminement THT</i>	-	1.850

32 Intérêts passifs**0 mio ou - 0.0 %**

Ce statut-quo s'explique principalement par le maintien des taux du marché des capitaux à des niveaux particulièrement bas.

33 Amortissements**+ 6.5 mios ou + 5.6 %**

	Budget 2012	Budget 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	5'700'000	5'400'000	300'000	5.6
Autres pertes, défalcons et moins-values	7'520'200	4'879'400	2'640'800	54.1
Amortissements du patrimoine administratif				
de la Bourse communale	72'022'500	69'352'700	2'669'800	3.8
Amortissements du patrimoine administratif des SI	38'415'000	37'494'700	920'300	2.5
Total	123'657'700	117'126'800	6'530'900	5.6

L'évolution de la conjoncture économique fait craindre un accroissement des pertes liées aux créances d'impôt ainsi qu'aux facturations effectuées par les directions.

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la hausse enregistrée à la Bourse communale résulte principalement de l'augmentation des dépenses d'investissement des crédits-cadres à la Direction des travaux (+3.1 mios) et des 1^{er} amortissements des crédits suivants (+3.5 mios) :

– Assainissement et entretien des installations sportives	+0.400
– Lausanne, Capitale Olympique	+0.162
– Impôts sur divertissements – Arrêté d'imposition – Manifestations de grande envergure	+0.083
– Projet d'établissement des PGEE et PGEEI	+0.142
– Avenue du Grey, réaménagement	+0.143
– Avenue Pierre Decker, remplacement des conduites	+0.170
– Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4 ^{ème} étape	+1.743
– Equipement réseaux des bâtiments scolaires	+0.424
– Locaux pour orchestre de jeunes, Bordes 49bis	+0.050
– Aménagement du parc de Tivoli	+0.117
– Rue du Bugnon et av. de la Sallaz, arborisation	+0.034

A **eauservice**, une modification d'imputation comptable des taxes de raccordement pour les nouveaux branchements, désormais comptabilisées en recettes d'investissements en lieu et place de revenus du compte de fonctionnement (conformément aux exigences en la matière), entraîne une diminution des amortissements de 5 millions par rapport au budget 2011; cette opération est compensée par une diminution des recettes du même montant (voir chapitre 43), elle est donc globalement neutre.

Quant aux hausses prévues aux SI, elles proviennent des investissements réalisés ces dernières années, notamment les importants travaux en cours pour l'extension du chauffage à distance de Lausanne.

35 Dédommagements à des collectivités publiques + 22.1 mios ou + 8.9 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2011	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	103'000'000	99'400'000	3'600'000	3.6
Participation à des entreprises de transports	56'500'000	52'000'000	4'500'000	8.7
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'250'000	2'200'000	50'000	2.3
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	540'000	532'500	7'500	1.4
Contribution à la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	633'600	627'700	5'900	0.9
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	13'600'000	12'162'500	1'437'500	11.8
Facture sociale	85'800'000	80'837'500	4'962'500	6.1
Réforme policière	7'500'000	0	7'500'000	
Autres dédommagements	655'600	666'400	-10'800	-1.6
Total	270'479'200	248'426'600	22'052'600	8.9

L'augmentation de la contribution au **fonds de péréquation intercommunal** est partiellement compensée par une augmentation de 1 million du retour dudit fonds (voir chapitre 45).

L'accroissement de la participation à **l'Organisme médico-social vaudois** est dû à l'augmentation de la cotisation par habitant de fr. 97.30 à fr. 106.80.

La **réforme de l'organisation policière** entraîne pour la Ville un coût supplémentaire de 7.5 mios plus que compensés par une bascule de 2 points d'impôts du canton aux communes. Le coefficient d'impôt communal 2012 est donc de 79 points contre 77 au budget 2011 (voir chapitre 40).

Quant aux charges des **transports urbains et régionaux**, elles sont en nette progression compte tenu de la modernisation en cours des infrastructures et du matériel roulant ainsi que de l'extension du réseau.

36 Subventions accordées + 1.2 mio ou + 1.5 %

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2011	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale	4'031'000	4'050'000	-19'000	-0.5
Sécurité publique et sports	5'503'300	5'358'300	145'000	2.7
Culture et logement	46'524'500	46'077'700	446'800	1.0
Travaux	20'000	20'000	0	-
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	25'275'200	24'639'100	636'100	2.6
Finances et patrimoine vert	30'000	30'000	0	0.0
Total	81'384'000	80'175'100	1'208'900	1.5

A des fins de comparaison, les chiffres du budget 2011 ont été retraités afin de les rendre comparables avec le budget 2012.

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2012 et celui de 2011 (en millions de francs) :

⇒	<i>Championnat du Monde de course d'orientation</i>	+ 0.200
⇒	<i>International Horse Show – Global Champions Tour (concours équestre)</i>	+ 0.100
⇒	<i>Charges d'intérêts des sociétés immobilières</i>	- 0.169
⇒	<i>Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.</i>	+ 0.117
⇒	<i>Accueil à Bas Seuil – Association Le Passage</i>	+ 0.226
⇒	<i>Dépenses diverses d'assistance</i>	+ 0.100
⇒	<i>La Caravane interculturelle</i>	+ 0.200
⇒	<i>Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise</i>	+ 0.132

38 Attributions aux réserves – 1.9 mio ou – 19.8 %

	Budget 2012	Budget 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	100'000	100'000	0	0.0
Fonds de gestion du stationnement	500'000	500'000	0	0.0
Fonds de eauservice	1'389'900	1'342'900	47'000	3.5
Fonds des SI	5'679'700	7'618'800	-1'939'100	-25.5
Total	7'669'600	9'561'700	-1'892'100	-19.8

Aux Services industriels, l'attribution au fonds de péréquation du gaz prévue au budget de 2011 n'est pas reconduite.

39 Imputations internes + 23.3 mios ou + 16.7 %

49

Cette forte augmentation s'explique principalement par la facturation par le Service du logement et des gérances, dès 2012, des loyers et des charges d'exploitation des locaux occupés par les services de l'administration communale.

4 REVENUS

40 Impôts + 11.2 mios ou + 2.4 %

	Budget 2012	Budget 2011	Ecart (+/-)		Comptes 2010
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	312'000'000	296'000'000	16'000'000	5.4	337'643'646.46
Impôts sur le bénéfice et le capital	95'000'000	97'000'000	-2'000'000	-2.1	101'914'195.65
Impôts fonciers	34'300'000	33'000'000	1'300'000	3.9	32'877'483.25
Droits de mutations	9'000'000	8'000'000	1'000'000	12.5	8'638'661.85
Impôts sur les successions et les donations	15'000'000	20'000'000	-5'000'000	-25.0	11'892'963.05
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'500'000	5'630'000	-130'000	-2.3	6'553'233.85
Total	470'800'000	459'630'000	11'170'000	2.4	499'520'184.11

Ainsi que relevé plus haut, suite à la **réforme policière**, le taux d'impôt passe de 77 à 79 dès 2012. Cependant, une charge supplémentaire de 7.5 millions relative à la "bascule" de ces 2 points d'impôts du canton aux communes figure sous le groupe de charges 35 "Dédommagement à des collectivités publiques". Dès lors, les chiffres budgétisés pour le prochain exercice ont été déterminés à partir des résultats enregistrés effectivement en 2010, combinés avec la hausse du taux en question et compte tenu d'une conjoncture économique incertaine.

Relevons, à titre indicatif, que sur une base identique de 79 points, les impôts touchés par l'opération de bascule s'établiraient comme il suit :

	Budget	Budget	Ecart (+/-)		Comptes
	2012	2011	fr.	%	2010
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	312'000'000	303'690'000	8'310'000	2.7	321'370'000.00
Impôts sur le bénéfice et le capital	95'000'000	99'520'000	-4'520'000	-4.5	97'000'000.00

Le montant budgété pour les impôts sur le revenu et la fortune augmente de 8.3 millions (+2.7 %) par rapport au budget 2011 et diminue de 9.4 millions (-2.9 %) par rapport aux comptes 2010. Cette diminution découle principalement de l'impôt à la source. En effet, aux comptes 2010, cet impôt se montait à 40 millions suite à un rattrapage exceptionnel. La moyenne des dernières années se situe pourtant à 26 millions. C'est donc ce montant qui a été introduit au budget 2012. Cette baisse est compensée en partie par l'augmentation sur les autres types d'impôts regroupés dans cette rubrique. L'impôt sur la fortune est prévu à la baisse par rapport au budget 2011 (-5 millions, -16.6 %) mais stable par rapport aux comptes 2010 (+0.3 million), année qui avait été marquée par une baisse de cet impôt suite notamment à la baisse des marchés boursiers, situation qui ne s'est pas réellement rétablie à ce jour.

L'impôt sur le bénéfice et le capital diminue globalement de 2 millions de francs (-2.1 %) par rapport aux comptes 2010 et de 4.5 millions de francs (-4.5 %) par rapport au budget 2011. La prudence a prévalu dans l'estimation des recettes fiscales provenant des personnes morales, ceci compte tenu de la conjoncture économique prévalant au moment de l'élaboration du budget et des incertitudes sur les effets réels de la "réforme sur l'imposition des entreprises II". Par ailleurs, la récente décision du canton concernant un second allègement fiscal en faveur des entreprises vaudoises aura un impact estimé à 300'000 francs.

Compte tenu des montants historiquement relativement faibles enregistrés au titre d'impôts sur les successions et donations en 2009 et 2010, le budget 2012 est basé, par prudence, sur la moyenne de ces deux dernières années.

41 Patentes, concessions

+ 0.3 mio ou + 13.5 %

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

42 Revenus des biens

- 0.2 mio ou - 0.2 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2011	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	43'640'100	43'726'200	-86'100	-0.2
Revenu des immeubles du patrimoine financier	30'281'700	29'760'000	521'700	1.8
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'255'900	36'957'700	-701'800	-1.9
Autres revenus	3'519'200	3'500'900	18'300	0.5
Total	113'696'900	113'944'800	-247'900	-0.2

En ce qui concerne le patrimoine administratif, la diminution des revenus est principalement liée au changement relatif à la facturation interne du loyer et des charges d'exploitations des locaux de l'ORP; cette diminution est compensée en recettes internes au Service du logement et des gérances (voir chapitre 43).

43 Taxes, ventes et prestations facturées + 7.1 mios ou + 1.0 %

	Budget 2012	Budget 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	108'662'300	101'926'500	6'735'800	6.6
Ventes diverses (sans les SI)	66'445'600	63'535'400	2'910'200	4.6
Frais facturés à des tiers, remboursements (sans les SI)	8'584'200	8'482'700	101'500	1.2
Amendes	22'100'000	23'760'000	-1'660'000	-7.0
Autres contributions (sans les SI)	14'006'000	13'215'400	790'600	6.0
Sous-total	219'798'100	210'920'000	8'878'100	4.2
Recettes des SI	523'893'100	525'702'500	-1'809'400	-0.3
Total	743'691'200	736'622'500	7'068'700	1.0

Aux **Services industriels**, le montant des ventes du Service du gaz et du chauffage à distance est en progression de quelque 9.8 millions de francs suite à l'ajustement des tarifs en fonction de la hausse des coûts d'approvisionnement. Au Service de l'électricité, en revanche, le produit du timbre d'acheminement, la baisse des tarifs ainsi que la baisse des ventes-marchés entraînent une diminution des prévisions de revenus de 14.6 millions de francs (voir également le chapitre des charges 31). Les prestations facturées par les SI aux crédits d'investissements (rubrique 438) augmentent pour leur part de 0.2 million de francs.

Quant à l'ensemble des autres revenus de la Bourse communale, ils progressent de 4.2 %, en précisant que l'amélioration anticipée sur des recettes et mesures d'économies supplémentaires à décider par la Municipalité pour 2012 a été reconduite à 3 millions de francs.

Suite au passage du Service d'achat et de logistique de la ville (SALV, anciennement MAGESI) des Services industriels à la direction des finances et du patrimoine vert, la refacturation des charges aux services utilisateurs des SI ne se fait désormais plus sous forme d'imputations internes mais par ce chapitre de charges qui enregistre ainsi une augmentation de 8 millions de francs.

On peut mettre en exergue les écarts suivants (en millions de francs) :

431	Service financier – Emoluments administratifs (contentieux)	+	1.000
434	SOI – Prestations à la clientèle interne et externe	+	0.947
434	Centre de vie enfantine – facturation aux parents	+	0.909
434	SSL – Agrandissement du parc des appartements sociaux de transition	+	0.660
434	Assainissement – Traitement des déchets d'entreprises lausannoises	-	0.520
434	Assainissement – Prestations facturées à GEDREL	-	0.402
434	Taxe d'épuration des eaux	-	1.023
434	Eauservice – Comptabilisation des taxes de raccordement en recettes d'investissement dès 2012	-	4.700
434	Eauservice – Ajustement de la prévision des ventes	+	2.500
434	Multimedia – Recette de communications VOIP (téléphonie)	+	1.802
437	Corps de police – Amendes	-	1.500
439	Facturation des loyers à l'ORP (précédemment sous la rubrique 427)	+	0.764

44 Part à des recettes sans affectation + 0.3 mio ou + 6.5 %

La part communale à l'impôt sur les gains immobiliers a été adaptée compte tenu des chiffres de 2010.

45 Dédommagements de collectivités publiques + 4.6 mios ou + 1.8 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2011	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	156'000'000	153'000'000	3'000'000	2.0
Contribution du fonds de péréquation inter-communal aux dépenses routières	16'600'000	16'600'000	0	0.0
Facturation à l'Académie de police de Savatan	924'000	923'000	1'000	0.1
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'708'400	8'706'600	1'800	0.0
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'800'000	2'800'000	0	0.0
Participation cantonale à la nouvelle aide au logement	1'000'000	1'000'000	0	0.0
Participations diverses aux charges du Service social	23'880'300	23'723'200	157'100	0.7
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'264'100	10'853'900	410'200	3.8
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'534'700	6'579'600	-44'900	-0.7
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	7'206'000	7'296'100	-90'100	-1.2
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	17'741'700	17'012'200	729'500	4.3
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	5'237'700	4'936'600	301'100	6.1
Autres dédommagements	1'475'000	1'373'100	101'900	7.4
	259'371'900	254'804'300	4'567'600	1.8

Le retour du **fonds de péréquation intercommunal** fondé sur le critère de population est en augmentation de 3 millions de francs, plus que compensés par une augmentation de 3.6 millions de francs pour la contribution au dit fond (voir chapitre 35).

Ce chapitre n'appelle pas d'autre commentaire.

46 Subventions acquises + 0 mio ou + 1.0 %

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

48 Prélèvements sur les réserves + 0.3 mio ou + 3.4 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2012	2011	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
	10'060'600	9'727'500	333'100	3.4
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300	23'300	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	4'424'000	2'049'000	2'375'000	115.9
Fonds des SI	5'613'300	7'655'200	-2'041'900	-26.7

Il y a lieu de relever que la hausse des charges nettes de la STEP entraîne un recours fortement accru au fonds de péréquation. Par ailleurs, aux Services industriels, le Service de l'électricité a prévu divers prélèvements pour compenser l'augmentation des dépenses d'entretien de la centrale électrique de Lavey et pour effectuer une ristourne aux clients pour le timbre d'acheminement de l'électricité.

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2012 A 2015

Ce plan est constitué par les deux chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements de 2012 à 2015, portant sur les crédits déjà votés
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2012 à 2015, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2015, lesquels sont classés par date de sortie du préavis.

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements du patrimoine administratif pour l'exercice 2012 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés	Sur crédits à	Total
	au 31.08.2011	voter	
Administration générale	2.5	0.6	3.1
Sécurité publique et sports	10.9	1.9	12.8
Culture et logement	15.8	2.3	18.1
Travaux	32.6	1.7	34.3
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	17.6	8.5	26.1
Finances et patrimoine vert	0.8	3.7	4.5
Services industriels	24.6	10.0	34.6
Objets multidirection	0.0	26.8	26.8
Total général	104.8	55.5	160.3

Les principales dépenses prévues pour 2012 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	38'684
Bellerive-Plage – Réfections et améliorations	5'800
Théâtre 12 (Opéra) – Rénovation et extension	8'000
Théâtre de l'Arsebic – Rénovation et assainissement	4'000
Route de contournement de La Sallaz	4'050
Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)	3'000
Aménagement et équipement des plates-formes du vallon du Flon	2'500
Réaffectation du Temple de St-Luc en Maison de quartier	5'000
Collège de Villamont – Réfection, agrandissement et transformations	3'896
Assainissement des bâtiments scolaires – 4 ^{ème} étape	4'000
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité	8'400
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité (3 ^{ème} phase)	6'140

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2012 sont évaluées à 11.8 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 156.5 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2012

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	32.2	
Amortissements		110.4
Attributions aux réserves		7.7
Prélèvements sur les réserves	10.1	
	<u>42.3</u>	<u>118.1</u>
Autofinancement	75.8	
	<u>118.1</u>	<u>118.1</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	160.2	
Autorisations d'achats	8.1	
Subventions et recettes sur investissements		11.8
	<u>168.3</u>	<u>11.8</u>
Investissements nets		156.5
	<u>168.3</u>	<u>168.3</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	156.5	100.0
/. Autofinancement	75.8	48.4
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>80.7</u>	<u>51.6</u>

7. TRANSFERT DE SI-REN DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF AU PATRIMOINE FINANCIER

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2009/27 du 20 mai 2009, le Conseil communal autorisait la Municipalité à créer une société anonyme détenue à 100 % par la ville de Lausanne dans le but de développer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Dans ce but, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 30 millions de francs était accordé.

La société SI-REN fut ainsi fondée en décembre 2009 avec un capital-actions de 30 millions de francs, dont 6 millions sont libérés à ce jour.

Dans le bilan de la Ville toutefois, cette participation est actuellement enregistrée sous les participations du patrimoine administratif. Or, après le lancement de la société, des rendements vont à terme être générés. Il est donc plus adéquat de comptabiliser cette participation dans le patrimoine financier. Rappelons par ailleurs que le patrimoine financier comprend les actifs qui peuvent théoriquement être vendus sans entraver l'exécution des tâches publiques.

8. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2011/50 de la Municipalité, du 5 octobre 2011;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2012 comme il suit :

Charges	fr. 1'802'242'400
Revenus	1'770'037'400
Excédent des charges	fr. 32'205'000
2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2012 à 2015;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2012;
4. d'autoriser la Municipalité à transférer la participation à SI-REN SA du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par nature
 - B. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2012
- Brochure du projet de budget de l'exercice 2012
Plan des investissements pour les années 2012 à 2015

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
----	---------------------------	--------------------------------	-------------	----------	---------------------	------------------

**Administration
générale**

1	Personnel	SPeL / URH	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
2		SPeL / UPP	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
3		SPeL / USST	Adobe Acrobat Pro V.10	1	360	360
4		SPeL / USST	Dragon Naturally Speaking	1	300	300
5	DEVCOM		Logiciel Aperture	1	250	250
6			Polices de caractères	3	1'500	4'500
7	Organisation et informatique	Soutien	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
8		Soutien	Adobe Acrobat Pro V.10	1	360	360
9		Achats/PMO	Adobe Acrobat Pro V.10	3	360	1'080
10		Achats/PMO	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
11		Achats/PMO	Microsoft Project Pro V.2010	1	1'100	1'100
12		Achats/PMO	MindManager Pro 9.0	2	350	700
13		Editique	Imprimante et mat.technique divers pour Editique	1	5'000	5'000
14		MPO	Visual Studio Developer Ultimate	1	4'000	4'000
15		E+A	Plotter HP Z5200	1	8'500	8'500

Total administration générale	28'150
--------------------------------------	---------------

Sécurité publique et sports

16	Service administratif	Comptabilité	Imprimante Laser HP N/B	1	600	600
17		Taxi	Imprimante Laser HP N/B	1	600	600
18		Secrétariat	Imprimante Laser HP N/B	1	600	600
19		Comptabilité	Ecran 22" LA 2205 wg 16+/9	1	400	400
20	Police du commerce		Imprimante Laser HP N/B	1	600	600
21			Imprimante Laser HP N/B	1	600	600
22	Contrôles des habitants		MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
23			Adobe Acrobat Pro V.10	2	360	720
24	Corps de police		Adobe InDesign CS5	2	1'000	2'000
25			MindManager Pro 9.0	20	350	7'000

26			Visual Studio V . 10	1	650	650
27			Adobe Acrobat Pro V.10	2	360	720
28			Micro imprimantes laser N/B	20	300	6'000
29	Protection et sauvetage	GSL	Imprimante Laser HP N/B	1	600	600
30		DSI	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
31	Sports	Divers	ACDSee Deluxe V.5	5	35	175
32		Direction	MindManager Pro 9.0	1	350	350
33		Manifestations	Adobe Acrobat Pro V.10	2	360	720
34		Surfaces	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
35		RH	Imprimante à cartes de crédit avec logiciel de gestion	1	6'000	6'000
36		GSL	2 ordinateurs	1	2'500	2'500

Total sécurité publique et sports	32'335
--	---------------

Culture et logement

37	Culture	Unité administrative	Adobe Photoshop CS5	1	800	800
38		Collection de l'Art Brut	Microsoft Project Pro V.2010	1	1'100	1'100
39		Collection de l'Art Brut	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
40		Musée romain de Vidy	Adobe Photoshop CS5	2	800	1'600
41		Unité administrative	Mise à jour Creative Suite CS4-> CS5 standard	1	680	680
42	Logement et gérances	COLOSA	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
43		COLOSA	Imprimante Laser Kyocera N/B	1	3'800	3'800
44		COLOSA	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
45		Comm. Immobilière	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
46		Comptabilité	Adobe Acrobat Pro V.10	1	360	360
47		R.R.H	HP couleurs - recto verso - 3 bacs	1	2'000	2'000
48		Comm. Immobilière	HP couleurs - recto verso - 3 bacs	1	2'000	2'000
49		Secrétariat Mme Krebs	HP couleurs - recto verso - 3 bacs	1	2'000	2'000
50	Bibliothèque et archives	Bibliothèque	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500

51		Bibliothèque	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
52		Bibliothèque	MFP HP	1	500	500
53		Bibliothèque	imprimante laser couleur WI-FI	1	2'000	2'000
54		Bibliothèque	FileMaker Server 11	1	1'600	1'600
55		Bibliothèque	SiteKiosk	2	120	240
56		Bibliothèque	Imprimante à étiquettes	1	1'000	1'000
57		Archives	Imprimante Laser HP N/B	1	600	600
58		Archives	Adobe Acrobat Pro V.10	2	360	720
59		Archives	HEREDIS Pro V.7	1	150	150
60		Archives	Scanner de microfilm	1	22'000	22'000
61		Archives	Vegas Pro	3	1'500	4'500
62		Archives	Soudforge	2	500	1'000
63		Archives	Adobe Première	1	2'500	2'500
64		Archives	Imprimante à étiquettes	1	1'000	1'000

Total culture et logement	55'150
----------------------------------	---------------

Travaux

65	Coordination et		Adobe Acrobat Pro V.10	3	360	1'080
66	cadastre		Adobe Acrobat Pro V.10	5	360	1'800
67			Scanner A0 couleur	1	29'000	29'000
68			TOPOBASE – Autocad Map 3d 2010	1	22'000	22'000
69	Urbanisme		MindManager Pro 9.0	8	350	2'800
70			Adobe Acrobat Pro V.10	1	360	360
71	Architecture		CINEMA 4D R12 Visualize	1	2'400	2'400
72			Divers plug-in complémentaires	1	300	300
73			Pack de 21 CD pour la visualisation architecturale	1	1'500	1'500
74			Bibliothèque d'objets 3D	3	150	450
75			ACDSee Version 12	5	255	1'275
76			Messerli	1	10'000	10'000
77			Gadwin PrintScreen Pro 4	5	25	125
78			Biblio Larousse	2	100	200
79			Microsoft Project Pro V.2010	10	1'100	11'000
80	Assainissement	UGR	Microsoft Visio Pro V.2010	1	550	550
81		STEP	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500

82		CIL	Outil BI : QlikView	3	1'500	4'500
83	Eauservice		Imprimante Laser HP N/B	1	600	600
84			AutoCAD 2007 Map 3D	1	12'000	12'000

Total Travaux	102'440
----------------------	----------------

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

85	Écoles primaires et secondaires	Valmont (équipe éduc.)	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
86		Barboleusaz	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
87		Comptabilité	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
88			Adobe Acrobat Pro V.10	3	360	1'080
89			FileMaker Pro V.9	2	250	500
90	Accueil de jour de l'enfance	CVE	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
91		Admin	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
92		APEMS	Imprimante HP OfficeJet 470	5	700	3'500
93	Santé des écoles	Santé des écoles	Imprimante Laser HP N/B	2	600	1'200
94		Santé des écoles	Imprimante Laser HP N/B	2	600	1'200
95	Travail et intégration		Imprimante Laser HP N/B	5	600	3'000
96	Social	SSL	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
97		SSL	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
98		SSL	Scanner de documents A3 FUJITSU, fi-5650C	1	10'600	10'600
99		SSL	Outil de gestion des plannings	1	10'000	10'000

Total Enfance, jeunesse et cohésion sociale	34'580
--	---------------

Finances et patrimoine vert

100	Financier	Caisse	Adobe Acrobat Pro V.10	1	360	360
101		Comptabilité de direction	FileMaker Pro V.9	1	250	250
102	Révision		Acquisition d'un module complémentaire de TimeTool, permettant le reporting des heures	1	5000	5'000
103			MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	9	500	4'500
104			Adobe Illustrator CS5	1	810	810
105	Parcs et domaines		Adobe InDesign CS5	1	1000	1'000

106			Adobe Photoshop CS5	1	800	800
107			Adobe Acrobat Pro V.10	3	360	1'080
108			MapInfo Professional V.7	1	3700	3'700
109			Microsoft Project Pro V.2010	1	1100	1'100

Total Finances et patrimoine vert					18'600
--	--	--	--	--	---------------

Services industriels					
-----------------------------	--	--	--	--	--

110	Comptabilité et finances	Administration	Imprimante Laser HP N/B	1	600	600
111		RH	Microsoft Visio Pro V.2010	2	550	1'100
112		Encaissement	Microsoft Visio Pro V.2010	1	550	550
113		Controlling	MFP (Coût d'installation unique ou de déménagement)	1	500	500
114	Gaz et chauffage à	Administration	Adobe Acrobat Pro V.10	1	360	360
115	distance	Bureau technique	Microsoft Project Pro V.2010	2	1100	2'200
116		Bureau technique	Imprimante Laser HP N/B	1	600	600
117			Plotter (A0/HP Designjet T7100)	1	23000	23'000
118	Électricité	RDI	Cbinfocad	1	10000	10'000
119		Eclairage public	CB Eclairage	1	5800	5'800
120		Eclairage public	CB Eclairage Reader	1	3300	3'300
121		Lavey	Lynx	1	49900	49'900
122	Multimédia	Relations Clients	Microsoft Project Pro V.2010	1	1100	1'100
123		Technique	Adobe Acrobat Pro V.10	5	360	1'800
124		Technique	Microsoft Project Pro V.2010	5	1100	5'500
125		Technique	Microsoft Visio Pro V.2010	3	550	1'650
126		Technique	CBTEI+CBFibre	1	12000	12'000
127	Développement	Informatique	Microsoft Visio Pro V.2010	3	550	1'650
128	stratégique	C-For	WinSchem	6	100	600
129		C-For	WinRelais	6	300	1'800
130		C-For	WinTypon	6	100	600
131		Sécurité	Equipement de base : Logiciel Manager (3 licences)	1	1100	1'100
132	SIL Com	Approvisionnement	Adobe Acrobat Pro V.10	1	360	360
133		Approvisionnement	Créative suite Premium CS5	1	2600	2'600

134		Relation Clientèle	Microsoft Visio Pro V.2010	2	550	1'100
135		Systemes	Microsoft Visio Pro V.2010	2	550	1'100
136		Développement	Licence Lesosai 7.x	4	900	3'600
137		Développement	Polysin 5.6 Monoposte	1	1800	1'800

Total Services industriels	136'270
-----------------------------------	----------------

Collectif						
138	Administration	Soutien	Licences EasyVista	1	40'000	40'000
139		Bureau de projets	200 jetons PSNext	1	30'000	30'000
140	Exploitation		B.I. Tools (MDM, Forecasting, Simulation)	1	10'000	10'000
141			Plateforme décisionnelle d'analyse et de visualisation	1	27'000	27'000
142			Cassettes pour le SAN Matériel divers	1	19'500	19'500
143			WMWare : Upgrade de Vsphere Enterprise à Enterprise Plus	1	85'000	85'000
144			Licences recorder VOIP pour centres d'appels	1	1'800	1'800
145			Achat matériel micro-informatique et de communication mobiles	1	20'000	20'000
146			1 FME engine	1	9'720	9'720
147			Plug-in IFF-FME: amélioration de la lecture des fichiers IFF	1	8'000	8'000
148			Sharepoint PROD: Ajout de 2 Web Front End Serveur (WFE) Achat de licences serveur Sharepoint (Prix estimé pour 2012 TTC)	1	16'000	16'000
149	Sécurité		Sharepoint VALI Ajout de 1 Web Front End Serveur (WFE) achat de licences serveur Sharepoint	1	8'000	8'000
150			Licences Qlickview 2user concurrents	1	24'000	24'000
151			Projet monitoring réseaux, analyse préventive du trafic pour Equipement + Sonde	1	50'000	50'000
152			Projet Sytème de gestion des Smartphones et Tablets PC : Logiciel+Server+Assistance	1	150'000	150'000
153			Régularisation license SQL Server Windows	1	9'300	9'300

154			Projet Tableaux de bords (Création et affichage des tableaux Logiciel de mise en forme/license supplémentaire)	1	20'000	20'000
155			Système de gestion de l'affichage	1	30'000	30'000
156			Projet Sécurisation et tracabilité d'accès au serveurs et équipements IT : Logiciel et matériels	1	100'000	100'000
Total Collectif						658'320

RÉCAPITULATION	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	28'150
SÉCURITE PUBLIQUE ET SPORTS	32'335
CULTURE ET LOGEMENT	55'150
TRAVAUX	102'440
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	34'580
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	18'600
SERVICES INDUSTRIELS	136'270
COLLECTIF	658'320
ARRONDI	155
TOTAL DES DEMANDES	1'066'000

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2010	Budget 2011	Nature	Budget 2012	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
1'709'521'622.40	1'736'359'900	3 CHARGES	1'802'242'400	65'882'500	3.8
527'457'390.90	545'774'700	30 CHARGES DE PERSONNEL	550'259'500	4'484'800	0.8
588'927.40	1'005'800	300 Rétribution des autorités	875'900	-129'900	-12.9
418'940'844.06	441'303'900	301 Traitements	446'859'000	5'555'100	1.3
34'071.00	39'000	302 Traitements du personnel enseignant	39'000	0	0.0
34'414'911.94	36'924'200	303 Cotisations aux assurances sociales	38'171'400	1'247'200	3.4
62'013'343.85	66'667'000	304 Cotisations à la caisse de pensions	67'205'000	538'000	0.8
6'742'857.95	7'252'600	305 Assurance-accidents	7'201'400	-51'200	-0.7
1'868'178.60	2'556'700	307 Prestations à des retraités	2'006'400	-550'300	-21.5
0.00	-15'000'000	308 Economie de personnel	-16'500'000	-1'500'000	10.0
2'854'256.10	5'025'500	309 Autres charges de personnel	4'401'400	-624'100	-12.4

509'111'128.45	523'608'000	31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	533'765'500	10'157'500	1.9
3'014'373.87	3'988'400	310	Imprimés et fournitures de bureau	4'107'400	119'000	3.0
11'579'116.32	12'804'200	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	12'580'800	-223'400	-1.7
275'527'731.82	274'804'100	312	Eau, énergie et chauffage	275'630'300	826'200	0.3
18'302'722.20	19'268'700	313	Marchandises	18'450'000	-818'700	-4.2
20'762'879.11	17'899'300	314	Entretien des biens immobiliers	18'586'000	686'700	3.8
13'051'964.42	16'169'800	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	15'402'900	-766'900	-4.7
36'916'755.31	40'884'000	316	Loyers et redevances d'utilisation	44'016'800	3'132'800	7.7
2'875'622.70	3'207'100	317	Déplacements, débours, dédommagements	3'182'300	-24'800	-0.8
91'026'547.83	98'028'100	318	Autres prestations de tiers	109'240'000	11'211'900	11.4
36'053'414.87	36'554'300	319	Impôts, taxes et frais divers	32'569'000	-3'985'300	-10.9
72'821'617.36	71'538'000	32	INTERETS DIVERS	71'542'000	4'000	0.0
72'760'784.52	71'400'000	322	Intérêts des dettes	71'400'000	0	0.0
60'832.84	138'000	329	Autres intérêts passifs	142'000	4'000	2.9

121'845'325.40	117'126'800	33	AMORTISSEMENTS	123'657'700	6'530'900	5.6
14'833'233.57	10'279'400	330	Pertes, défalcatons, moins-values	13'220'200	2'940'800	28.6
107'012'091.83	106'847'400	331	Amortissements du patrimoine administratif	110'437'500	3'590'100	3.4
220'426'326.65	248'426'600	35	DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	270'479'200	22'052'600	8.9
220'021'887.50	247'958'600	351	Participation à des charges cantonales	270'022'000	22'063'400	8.9
404'439.15	468'000	352	Participation à des charges de communes	457'200	-10'800	-2.3
77'925'116.59	80'175'100	36	SUBVENTIONS ACCORDEES	81'384'000	1'208'900	1.5
73'183'703.00	75'239'100	365	Subventions à des institutions	76'334'100	1'095'000	1.5
4'741'413.59	4'936'000	366	Aides individuelles	5'049'900	113'900	2.3
39'894'596.40	9'561'700	38	ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	7'669'600	-1'892'100	-19.8
39'894'596.40	9'561'700	380	Attributions aux réserves	7'669'600	-1'892'100	-19.8
140'040'120.65	140'149'000	39	IMPUTATIONS INTERNES	163'484'900	23'335'900	16.7
140'040'120.65	140'149'000	390	Imputations internes	163'484'900	23'335'900	16.7

1'722'942'175.53	1'723'190'700	4 REVENUS	1'770'037'400	46'846'700	2.7
499'520'184.11	459'630'000	40 IMPOTS	470'800'000	11'170'000	2.4
337'643'646.46	296'000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	312'000'000	16'000'000	5.4
101'914'195.65	97'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	95'000'000	-2'000'000	-2.1
32'877'483.25	33'000'000	402 Impôts fonciers	34'300'000	1'300'000	3.9
8'638'661.85	8'000'000	404 Droits de mutation	9'000'000	1'000'000	12.5
11'892'963.05	20'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	15'000'000	-5'000'000	-25.0
6'553'233.85	5'630'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'500'000	-130'000	-2.3
2'221'213.90	2'253'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	2'558'500	305'000	13.5
2'221'213.90	2'253'500	410 Patentes, concessions	2'558'500	305'000	13.5

116'100'700.07	113'944'800	42 REVENUS DES BIENS	113'696'900	-247'900	-0.2
1'769'617.70	2'201'000	421 Intérêts moratoires et divers	2'001'000	-200'000	-9.1
71'925.06	35'000	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	45'000	10'000	28.6
28'941'960.37	29'760'000	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	30'281'700	521'700	1.8
6'924'064.07	3'500'900	424 Plus-values, produits exceptionnels	3'519'200	18'300	0.5
41'661'888.81	41'490'200	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	41'594'100	103'900	0.3
36'731'244.06	36'957'700	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	36'255'900	-701'800	-1.9
759'951'182.90	736'622'500	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	743'691'200	7'068'700	1.0
4'918'160.64	4'155'300	431 Emoluments administratifs	4'963'300	808'000	19.4
246'900'306.08	238'142'700	434 Redevances et prestations facturées	243'463'900	5'321'200	2.2
457'740'411.92	439'515'100	435 Ventes	441'493'600	1'978'500	0.5
13'023'205.01	9'729'300	436 Dédommagements de tiers	9'894'700	165'400	1.7
20'182'401.59	23'760'000	437 Amendes	22'100'000	-1'660'000	-7.0
9'749'802.80	11'188'000	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	11'268'300	80'300	0.7
7'436'894.86	10'132'100	439 Autres recettes	10'507'400	375'300	3.7
5'358'275.95	4'600'000	44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	4'900'000	300'000	6.5
5'358'275.95	4'600'000	441 Part à des recettes cantonales	4'900'000	300'000	6.5
197'562'041.94	254'804'300	45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	259'371'900	4'567'600	1.8
13'616'195.71	13'799'600	450 Participation de la Confédération aux charges	14'084'700	285'100	2.1

177'284'507.39	234'892'100	451	Participation du Canton aux charges	238'627'900	3'735'800	1.6
6'661'338.84	6'112'600	452	Participation de communes aux charges	6'659'300	546'700	8.9
1'933'425.05	1'459'100	46	SUBVENTIONS ACQUISES	1'473'400	14'300	1.0
162'880.30	96'000	460	Subventions de la Confédération	121'000	25'000	26.0
1'770'544.75	1'363'100	461	Subventions du Canton	1'352'400	-10'700	-0.8
255'030.96	9'727'500	48	PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	10'060'600	333'100	3.4
255'030.96	9'727'500	480	Prélèvements sur les réserves	10'060'600	333'100	3.4

140'040'120.65	140'149'000	49	IMPUTATIONS INTERNES	163'484'900	23'335'900	16.7
140'040'120.65	140'149'000	490	Imputations internes	163'484'900	23'335'900	16.7
13'420'553.13			EXCEDENT DE REVENUS			
	13'169'200		EXCEDENT DE CHARGES	32'205'000	19'035'800	144.5

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	comptes	Budget	Budget
	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012
CHARGES	482.8	862.4	1'040.6	1'131.7	1'190.7	1'569.5	1'596.2	1'638.9
Charges de personnel	173.7	291.0	365.8	385.5	442.6	527.5	545.8	550.3
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	300.7	327.4	386.6	509.1	523.6	533.8
Intérêts passifs	37.0	44.6	87.2	92.3	75.6	72.8	71.5	71.5
Amortissements	71.1	112.0	98.0	109.7	112.3	121.9	117.1	123.7
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	114.5	136.6	91.4	220.4	248.4	270.5
Subventions accordées	26.3	70.0	61.2	65.4	73.3	77.9	80.2	81.4
Attributions aux réserves	5.9	9.7	13.2	14.8	8.9	39.9	9.6	7.7
REVENUS	485.5	830.1	980.8	1'089.7	1'154.6	1'582.9	1'583.0	1'606.7
Impôts	226.4	360.9	402.7	426.9	403.5	499.5	459.6	470.8
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.1	3.2	1.9	2.2	2.3	2.6
Revenus des biens	31.6	39.5	49.5	58.5	61.3	116.1	113.9	113.7
Contributions diverses	198.3	322.8	471.2	511.4	614.8	759.9	736.6	743.7

Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	5.1	3.4	4.3	5.4	4.6	4.9
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	24.8	44.4	62.0	197.6	254.8	259.4
Subventions acquises	6.9	1.5	15.2	4.2	2.5	1.9	1.5	1.5
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	9.2	37.7	4.3	0.3	9.7	10.1
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	59.8	42.0	36.1	-13.4	13.2	32.2
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE								
COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	36.7	37.0	74.5	160.1	93.5	75.8

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :

La Commission des finances a traité du préavis 2011/50 ainsi que du projet de budget 2012 présenté par la Municipalité dans ses séances des 4, 7 et 17 novembre 2011. Chacun des commissaires a pu, lors des visites dans leurs Directions respectives, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission des finances. Direction par direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les commissaires et les avons discutés.

Introduction et contexte général

Le projet de budget 2012 présenté à l'approbation du Conseil communal affiche un excédent de charges (déficit) du compte de fonctionnement de CHF 32.2 millions par rapport à un total de produits de CHF 1 770 037 400, soit 1.82% (0.76% en 2011). Les charges progressent plus rapidement que les revenus (CHF 65.8 millions contre 46.8 millions). Cette progression résulte de plusieurs postes : l'augmentation des dédommagements à des collectivités publiques (facture sociale +CHF 5 millions ; coûts liés aux transports publics +CHF 4.5 millions) et des amortissements liés à la politique volontariste d'investissement de la Ville (+ CHF 6.5 millions) et la diminution du résultat des Services industriels (-CHF 6.0 millions) en particulier.

Côté investissements, plusieurs bâtiments publics demandent des travaux de rénovation, d'autres la poursuite des travaux entamés (Bellerive-Plage, Opéra, Maison de quartier St-Luc). Pour les mener à bien, les dépenses nettes d'investissement du patrimoine administratif sont évaluées à CHF 156.5 millions (-CHF 20.6 millions par rapport à 2011). Ces investissements seront autofinancés à hauteur de CHF 75.8 millions (en recul de CHF 17 millions par rapport à 2011) et par le recours à l'emprunt pour CHF 80.7 millions (-CHF 2.9 millions par rapport à 2011).

La législature fraîchement entamée impose l'adoption d'un nouveau plafond d'endettement pour la période 2012-2016. Alors que la dette nette se montait au 31 décembre 2010 à CHF 2.062 milliards, la Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement à CHF 2.400 milliards. Dans ce montant plafond sont compris les CHF 200 millions que coûtera la deuxième phase de recapitalisation de la CPCL et environ un même montant d'emprunts pour couvrir les investissements incontournables de la législature (voir préavis 2011/44).

Il faut souligner que l'endettement de la Ville reste un important fardeau. Dans l'optique de contrer les incertitudes conjoncturelles, mais aussi le coût des emprunts qui vont de pair

avec le rating de la Ville, la Municipalité a annoncé son intention d'engager un plan structurel d'amélioration financière permettant à Lausanne d'améliorer sa marge de manœuvre financière. Ce plan prend la forme d'une cible d'amélioration durable des finances communales de CHF 40 millions par année sous la forme de CHF 20 millions de recettes supplémentaires et CHF 20 millions d'économies (la petite enfance et la sécurité ne devraient pas être touchées par les futures mesures, voire, pourront se développer). A terme, c'est donc une diminution de moitié des emprunts que la Ville doit contracter pour financer ses propres investissements qui est visée.

Avec cette mesure, on peut se féliciter d'un premier pas, timide, dans la bonne direction, même si, à l'évidence, elle n'aura qu'une influence très relative sur une dette qui est condamnée à enfler. Lausanne connaîtra ces prochaines années un développement essentiel – transport, habitat, ... – voulu par la Municipalité et le Conseil, avec des besoins conséquents en investissements permettant d'assumer cette métamorphose. Dans un contexte de crise de la zone euro (et mondiale) et d'une économie dictée par les ratings, il faudra choisir : privilégier le statu quo ou trouver de nouvelles recettes. Nous avons parié sur l'investissement comme source de revenus futurs.

Gageons que l'Exécutif, mais aussi le Conseil, sauront faire preuve d'imagination pour trouver des solutions à ce qui ressemble – maîtrise de la dette, voire sa diminution, et croissance – à la quadrature du cercle.

Plus généralement, le début de la nouvelle législature a été l'occasion d'une redistribution des services au sein des sept dicastères. Les commentaires de détail rappelleront ces diverses réorganisations.

Il convient de signaler que suite à la demande réitérée de la COFIN, le budget de la Ville fait apparaître pour tous les services de la Ville les coûts de location des surfaces occupées, indépendamment du fait d'appartenir (opération comptable neutre pour la Ville, puisque les rentrées sont inscrites à la rubrique « Imputations internes » du service du logement) ou non (situation inchangée) au patrimoine administratif. Cette situation génère parfois de sensibles augmentations comptables dans certains des dicastères.

Au poste des subventions, il faut également signaler que, pour le budget 2012, la Ville fait, suite également à la demande de la COFIN, un effort pour chiffrer les prestations qu'elle offrait en nature (à titre gracieux) et qui s'additionnaient à une subvention (p. ex. installations électriques pour le Festival de la Cité), en les inscrivant sous la rubrique Subventions sous la forme de prestations internes diverses (95.6% de progression du poste). Il ne s'agit donc pas là d'une augmentation de subventions en espèces qui, elles, progressent de 1.5%.

Budget de fonctionnement

Globalement, les charges sont en augmentation de CHF 65.9 millions (3.8%) par rapport à 2011.

3 Charges	B2012	B2011	∆	%
30 Charges de personnel	550.26	545.77	4.48	0.82%
31 Biens, services et marchandises%	533.77	523.61	10.16	1.94%
32 Intérêts passifs	71.54	71.54	0.00	0.01%
33 Amortissements	123.66	117.13	6.53	5.58%
35 Dédommagements à des collectivités publiques	270.48	248.43	22.05	8.88%
36 Subventions accordées	81.38	80.18	1.21	1.51%
38 Attributions aux réserves	7.67	9.56	-1.89	-19.79%
39 Imputations internes	163.48	140.15	23.34	16.65%
TOTAL	1'802.24	1'736.36	65.88	3.79%

Tandis que les revenus ne progressent que de 2.7% (voire les commentaires ci-dessus).

4 Revenus	B2012	B2011	ð	%
40 Impôts	470.80	459.63	11.17	2.43%
41 Patentes, concessions	2.56	2.25	0.31	13.53%
42 revenus des biens	113.70	113.94	-0.25	-0.22%
43 Taxes, ventes et prestations facturées	743.69	736.62	7.07	0.96%
44 Part à des recettes sans affectation	4.90	4.60	0.30	6.52%
45 Dédommagement de collectivités publiques	259.37	254.80	4.57	1.79%
46 Subventions acquises	1.47	1.46	0.01	0.98%
48 Prélèvements sur les réserves	10.06	9.73	0.33	3.42%
49 Imputations internes	163.48	140.15	23.34	16.65%
TOTAL	1'770.04	1'723.19	46.85	2.72%

Thèmes d'études transversaux

La COFIN s'est en particulier intéressée à des thèmes d'études transversaux, soit des questions communes posées à tous les services de l'administration. L'intention était notamment d'essayer d'identifier des domaines où des économies sont envisageables directement ou indirectement par la voie politique.

Les questions étaient au nombre de quatre :

- Durant les derniers cinq ans, quels sont les reports de charge depuis une autorité supérieure (Canton, Confédération) vers la Ville que le Service (et donc la Commune) a dû assumer ?
- Quelles suggestions les chefs de service peuvent-ils faire de report de missions et charges vers une autorité supérieure (Canton, Confédération) ?
- Dans le même ordre d'idées, quelles sont des tâches assurées à double, par la Commune et le Canton (et dont un report est impossible) ?
- Quelles sont les tâches assurées par la Ville, dont les bénéfices reviennent au Canton (par ex. les amendes d'ordre, traitées par la Ville et dont les montants touchés sont reversés au Canton) ?

Quelques pistes ont pu être esquissées dans plusieurs dicastères. Notamment,

- La Ville assure le recensement des frontaliers et les indépendants habitants hors canton et travaillant à Lausanne sans rétribution de l'Etat qui bénéficie également de l'impôt qui en résulte. Cette gratuité des prestations est inscrite dans la loi sur les impôts directs.
- Dans le domaine des dépendances, diverses tâches sont assurées principalement par la Ville ou à double avec le Canton.
- Les dénonciations, hors amendes d'ordre, faites par les fonctionnaires lausannois et traitées par la préfecture, génèrent des recettes qui ne bénéficient qu'au Canton.

Les réponses des services sont documentées. La COFIN attend maintenant une position de la Municipalité et des propositions de mise en œuvre.

Analyse direction par direction**Administration générale (AG)**

	Budget 2012	Budget 2011	ec./bud. %
Charges	327'873'600.00	304'455'800.00	7.69%
Revenus	175'135'700.00	171'424'400.00	2.16%

La sous-commission, composée de Jean-Luc Laurent et Rebecca Ruiz, a obtenu des chefs de service de la direction des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Cette direction présente une modification structurelle importante : en effet, le service financier et le service de la révision ont été transférés vers la Direction finances et patrimoine vert.

A la rubrique 1001.318 l'amendement suivant a été déposé :

- Suppression de l'indemnisation prévue pour l'engagement d'un assistant parlementaire rattaché au Municipal – Conseiller national en retranchant CHF 25'000.00 à la rubrique 1001.318.

Cet amendement a été accepté par 9 oui, 3 non et 3 abstentions.

A la rubrique 1300.365 (subventions), les amendements suivants ont été déposés :

- de porter la subvention 2012 de l'Association de Carnaval de Lausanne de CHF 20'000.00 à CHF 25'000.00 comme en 2009, 2010 et 2011 ;

Cet amendement a été accepté par 9 oui, 1 non et 5 abstentions.

- de diminuer les subventions casuelles de CHF 5'000.00 et de la porter au budget 2012 de CHF 38'500.00 à CHF 33'500.00.

Cet amendement a été accepté par 6 oui, 5 non et 4 abstentions.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction AG par 9 oui, 1 non, 5 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Sécurité publique et sports (SPS)

	Budget 2012	Budget 2011	ec./bud. %
Charges	181'228'400.00	174'756'400.00	3.70%
Revenus	74'033'400.00	75'204'500.00	-1.56%

La sous-commission, composée de Fabrice Ghelfi et Françoise Longchamp, a obtenu de M. le directeur et des chefs de service de la direction des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Cette direction n'a pas subi de changements structurels avec le passage à la nouvelle législature.

Aucun amendement n'a été présenté pour ce dicastère.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SPS par 8 oui, 0 non et 7 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Culture et logement (CL)

	Budget 2012	Budget 2011	ec./bud. %
Charges	145'923'600.00	133'430'300.00	9.36%
Revenus	83'307'200.00	55'176'000.00	50.98%

La sous-commission, composée de Jean-François Cachin et Philipp Stauber, a obtenu des chefs de service de la direction des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Cette direction présente une modification structurelle importante : en effet, le service des forêts, domaine et vignobles a été fusionné à parc et promenade dans le nouvel service du patrimoine vert et transféré vers la Direction finances et patrimoine vert. Par contre, cette direction se renforce avec l'arrivée du service des assurances sociales.

En particulier, les commissaires se sont penchés avec attention sur les activités du service de la culture et tirent une sonnette d'alarme. Ils estiment en effet que, dans l'état actuel, une réduction budgétaire aurait un effet négatif disproportionné sur la production culturelle. La COFIN recommande dès lors que le préavis de politique culturelle, attendu pour le printemps 2013, inclue un plan prévisionnel de continuité en cas de discontinuité budgétaire significative élaboré de manière participative avec les acteurs culturels.

A la rubrique 3600.365 (subventions) l'amendement suivant a été déposé :

- d'augmenter la rubrique 3600.365 de CHF 300'000.00 au titre de la manifestation Label Suisse. Un montant identique est retranché à la rubrique 4201.318 ;

Par cet amendement, la subvention à la manifestation Label Suisse (CHF 300'000.00) est transférée du compte 4201.318 (Travaux) au compte 3600.365 (Culture et logement). D'une part, il s'agit là d'une manifestation culturelle qui doit donc figurer – à ce titre – dans le compte susmentionné, d'autre part, il s'agit bien d'une subvention à une manifestation culturelle et non d'un mandat du service des Routes et de la mobilité.

Cet amendement, lié à celui figurant dans le chapitre Travaux ci-après, est accepté par 6 oui, 4 non, 3 abstentions.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction CL par 8 oui, 1 non et 4 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Travaux (TRX)

	Budget 2012	Budget 2011	ec./bud. %
Charges	228'802'700.00	226'894'500.00	0.84%
Revenus	158'623'400.00	159'306'000.00	-0.43%

La sous-commission, composée de Claude Bonnard et Jean Tschopp, a obtenu de M. le directeur et des chefs de service de la direction des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Cette direction n'a pas subi de changements structurels avec le passage à la nouvelle législature.

Pour la forme, même si la commission a voté le principe du transfert de la subvention « manifestation Label Suisse » en un seul vote, l'amendement suivant a été déposé à la rubrique 4201.318 :

- de retrancher à la rubrique 4201.318 CHF 300'000.00 au titre de la manifestation Label Suisse. La rubrique 3600.365 est augmentée d'un montant identique ;

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction TRX par 6 oui, 0 non et 5 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)

	Budget 2012	Budget 2011	ec./bud. %
Charges	256'967'700.00	244'037'900.00	5.30%
Revenus	96'365'900.00	93'104'600.00	3.50%

La sous-commission, composée de Sylvianne Bergmann et Hadrien Buclin, a obtenu de M. le directeur et des chefs de service de la direction des réponses et explications

satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Cette Direction présente une modification structurelle. Ainsi, le service social Lausanne CSR et le service du travail et de l'intégration rejoignent la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale.

Aucun amendement n'a été présenté pour ce dicastère.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction EJCS par 5 oui, 0 non et 6 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Finances et patrimoine vert (FIPAV)

	Budget 2012	Budget 2011	ec./bud. %
Charges	125'353'100.00	123'550'100.00	1.46%
Revenus	575'767'100.00	563'009'800.00	2.27%

La sous-commission, composée de Pierre-Antoine Hildbrand et Philippe Clivaz, a obtenu de M^{me} la directrice et des chefs de service de la direction des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Dans sa composition, cette direction est une nouveauté : elle est composée des services financiers, de révision, d'achat & logistique Ville et de parcs et domaines.

Aucun amendement n'a été présenté pour ce dicastère.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction AG par 5 oui, 0 non et 6 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Services industriels (SI)

	Budget 2012	Budget 2011	ec./bud. %
Charges	536'093'300.00	529'234'900.00	1.30%
Revenus	606'804'700.00	605'965'400.00	0.14%

La sous-commission, composée de David Payot et Samuel Bendahan, a obtenu de M. le Directeur et des chefs de service de la direction des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Cette direction n'a pas subi de changements structurels avec le passage à la nouvelle législature.

Aucun amendement n'a été présenté pour ce dicastère.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction AG par 5 oui, 0 non et 6 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Plan des investissements pour les années 2012 à 2015

La COFIN a débattu de la brochure présentant le plan des investissements déjà prévu par des préavis votés par le Conseil et ceux qui seront soumis durant cette période. Il s'agit là d'un intéressant outil de prévisualisation des intentions de la Municipalité pour le prochain lustre, mais reste une information dont le Conseil ne peut que prendre acte. La COFIN n'a pas trouvé d'incohérences dans le plan d'investissement soumis.

Transfert de SI-REN SA du patrimoine administratif au patrimoine financier

La demande de transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier découle d'une logique comptable. Il est intéressant de lire le rappel que « le patrimoine financier comprend les actifs qui peuvent théoriquement être vendus sans entraver l'exécution des tâches publiques ». Serait-ce une anticipation des intentions de la Ville ?

Conclusions

Au final et après nos débats nourris, nos échanges variés et nos explications franches, la Commission des finances s'est déterminée comme suit :

Elle propose au Conseil communal :

1. d'adopter le budget de fonctionnement de l'exercice 2012 de la Ville de Lausanne comme suit :

Charges	CHF	1'802'217'400.00
Revenus	CHF	1'770'037'400.00
Excédent de charges	CHF	32'180'000.00

par 5 oui, 1 non et 5 abstentions

2. de prendre acte du plan d'investissement pour les années 2012 à 2015
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2012
4. d'autoriser la Municipalité à transférer la participation à SI-REN SA du patrimoine administratif au patrimoine financier par 10 oui, 0 non et 1 abstentions.

La COFIN recommande au Conseil de faire de même.

Discussion

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Je n'ai rien à rajouter sur mon rapport qui traite donc du budget de fonctionnement pour l'exercice 2012, du plan des investissements pour les années 2012-2015 et le transfert de SI-REN du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Le président : – Je vous propose de traiter cet objet de la manière suivante. Nous allons avoir une discussion générale, après quoi nous passerons en revue les différents points du budget. La discussion est ouverte.

La discussion est ouverte.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Alors que les pays qui nous entourent se débattent dans la crise depuis 2008, la Suisse reste un îlot préservé au milieu de la tempête qui soulève l'Europe. Dans cet îlot un autre îlot, le Canton de Vaud, dont la croissance pour 2011 de 2,5 % fait mieux que celle de la Suisse établie à 1,9 % grâce à son tissu économique diversifié. Cette résilience de l'économie locale, comme le mentionne le préavis municipal et aussi l'agence Standard and Poor's, peut pourtant se péjorer, ce qui a conduit à augmenter prudemment les recettes escomptées des impôts sur le revenu et la fortune de 8,3 millions par rapport au budget 2011, mais en diminution de 9,4 millions par rapport aux comptes 2010. Quant au revenu provenant de l'impôt sur le bénéfice et le capital, il diminue de 2 millions par rapport aux comptes 2010, là aussi la prudence sur l'estimation des recettes fiscales des entreprises l'emportant. Le ralentissement économique observé à fin 2011, causé par la force du franc, pénalise les exportations et le secteur hôtelier, avec une perte de 2,6 % des nuitées à Lausanne. Il est à craindre que la consommation et l'emploi ne soient touchés faisant augmenter la facture sociale et diminuer les recettes. Une touche d'optimisme dans le secteur de la construction qui semble préservé avec des carnets de commandes misant sur une évolution positive pour 2012 grâce aussi à la construction publique. Dans ces circonstances, la Municipalité va poursuivre ses efforts d'investissement pour un montant de 156,5 millions dont les principales dépenses pour 2012 se situent dans l'assainissement d'écoles, théâtres, rénovations et extensions des collecteurs et du réseau de distribution d'électricité, la réalisation de Lavey et la participation au projet d'agglomération du PALM. Toutes ces réalisations contribueront à l'avenir à des économies d'énergie, à un meilleur accueil des écoliers, dont la population augmente, à une modernisation des infrastructures profitables aux générations futures et qui engendreront des recettes. Le revers de la médaille est

l'insuffisance d'autofinancement à hauteur de 80,7 millions qui obligera à contracter de nouveaux emprunts, donc à augmenter la dette. L'augmentation de la dette préoccupe les Verts, la situation devient inquiétante lorsque la dette nette est supérieure au budget annuel. C'est un critère assez généralement admis pour nos collectivités publiques. Avec un budget de 1 802 242 000 francs et une dette nette estimée à 1 942 912 400 francs au 31 décembre 2010, la cote d'alerte est bien là. Des mesures aussi désagréables soient-elles doivent être prises. La Municipalité propose donc un plan structurel d'amélioration financière, soit 40 millions à trouver entre austérité et recettes nouvelles. On ne connaît pas encore de quelle façon ces recherches d'économies seront menées, mais les Verts souhaitent que les emplois existants ne soient pas menacés tant il est vrai qu'une collectivité publique n'a pas à assainir ses finances en licenciant et que les prestations des fonctionnaires profitent aux habitants. L'analyse des charges du budget de fonctionnement marque une nette volonté de les contenir. Les augmentations significatives sont les amortissements en augmentation de 5,58 % par rapport au budget 2011, soit 6,5 millions. Les dédommagements à des collectivités publiques tel que participation à la facture sociale : plus 5 millions, à des entreprises de transports : plus 4,5 millions, à l'organisation médico-sociale vaudoise : plus 1,437 million, toutes charges sur lesquelles la Ville n'a aucune maîtrise. Mentionnons encore les imputations internes en hausse de 16,65 % soit environ 23 millions mais comptabilisées pour le même montant sous recettes, donc sans effet sur le budget. Au niveau des charges, il faut encore mentionner les intérêts passifs de 71 millions qui n'augmentent que de 0,01 % soit 4 millions par rapport au budget 2011 grâce à des taux d'intérêt historiquement bas et il faut le relever, grâce à une bonne gestion par le Service financier du financement de la dette. Compte tenu des montants des emprunts, à la moindre fluctuation à la hausse des taux d'intérêts, véritable épée de Damoclès, il faut s'attendre à une explosion des charges. Depuis l'an 2000 et peut-être avant, cela n'a pas été vérifié, la Ville n'a connu aucun budget équilibré. A quatre reprises cependant les comptes se sont révélés positifs, les recettes courantes couvrant les charges courantes, voire davantage. Il faut admettre qu'il y a un déficit structurel. Tous ces éléments, la Municipalité et la Direction des finances les ont pris en compte et analysés, d'où le plan de mesures d'assainissement qui vise un équilibre budgétaire d'ici environ 5 ans, préférable à des coupes brutales. Les autorités supérieures, Confédération et Canton, ont partiellement assaini leurs finances par des reports de charges sur les autorités inférieures. Une commune n'a pas la marge de manœuvre sauf à augmenter les impôts. Toutefois la Ville de Lausanne assume des missions allant au-delà des tâches incombant à une commune fût-elle la capitale du canton. L'équilibre budgétaire visé implique une analyse des missions dont certaines, souvent d'ailleurs revendiquées, pourraient retourner à l'autorité supérieure. Les Verts sont en règle générale favorables à une certaine orthodoxie budgétaire et considèrent que l'équilibre des finances publiques est un élément du développement durable. A la quasi-unanimité les Verts accepteront cependant le budget 2012 ; bien qu'affichant un excédent de charges de 32 millions, ce budget est accompagné de mesures d'améliorations financières étalées sur le long terme conditionnant l'acceptation du budget.

M. Sébastien Guex (La Gauche) : – La discussion du budget de toute collectivité publique est un moment important de l'activité parlementaire. Je dirais même que c'est probablement le moment le plus important, je n'ai évidemment pas besoin de rappeler aux distingués membres de ce Conseil que le Parlement lui-même trouve son origine entre les XV^e et XVII^e siècles dans la discussion des finances de l'Etat. Bref l'histoire de la démocratie moderne est étroitement liée au débat budgétaire. C'est pourquoi le document qui est remis par l'exécutif des collectivités publiques, le projet de budget, est décisif. Il devrait permettre la discussion la plus démocratique possible, or il faut malheureusement constater que dans l'immense majorité des cas, ce type de document est présenté, je ne dirai pas conçu pour éviter de mauvaises polémiques, de manière à ce que de très rares exceptions, personne n'y comprenne rien. Je dois constater que c'est en partie le cas du projet de budget que nous devons discuter aujourd'hui, c'est pourquoi les honorables

membres de ce Conseil, la Municipalité et en particulier la responsable des finances lausannoises, M^{me} la municipale Germond, me pardonneront de soulever quelques questions, de mettre le doigt sur quelques points qui sont demeurés incompréhensibles au béotien que je suis, mais dont l'éclaircissement me paraît indispensable si l'on veut discuter sérieusement du budget de la Commune. En ce qui concerne la classification fonctionnelle des dépenses, pour juger de la politique générale d'une commune, l'analyse de ses finances dans la durée est absolument indispensable. C'est pour ça qu'il est bien que le projet de budget qui nous est soumis donne un certain nombre de statistiques sur la classification fonctionnelle des dépenses et des recettes de la Commune de Lausanne depuis 1980. Mais je dois avouer qu'un certain nombre de points suscitent des interrogations pour ne pas dire de la perplexité. Premièrement, il est utilisé le concept de charges nettes de fonctionnement ou de coûts nets des différentes tâches. Je dois avouer que je ne comprends pas ce que recouvrent ces concepts. Il faudrait au moins une note qui explique de quoi il s'agit. Si la Municipalité tient absolument à suivre, comme elle le dit en introduction, les recommandations des directeurs cantonaux des finances, pourquoi ne pas faire figurer à côté une statistique qui utilise le système employé depuis des décennies par la Confédération qui publie pour chaque année depuis 1960, une répartition de ses dépenses brutes et de ses recettes brutes respectivement par destination et par provenance. Le concept de dépenses et recettes brutes est beaucoup plus cohérent pour juger dans le long terme des choix politiques qui sont faits en matière d'affectation des dépenses et de provenance des recettes. Et j'aimerais exemplifier cette remarque générale par l'exemple d'une rubrique qui m'a particulièrement intrigué : en francs courants les charges nettes de l'enseignement et de la formation passent d'environ 60 millions en 1980 à environ 68 millions en 2010, ce qui signifie en francs constants, c'est-à-dire déduction faite de l'inflation que ces charges diminuent de 40 %. A titre de comparaison celles pour la sécurité publique augmentent de 90 %. L'évolution est encore plus spectaculaire sur les dix dernières années, de l'an 2000 à aujourd'hui, en francs nets par habitant et en termes réels, les coûts nets pour l'enseignement et la formation ont diminué de 44 % et ceux pour la sécurité publique ont augmenté de 55 %. Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce que ça donne, comme l'impression s'en dégage, que l'école et la formation ont été négligées et qu'en revanche la police a été ultra favorisée ? J'espère que vous allez me détromper, madame Germond. Il y a évidemment bien d'autres points très étranges dans ces pages mais je ne vais pas insister. Je passe au service de la dette. Si j'ai bien compris, ce qui relève du service de la dette dans le projet de budget 2012 figure à la page 10. Le projet prévoit une dépense de 71,5 millions de francs au titre des intérêts passifs pour 2012. J'ai une première remarque, normalement il est intéressant de distinguer lorsqu'il s'agit du service de la dette ce que l'Etat verse au titre d'intérêts mais également ce qu'il verse aux intermédiaires financiers, généralement les banques, au titre de commissions pour le placement de ses emprunts. Ces commissions peuvent, en effet, être passablement, voire très élevées. Or je n'ai pas compris si la rubrique 32 comprend ou non ces commissions. Si c'est le cas je suggère que le coût entraîné pour l'Etat par les commissions bancaires fasse l'objet d'une rubrique séparée. Si ces coûts ne figurent pas dans la rubrique 32, alors j'aimerais savoir où ils sont enregistrés. Payer 71,5 millions d'intérêts sur une dette de 2,3 milliards cela correspond à un taux d'intérêt moyen de 3,1 %. Depuis plusieurs mois le taux d'intérêts en Suisse pour les emprunts longs des collectivités publiques est environ 3 fois inférieur à ce taux de 3,1 %. Nous avons actuellement le taux d'intérêts à dix ans pour les collectivités publiques le plus bas au monde puisque il se situait le 1^{er} décembre à 0,96 % contre 2,23 % par exemple pour l'Allemagne qui est considérée comme le modèle, comme chacun le sait, aujourd'hui en Europe. N'est-il vraiment pas possible de prévoir un montant moins élevé d'intérêts en 2012 compte tenu de la très forte diminution des taux d'intérêts durant l'année 2011, taux dont tout indique qu'ils vont se prolonger à ce niveau historiquement bas ? Les renseignements qui sont donnés sur la dette dans le projet de budget sont extrêmement sommaires. Ces renseignements, il faut aller les chercher dans les comptes. Je suis allé les chercher dans les comptes 2010 et je dois vous avouer que là j'ai eu une assez grosse surprise. Dans l'annexe aux comptes 2010 de la Commune, on trouve la

composition de la dette brute de Lausanne qui, à la fin de 2010, atteignait environ 2,3 milliards. Or, si je comprends les chiffres qui nous sont donnés sur ces 2,3 milliards, environ 1,3 milliard, soit 57 % sont empruntés directement auprès des banques et non pas auprès du public. Les emprunts auprès du public, toujours si je comprends bien ce qui nous est dit, atteignent environ 700 millions soit 30 % seulement. Il semble, en plus, que depuis 2004 plus aucun emprunt n'ait été lancé auprès du public. Tous les emprunts semblent avoir été lancés directement auprès des banques. J'ai donc deux questions. Est-ce que je comprends bien ces chiffres ? L'endettement de la Commune se fait-il depuis 2004 directement auprès des banques et non auprès du public ? A titre de comparaison, je me permettrai de vous signaler que la Confédération n'emprunte jamais directement auprès des banques. 75 % de la dette fédérale est auprès du public. Si c'est le cas, comment la Municipalité justifie-t-elle cette pratique ? N'estime-t-elle pas qu'il s'agit d'une politique d'aide aux banques, qui est d'autant plus dangereuse du point de vue politique qu'elle soumet directement la Commune aux établissements financiers ? Ma deuxième question : si mon interprétation est juste, pourrait-on savoir quelles sont les banques auprès desquelles la Commune s'endette ? J'ai une dernière remarque en ce qui concerne les impôts fonciers. Les recettes fiscales des impôts fonciers ont rapporté, en 2010, 32,9 millions, page 145, poste 402, et les droits de mutations ont rapporté 8,6 millions. Pour le budget 2012 les recettes prévues ont été fixées respectivement à 34,3 millions et 9 millions, soit une croissance entre 2010 et 2012 d'environ 4,5 %. Or, l'augmentation des prix immobiliers à Lausanne est considérablement plus forte que cela. Une récente étude du Crédit Suisse parvenait à la conclusion que le prix de l'immobilier avait augmenté de 15 % au moins durant ces deux dernières années. D'où ma question, pourquoi des recettes prévues par le budget 2012 sont-elles estimées de manière si basses ? Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Lors des travaux de la Commission des finances, les commissaires UDC se sont opposés à ce projet. En effet le moment est venu pour la Ville de Lausanne d'arrêter de creuser sa propre tombe. Depuis des années la dette est en constante progression et les remèdes envisagés ne sont pas assez puissants. Le secteur social présente une facture sociale en hausse de 5 millions, les charges liées aux entreprises de transports augmentent d'environ 4,5 millions, les amortissements de 6,5 millions et finalement le résultat des Services industriels diminue de 6 millions. Une fois de plus le montant des charges progresse plus vite que les revenus et on prévoit un déficit de 32,2 millions, en hausse de 19 millions par rapport au budget 2011. Ceci, bien sûr, sans tenir compte des demandes de crédits supplémentaires qui ne vont pas manquer d'arriver tout au long de l'année à venir. Bien sûr la Municipalité a annoncé son intention d'engager un plan structurel d'améliorations financières permettant à la Ville d'améliorer sa marge de manœuvre financière. Mais trouver 20 millions de recettes supplémentaires et en économiser 20 autres ne seront pas chose facile et le porte-monnaie des Lausannoises et des Lausannois risque fort d'être à nouveau sollicité. L'effort est certes louable mais parier sur l'investissement comme source de revenus futurs nous semble par trop aléatoire, tout comme le fait d'imaginer que l'exécutif saura faire preuve d'imagination pour trouver des solutions en vue de maîtriser la dette voire d'en diminuer l'importance. Pour ce qui est de la Caisse de pensions, avec un taux de couverture inférieur aux dispositions statutaires et vu l'évolution de la législation fédérale, un assainissement de 200 millions est nécessaire. Par ailleurs, les SOI souhaitent acquérir un système de gestion des smartphones et des tablettes PC pour un montant de 150 000 francs. Quand on sait que pour 4600 employés de la Ville de Lausanne, cette dernière met à leur disposition 1800 de ces appareils, on est également en droit de se demander quelle est la nécessité d'une telle quantité. A la Direction des travaux, le secteur constructions et exploitations envisage le renouvellement de 55 de ses 460 horodateurs pour la modique somme de 825 000 francs. Ces nouveaux équipements permettant le paiement par carte de crédit pour les usagers, permettent également la gestion à distance de ces horodateurs par les agents de police pour leur information en temps réel, par courriel ou pas SMS, sitôt dépassée la durée de

stationnement autorisée. Est-ce vraiment une nécessité et va-t-on pouvoir économiser des postes de travail avec ce système, nous en doutons fort. En conclusion, le groupe UDC propose le rejet du budget de fonctionnement de l'exercice 2012. Nous estimons en effet qu'il est temps de commencer à rembourser la dette plutôt que de continuer à creuser le gouffre dans lequel Lausanne s'enfonce depuis si longtemps. Que la dette de notre Ville ne soit pas comme la grenouille de la fable de la Fontaine qui à force de s'enfler finit pas éclater. Je vous remercie.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – C'est un plaisir de retrouver cette soirée particulière et symbolique de l'année où tout un chacun vient s'exprimer à la tribune en notant l'importance du débat que nous menons et les immenses responsabilités qui pèsent sur nos épaules. Après quelques années, on se rend compte qu'il y a une certaine routine qui s'installe, puisque les interventions sont généralement du copié-collé des précédentes, enfin je parle pour les miennes, et qu'il ne se passe pas grand-chose au moment des différents votes. Les mesures sont au mieux cosmétiques, souvent symboliques encore que le symbole ait une importance en politique. Ce serait également un plaisir de citer Jean-Michel Apathie à longueur de colonnes, puisque parmi d'autres, il met en garde contre les risques d'Etats en faillite, nous n'en sommes heureusement pas, pas encore, là pour la Ville de Lausanne et ni le syndic, ni la responsable des finances, ne peuvent encore dire qu'ils sont à la tête d'une ville en faillite. Nous soulignons aussi avec plaisir que d'un problème psychologique, qui sous entendait – volontairement ou non – que ceux qui s'y intéressaient, étaient légèrement psychorigides à tout le moins, la dette et donc le budget ont aussi pris une importance que tous les intervenants se plaisent à souligner, pas seulement de façon abstraite. L'année passée, élections obligent, nous nous étions efforcés de tailler non pas à la hache, non pas à la machette mais plutôt à la pince à épiler dans le budget, à vrai dire sans aucun succès si ce n'est en proposant une hausse des recettes qui, elle, a passé, fort curieusement d'ailleurs. Nous sommes également d'avis que les services de M. Barbi, et lui-même, nous ont permis de répondre à la plupart des questions que nous nous sommes posées sur ce budget. Vous aurez bien sûr remarqué que la réorganisation ne simplifie pas notre travail ni celui d'abord de présentation des documents, mais ensuite celui des comparaisons dans le temps. S'agissant des différents amendements déposés ainsi que de la position des commissaires à finances du groupe PLR, nous regrettons, nous aurons l'occasion d'en discuter plus en détail, deux amendements qui ont été adoptés par la commission et nous proposerons de revenir à la première proposition de la Municipalité. Nous soutiendrons évidemment notre collègue Jean-François Cachin qui a pour sa part déposé un amendement qu'il a pleinement compensé s'agissant du Carnaval de Lausanne et que je lui laisserai défendre. Nous allons concentrer nos efforts salivaires et nos remarques s'agissant de la dette. En effet le budget est voté année après année, il est contraint par de multiples éléments historiques, par des reports de charges, par des décisions sur lesquelles le Conseil n'a pas prise et il est très difficile pour notre Assemblée, aussi sage soit-elle, que d'y faire véritablement des choix ou de le modifier, à ce stade de la discussion, sachant l'époque où il a été élaboré, les efforts des différents services, enfin sachant que nous sommes en début de législature et qu'il faut évidemment un certain temps pour que certaines mesures soient mises en place. Nous annonçons d'ores et déjà que nous n'accepterons pas de nouveaux impôts, cela ne sera pas le cas ce soir, nous ne devrions pas avoir à voter sur ce sujet, mais on peut imaginer que l'on y revienne au cours de la législature. Et puis, si la Ville de Lausanne prend ses responsabilités, respectivement la Municipalité et le Conseil communal, s'agissant de la taxe poubelles, bien évidemment il faudra qu'elle soit compensée puisque les contribuables, la population lausannoise, paie déjà via ses impôts le traitement de ses poubelles, de ses déchets. Nous allons donc poursuivre la discussion sur ce budget et le groupe PLR s'abstiendra au vote final. Je vous remercie de votre attention.

M. David Payot (La Gauche) : – Nous sommes appelés donc à débattre aujourd'hui d'un budget, d'un budget qui présente un déficit de 32 200 000 francs. Quelles en sont les causes ? La droite accusera sans doute l'incompétence et l'irresponsabilité de la majorité

de gauche, les élections étant passées et la majorité de gauche étant en place pour un certain temps, peut-être vaut-il mieux élaborer la réflexion un peu plus loin. Personnellement j'aimerais avancer sur la question de la répartition des charges et ressources entre communes au sein du Canton de Vaud. Selon mes recherches, je m'excuse pour l'hétérogénéité des dates, le SCRIS ne fournit pas toujours tout ce que l'on veut, nous constatons que le 19,5 % de la population est lausannoise. Nous avons donc dans la première colonne les chiffres vaudois (cf. tableau suivant) ; dans la deuxième, les chiffres pour l'ensemble des communes sauf Lausanne ; la troisième où il y a Lausanne ; la quatrième nous avons le pourcentage que représente Lausanne par rapport au Canton et ensuite nous avons le montant que représenterait chaque chiffre pour Lausanne s'il correspondait à une commune moyenne. Si nous regardons du point de vue des ressources fiscales, on voit que Lausanne a des ressources fiscales proportionnellement peu élevées puisque que c'est 20,32 % et nous voyons tout de suite que ses ressources sont relativement disparates puisque pour l'impôt sur le revenu et la fortune nous avons nettement moins, tandis que l'impôt sur le bénéfice et le capital des entreprises est largement plus élevé. Cela tient probablement au fait qu'il y a une forte part de la population lausannoise qui est pauvre, les chiffres du RI et des prestations complémentaires à l'AVS le confirment. Nous voyons que notamment le taux de personnes au RI à Lausanne est le double de celui de l'ensemble du Canton. C'est un effet connu pour les villes-centres : les personnes qui ont des faibles revenus sont appelées à se concentrer pour leurs recherches d'emploi, pour le besoin de différentes infrastructures au centre, c'est un phénomène déjà constaté durant la crise des années 30 et qui n'a, à ma connaissance, pas fait exception depuis. L'impôt sur les sociétés au contraire est élevé, probablement grâce au phénomène du rattachement économique qui fait que les revenus des sociétés sont en principe taxés là où ils sont obtenus et que donc l'économie lausannoise est dynamique et profitable. Par contre pour l'impôt sur les individus, une bonne partie des profits peuvent être exportés vers d'autres communes par les mouvements des pendulaires. Nous nous trouvons donc malgré un taux d'impôt qui est parmi les plus hauts du Canton, avec un revenu des impôts directs légèrement plus élevé. Au niveau des dépenses, j'ai pris une petite sélection où l'on voit que Lausanne assume la majorité des dépenses cantonales sur le plan de la culture et des loisirs, 54,91 %. Ce ne sont pas les revenus de l'impôt sur les divertissements qui arriveront à compenser ce montant-là. Pour les dépenses sur l'Office du logement, on voit qu'aussi l'unité logement est quasi un exemple unique dans le Canton de Vaud et que le service pour aider les personnes à trouver des logements n'existe quasiment qu'à Lausanne, cela représente 83,79 % des dépenses dans la matière au niveau cantonal. Nous avons donc d'un côté 17 900 000 francs de recettes des impôts directs en plus par rapport à ce que Lausanne obtiendrait si elle était une commune moyenne vaudoise. Et nous avons pour ces deux rubriques, culture et loisirs et Office du logement, 50 100 000 francs de charges en plus. Si l'on fait la différence entre les deux, nous arrivons à 32 200 000 francs. Nous arrivons exactement aux chiffres du déficit de cette année. Ce n'est naturellement pas une explication mais c'est tout de même un élément qui nous fait penser que si le taux unique d'impôt communal proposé par le POP, il y a de ça dix ans, avait été accepté, la Ville de Lausanne aurait moins de temps à passer à expliquer ses déficits et nous ne manquerons pas de revenir à la charge avec cette question-là lors de cette législature.

Ressources, dépenses et population : part de Lausanne par rapport au Canton

	Vaud	Vaud hors Lausanne	Lausanne	%	Montants VD prorata pop.	différence
Population (2000)	640'657	515'743	124'914	19.50%		
Impôts directs (2009)	2'168'383'352	1'727'702'118	440'681'414	20.32%	422'787'015	17'894'399
Revenu et fortune	1'827'885'213	1'504'788'916	323'096'297	17.68%	356'397'344	-33'301'047
Bénéfice et capital	340'498'319	222'913'202	117'585'117	34.53%	66'389'670	51'195'447
Dépenses (2009)						
Culture et loisirs	118'302'830	53'340'969	64'961'861	54.91%	23'066'445	41'895'416
Ens. primaire	108'438'139	85'974'547	22'463'592	20.72%	21'143'048	1'320'544
Ens. secondaire	113'629'648	90'579'139	23'050'509	20.29%	22'155'278	895'231

Office du logement	12'902'772	2'091'373	10'811'399	83.79%	2'515'756	8'295'643
Services sociaux	220'025'190	106'922'719	113'102'471	51.40%	42'900'064	70'202'407

Aides sous condition de ressources : part de la population locale au bénéfice de :

	Vaud	Lausanne
PC AVS (2009)	9%	12%*
RI (2010)	3.50%	7.10%

*Données pour le district de Lausanne

Source : SCRIS

M. Philippe Clivaz (Soc.) : – Nos préopinants vous ont asséné un certain nombre de chiffres. Vous me direz que c'est normal puisque l'on est en train de parler du budget. Pour ma part, je parlerai peut-être un peu moins de chiffres. Personnellement, et à titre très individuel, j'ai la naïveté de croire qu'aussi bien la Municipalité que ce Conseil communal travaillent dans l'intérêt du bien commun. Par conséquent je n'ai pas pour principe de départ de mettre en doute ce qui nous est proposé sous forme de chiffres. Ceci étant, le budget de la Ville de Lausanne est un signe tangible de la volonté municipale de s'engager durablement dans une gestion saine et solide des deniers publics. Evidemment une partie importante des charges du budget de cette année sont des charges qui nous sont imposées ce qui a pour conséquence que la Municipalité présente un budget déficitaire. Pourtant, dans une période économique particulièrement instable, la Municipalité veut continuer à investir pour réaliser les grands projets dans lesquels elle s'engage avec l'appui clair de notre Conseil, tout en mettant en place d'importants chantiers internes visant à trouver de nouvelles ressources et à limiter les dépenses là où, évidemment, elle ne diminue pas les services de la population de notre Ville. Nous ne connaissons pas encore les détails de cette volonté mais comme je le disais tout à l'heure, personnellement je suis assez naïf et je suis persuadé que cette volonté ira dans la bonne direction. Certes le budget est un exercice délicat, surtout en cette période mouvementée, où l'économie influence toujours plus les collectivités publiques. Il serait d'ailleurs temps que la politique reprenne la main en matière d'économie et replace les boursicotiers et autres amateurs de sensations fortes avec l'argent des autres là où ils devraient être, c'est-à-dire sous la haute surveillance des pouvoirs publics. Mais bon le propos n'est pas ici de refaire le monde économique, même si l'envie ne manque pas, mais bien plutôt de parler du budget de la Ville de Lausanne. Alors question chiffres, vous avez eu déjà un certain nombre d'échantillons tout à l'heure. Je dirai simplement pour ma part, pour notre part, pour la part du Parti socialiste qu'une certaine prudence a été de mise dans l'élaboration du budget, lequel ne prévoit pas de coupe ni d'augmentation notoire et nous tenons à saluer ici cette prudence. Avec les quelques ajustement mineurs proposés par la Commission des finances ou le Conseil, nous avons entre les mains un outil de travail réaliste pour 2012 qui s'inscrit dans une volonté à moyen terme de nous donner une marge de manœuvre plus grande, malgré l'horizon incertain. C'est dans ce sens que le groupe Socialiste acceptera le budget 2012 et propose à notre Conseil d'en faire de même. Merci.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Je souhaitais juste réagir extrêmement brièvement à quelques propos de notre collègue Clivaz dans son préambule, même s'il ne concernait pas directement le budget de la Ville de Lausanne. Contrairement à ce qu'il prétend, et je crois que c'est aussi le cas à Lausanne, la politique continue d'avoir une influence très forte sur l'économie. Les Libéraux-Radicaux ne diront pas que certes certains apprentis-entrepreneurs ont parfois fauté, ont commis des troubles, mais tout ce que l'on voit aujourd'hui en Europe et ailleurs au niveau des problèmes de la dette des Etats, c'est justement parce que les Etats ont mal géré les choses, ont décidé d'être parfois trop généreux, n'ont pas su tout simplement avoir des budgets équilibrés, que l'on fait face aujourd'hui à ces problèmes très importants d'Etats en faillites dont parlait mon collègue Hildbrand. Donc il ne faut en tout cas pas dire que l'économie l'emporterait sur le politique et que c'est là le problème. Au contraire, c'est justement aux Etats et aux politiques d'essayer de se maîtriser un petit peu et de remettre l'église au milieu du village. Je vous remercie.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Monsieur le président, mesdames et messieurs, en effet, le budget 2012 a été élaboré dans un contexte économique nouveau, dans un contexte économique difficile qu'ici tout le monde connaît. C'est le contexte économique de la crise de l'euro. Dans toute l'Europe il y a un ralentissement économique. Et ici, depuis le deuxième semestre 2011, nous vivons aussi une situation difficile. La crise du franc fort oblige malheureusement certaines entreprises à licencier. C'est le cas par exemple de Kudelski, Bobst, Novartis et d'autres encore. Donc, dans ce contexte difficile et nouveau, il était extrêmement important pour la Municipalité de présenter un budget serré, un budget dont la croissance des charges a été limitée puisque il était absolument important de prendre ces précautions. Par contre, à nos yeux, il était indispensable également de ne pas prendre des décisions hâtives, de ne pas vous proposer de coupes à la hussarde, mais de travailler sur le moyen – long terme par rapport à la problématique liée aux finances communales. En effet la situation pour ces prochaines années est préoccupante, peut-être que l'on aura de la chance et que l'économie reprendra. Peut-être que l'on aura moins de chance et que l'économie ne reprendra pas comme souhaité. Dans ce cadre-là, on doit absolument anticiper ces problématiques et on doit consolider et solidifier notre marge de manœuvre financière. Dans ce contexte-là, la Municipalité a annoncé en septembre le lancement d'un plan structurel d'améliorations financières. Même si ce n'est pas le débat de ce soir, ce plan-là s'inscrit dans le moyen et long terme. Il est en effet essentiel pour la Municipalité d'améliorer cette marge de manœuvre financière. Mais je tiens à souligner que cela n'est pas un but en soi. Si la Municipalité souhaite améliorer cette marge de manœuvre, c'est notamment pour avoir les moyens de financer des domaines prioritaires et qui font l'unanimité ici, comme la sécurité ou la petite enfance, ou encore de financer les investissements indispensables au développement de notre ville. Je le répète une fois encore : ces propositions de réflexion d'améliorations structurelles de la situation financière ne sont pas un but en soi. Elles doivent permettre à long terme d'assurer la pérennité des finances communales, car il est bien évidemment de notre devoir d'anticiper les défis futurs. Plus précisément, maintenant par rapport au budget 2012, vous l'avez vu, cela a été dit, il présente un déficit de plus de 30 millions, qui est en détérioration de 20 millions, par rapport au budget qui vous a été présenté l'année passée. Pourquoi cette détérioration ? Une grande partie s'explique par des facteurs externes. Loin de moi l'idée de dire que ces derniers en sont la seule raison, mais ils en sont une des causes principales. Cela a déjà été relevé dans les interventions précédentes : 5 millions pour la facture sociale. Cela est dû à des décisions qui ont été prises au niveau fédéral, par exemple la diminution des prestations de l'assurance chômage, qui se reportent par une augmentation des demandeurs d'aide sociale, donc une augmentation de la charge pour les Cantons, respectivement celles des Communes puisqu'elles financent la moitié de la facture. On est également face à une augmentation importante de la facture des transports publics. Par ailleurs, les régulateurs fédéraux qui sont de plus en plus stricts et sévères, conduisent à une détérioration de notre marge sur les revenus des Services industriels, et ceci à hauteur de 6 millions. Tous ces éléments impactent bien évidemment le budget de la Ville. Enfin, il est vrai que la politique volontariste en matière d'investissements de la Municipalité se reflète dans ce budget puisque les amortissements augmentent de plus de 6 millions. Je salue également la réflexion qui a été faite ici par M. Payot, à cette tribune, sur les questions de reports de charges et de justes équilibres des charges entre le Canton et les communes. Je suis déjà plusieurs fois intervenue dans ce Conseil par rapport à cette problématique et j'aimerais relever un exemple. Je crois qu'aujourd'hui les communes vaudoises sont dans une situation difficile et je souhaite relever un chiffre, un calcul tout simple : si depuis 2002 la facture sociale était encore financée à hauteur de 33 % par les communes, aujourd'hui elle l'est à 50 % ; toutes choses étant égales par ailleurs, c'est 1,4 milliard, 1,4 milliard qu'il y aurait de plus dans les caisses des communes et 1,4 milliard respectivement de dette supplémentaire qui resterait au Canton. Donc les communes ont participé de façon importante à l'assainissement des finances cantonales et aujourd'hui il est important de mettre cette question sur le tapis. Ce n'est pas qu'un problème lausanno-lausannois.

J'appelle vraiment les communes de ce canton à réfléchir à cette question. Il y a plusieurs factures très importantes, par exemple la facture sociale, la facture d'aide des soins à domicile, qui est payée à 50 % par les communes alors que les communes prélèvent seulement un tiers de l'impôt. Il faut questionner ces éléments et je pense que c'est un débat général qui aura lieu au niveau cantonal. Par rapport aux nombreuses questions de M. Guex, je le remercie et l'informe d'ores et déjà que je discuterai volontiers plus précisément de toutes ces questions par la suite si des précisions étaient nécessaires. Pour l'heure, je vais apporter les premiers éléments de réponse aux questions formulées. Concernant la rubrique de la charge d'intérêts, le montant n'est pas de 72 000 francs mais 72 millions de charge d'intérêts que la Commune de Lausanne paie et environ 280 000 francs de frais d'emprunts qui sont comptabilisés dans la rubrique 318. Concernant le taux moyen de la dette, il est précisément de 2,82 % sur la dette à long terme parce qu'évidemment, vous le savez, les emprunts sont renouvelés chaque année et quand il y a des hausses ou des baisses des taux de la dette, ils se répercutent progressivement au fur à mesure des renouvellements d'emprunts. La situation n'est pas comparable à un particulier qui contracte une dette hypothécaire et qui peut faire des nouveaux contrats avec les taux du marché attractifs. Ce sont des répercussions qui se font sentir à moyen et long terme sur une dette de la collectivité publique. Bien évidemment, on a bénéficié de la diminution des taux d'intérêts, mais sur de tels volumes, il faut souligner que 2,82% est un très très bon taux par rapport aux taux d'emprunt des collectivités publiques. Ensuite, par rapport à la question de l'augmentation de l'impôt foncier ou droits de mutation, en chiffres absolus les augmentations peuvent paraître légères. Mais lorsque l'on regarde les pourcentages, l'augmentation est de plus 12% pour les droits de mutation, et elle est de plus 4% pour l'impôt foncier. En effet, on a inscrit des montants qui nous semblaient raisonnables par rapport à la conjoncture. Ensuite la question sur la diminution des charges dans l'enseignement. En effet il y a eu plusieurs réformes ces dernières années en la matière. Il y a d'abord eu dans les années 90 les écoles professionnelles qui ont passé au Canton et puis dans les années 2000, il y a eu la bascule EtatCom : le financement des salaires des enseignants a été transféré des communes au Canton. Donc, il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant ces chiffres ; il ne s'agit pas d'une diminution des prestations, mais d'une reprise de ces tâches par le Canton contre des points d'impôts communaux bien évidemment. Et puis enfin, le dernier point que j'ai noté est lié à la question des emprunts publics. En effet il nous tient à cœur d'émettre de préférence des emprunts publics. J'en veux pour preuve que le dernier emprunt qui a été contracté par la Ville, qui a été validé par la COFIN, est justement un emprunt public. Voilà rapidement des réponses aux questions techniques de M. Guex.

Enfin, pour conclure je dirais que, comme vous le savez et le constatez en lisant les journaux, le budget 2012 a été élaboré dans un contexte difficile. Malgré cela nous vous proposons d'investir 150 millions pour l'avenir de la Ville dans différents domaines, des grands projets importants qui seront financés en 2012 à hauteur de 150 millions d'investissements publics. Ce sont en partie des objets qui ont déjà été votés par ce Conseil. Ce sera Bellerive, l'Opéra, la maison de quartier de Saint-Luc ou bien encore les engagements importants chaque année que l'on vote pour les réseaux souterrains. Ce sont donc des investissements importants qui seront faits cette année prochaine. Enfin je conclurai en disant que ces cinq prochaines années vraisemblablement nous travaillerons dans un contexte financier difficile. Je pense que le constat est aujourd'hui largement partagé à propos des difficultés financières auxquelles la Ville doit faire face. Dans ce contexte-là, la Municipalité est d'avis qu'il faudra que l'on trouve un certain consensus, en tout cas une large majorité, pour avancer permettant ainsi d'améliorer la situation financière de la Ville par toutes les possibilités qui nous sont offertes. Donc, en conclusion, au nom de la Municipalité, je vous invite à voter le budget 2012.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – J'aimerais placer ce budget dans une perspective plus générale. Le budget va encore augmenter la dette. Mais tout va bien, parce que nous avons une chance fabuleuse, c'est que l'Europe ne nous regarde pas. Si vous pensez à la

dette grecque qui met en émoi des populations entières, elle est de 1635 euros par habitant. Au cours d'aujourd'hui de 1,2410 francs pour 1 euro, elle représente 2029 francs. Eh bien savez-vous que la dette lausannoise par habitant est de 17 064 francs, c'est-à-dire 8,4 fois plus ? Il me semble que ça doit donner à réfléchir. Un des arguments qu'on entend parfois c'est que tout va s'améliorer parce qu'on va augmenter la population qui va permettre d'éponger la dette. Or il se trouve qu'en 1998 la dette était de 14 300 francs par habitant pour 124 131 habitants. La population a augmenté ; en 2005, elle était de 127 498 habitants, mais la dette avait enflé à 16 693 francs par habitant. En 2010, la population a passé à 134 787 habitants, donc une augmentation importante depuis 2005, et la dette par habitant a grimpé à 17 064 francs. Donc je doute que ce soit la solution au problème dans l'avenir. Simplement, c'est une réflexion en passant.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillers, le propre des mathématiciens est d'être capables de sortir des chiffres de leur contexte. Mon ex-maître de mathématiques vient de le faire, comme autre mathématicien je vais donc donner du complément. Bon. Tout d'abord, la Grèce : les traités européens expriment les choses en pour-cent du PIB national et elle est jugée très mauvaise à tort ou à raison. Je pense que tout ce qui s'est passé là autour est hautement critiquable du point de vue de certaines manipulations des agences. Mais il n'en reste pas moins qu'elle est jugée sur sa dette par rapport au PIB et que la Suisse est aussi jugée sur sa dette par rapport au PIB, qu'elle est l'un des seuls Etats du monde à satisfaire les critères de Maastricht, c'est-à-dire pas plus de 60 %. On a donc ici tendance à comparer une première fois des choses très incomparables. En plus la Ville de Lausanne, et ça on l'oublie systématiquement, si elle a une aussi grosse dette c'est parce qu'elle a des Services industriels dont la dette représente une part très importante des emprunts – je ne sais plus si c'est 700, 800 ou 900 millions, mais c'est égal – sur les 2 milliards et quelque, avec des actifs. D'un autre côté, à peu près partout au monde, on a fait des SA qui sont votées indépendamment de la ville, ce qui, bien sûr, biaise complètement ce genre de comparaison. C'est clair que ce genre d'actifs et d'autres font qu'en réalité les actifs de la Ville de Lausanne sont supérieurs à sa dette, heureusement, mais plus de beaucoup. Donc il y a effectivement lieu d'être prudent pour l'avenir. En ce qui concerne le problème de la population, si on prend des dates distribuées au hasard, on se retrouve confronté à un principe bien connu en mathématiques lorsqu'on procède à une démonstration. Ce principe montre qu'on peut déclarer qu'un théorème est faux si on réussit à introduire dans l'argumentation logique un argument très faux mais communément admis par tout le monde comme une vérité. Tout ce qui en découle alors devient faux. Alors ici, il faut juste rappeler de quoi on parle. La dette a augmenté très fortement entre 1990 et 2006, et puis entre 2006 et 2011 elle a très peu bougé, mais sur cette partie-là la population a augmenté d'une dizaine de milliers d'habitants et bien entendu que si on change un peu les dates, on arrive à une toute autre conclusion sur ces quatre années de référence. Alors on peut s'envoyer ce genre de choses pour le plaisir et je le prendrai pour tel.

M. Sébastien Guex (La Gauche) : – J'aurai quelques remarques à faire. D'abord à M^{me} Germond, vous m'excuserez mais même lorsque vous me donnez la référence de la rubrique 312, où sont indiqués, paraît-il, les frais de commission, je n'arrive pas à trouver cette référence 312. Il faudra que l'on se voie après pour qu'on discute de cela parce que ce serait intéressant de savoir quel est le taux de commissions qui sont prélevées par les banques pour la mise à disposition de leur argent. C'est quelque chose qui est assez intéressant de savoir quand on étudie un budget. Ceci dit je crois que l'on ne se comprend pas sur un problème, vous me parlez d'emprunts publics. Bien sûr les emprunts sont en principe des emprunts publics entre guillemets. Je ne parle pas de la dette interne de la Commune de Lausanne, mais bien des emprunts qu'elle fait à l'externe. Maintenant il faut distinguer entre emprunt public et emprunt public. Si vous prenez l'annexe au bilan général des comptes de 2010 de la Ville de Lausanne, et c'est ça qui m'a surpris, vous avez environ 1,3 milliard d'emprunts qui sont contractés directement auprès des banques, c'est ce que j'ai cru comprendre, c'est-à-dire très concrètement, ce n'est pas la Banque

cantonale vaudoise, le Crédit suisse ou l'UBS qui sert d'intermédiaire pour le placement de ces emprunts, comme il est de coutume normalement pour les collectivités publiques, mais c'est bien des emprunts qui sont faits directement auprès de l'UBS, du Crédit Suisse ou de la Banque cantonale vaudoise. D'où ma question : est-ce comme ça qu'il faut comprendre ces chiffres ? Parce que pour moi ça serait une grande surprise, une grande nouveauté. Je travaille depuis trente ans sur les collectivités publiques suisses, je n'ai jamais vu une chose pareille, donc cela serait vraiment une surprise que la Ville de Lausanne le fasse et j'aimerais avoir une explication. Pourquoi est-ce que la majorité de la dette lausannoise serait contractée directement auprès des banques ? Vous n'avez pas répondu non plus à la deuxième partie : si la Ville emprunte majoritairement directement auprès des banques, quelles sont ces banques ? On discute de la Grèce ; c'est formidable. Une des choses les plus importantes en ce qui concerne la dette grecque, comme la dette de toutes les collectivités publiques, c'est de savoir qui détient la dette. Evidemment c'est quelque chose de très très différent si la dette d'une collectivité publique est détenue par les habitants de cette collectivité publique, par le grand public de cette collectivité. Si c'est détenu par l'étranger, si c'est détenu par des établissements financiers, nationaux ou étrangers, c'est évidemment tout ce qui fait la différence entre la dette de la Grèce, dont on parle énormément, et la dette du Japon, dont on parle beaucoup moins, même si, en rapport au PIB, elle est infiniment plus grande que celle de la Grèce, mais détenue par des japonais, par le public japonais. Donc là il y a une question, vous m'avez plusieurs fois dit que ce sont des questions techniques, je contesterai cet aspect et je dirai que ce sont des questions hautement politiques, je pense qu'on aura l'occasion de revenir sur cette question à propos du plafond d'endettement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je me réjouis à l'écoute de la leçon que nous donne notre collègue situé un peu plus à gauche que moi. Pour ma part, je déclare mes intérêts : je suis secrétaire de l'Association vaudoise des banques. J'éviterai de critiquer trop directement les créanciers de la Ville qui, à sa demande, lui ont prêté de l'argent pour faire la politique qu'elle souhaite. J'aimerais juste rappeler cela. Et puis il est ainsi donc normal que les sommes correspondantes soient remboursées à un moment donné ou à un autre, juste comme ça pour rappeler les règles entre un créancier et un débiteur. Ensuite s'agissant des questions que pose légitimement M. Guex, je remarque qu'une petite question écrite il y a quelques mois ou années avait demandé à la Municipalité la liste des établissements bancaires créanciers et que cette liste a été transmise à l'ensemble des membres de ce Conseil. Cette liste montre d'ailleurs qu'à une certaine époque il a fallu se tourner vers des établissements parfois étrangers pour obtenir les fonds que la Ville souhaitait. Nous avons également soutenu dans différents débats, notamment à l'occasion du préavis sur SI-REN SA, dont on parle aussi en marge de ce budget, le recours à des obligations que la population lausannoise aurait pu directement acheter et nous nous réjouissons, au moins sur ce point, de rejoindre les positions de M. Guex. S'agissant de l'intervention de M. Ostermann, nous attendons avec impatience le préavis sur le plafond d'endettement pour voir quel est l'état de la situation et comment les différents groupes et membres de ce Conseil se positionnent. Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Bürgin (UDC) : – L'Europe est en crise. Elle ne sait pas comment rembourser l'intérêt sur sa dette et encore moins la dette elle-même. Ceci génère des troubles et des doutes aux investisseurs et par là même un blocage de l'économie d'un pays, ce qui engendre directement des disparités sociales et une augmentation drastique de la pauvreté. Le système de la dette est un cercle vicieux duquel il est très difficile de sortir et qui prend les ressources des citoyens par leurs impôts afin de les redistribuer aux banquiers. Il faut savoir que le marché de la dette est un des marchés les plus sûrs et les plus juteux. Nul doute que les banquiers ne manqueront pas de s'y attaquer. Mais pour cela il faut d'abord réussir à pousser les gouvernements et les villes à dépenser plus qu'ils n'en ont la capacité. Il faut donc surtout pousser les conseillers municipaux et communaux à dépenser de l'argent dans toutes sortes de projets à but écologique, social, sportif ou autre. Notre groupe UDC a compris ce système et refuse des projets à cause de ce fait principal. Si nous

dispositions de ressources inépuisables nous serions en faveur de chacun d'eux, mais ce n'est pas le cas. Il faut donc que vous, conseillers communaux, soyez impérativement sensibilisés à ce cercle vicieux et que vous refusiez consciemment ces nouveaux projets tant que la dette n'est pas remboursée ou au moins diminuée. Un plan d'assainissement de 100 à 150 millions par législature doit être mis sur pied afin d'éradiquer cette dette. Si cela ne se fait pas, nous serons bientôt mis sous tutelle du Canton, et à raison. Je vous invite donc à faire dorénavant preuve de retenue dans les divers projets sans quoi le peuple sera appauvri au bénéfice des banquiers, ce que nul citoyen ne souhaite. Je souhaite donc que vous compreniez et enrayiez ce système globalisant d'appauvrissement de manière concrète, dès à présent et par une politique budgétaire restrictive de remboursement de la dette et de limitation des dépenses, et ceci en refusant des projets. Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Pour répondre en complément à M. Guex, les frais d'emprunts sont en rubrique 318 mais au Service financier. Vous ne les trouverez pas globalement dans la rubrique 318 de la page 10 puisque l'on y regroupe toutes les autres charges de même nature pour l'ensemble de la Ville. Cette rubrique regroupe donc un nombre important d'autres charges. Pour cet élément-là, si vous le souhaitez, je peux vous apporter des compléments par écrit, monsieur Guex. A propos de la question que vous soulevez, elle est très intéressante. Je trouve qu'elle mérite un débat en soi, ou une intervention de votre part sur laquelle on pourrait vous répondre précisément par écrit à une intervention de M. Hildbrand et j'avoue que je n'ai plus exactement tous ces éléments en tête. Le syndic va donc pouvoir compléter, mais on est tout à fait ouverts à discuter ces éléments-là et vous donner toutes les informations nécessaires.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Tout d'abord la question de M. Guex sur les emprunts publics. Les collectivités publiques, à l'exception de la Confédération qui, dans la loi sur le droit de timbre s'est exemptée de son paiement, contrairement à ce qu'elle a fait pour l'ensemble des cantons et des autres collectivités publiques, eh bien depuis la Loi sur le droit de timbre, les collectivités publiques, cantons - communes, dans une très forte proportion se sont davantage tournées qu'auparavant vers le marché bancaire, parce que simplement le droit de timbre faisait des différences de 0,2 - 0,3 point à la fin, toutes commissions versées et impôts payés. Mais elles ne se sont pas tournées par machiavélisme. En fait, la grande majorité des emprunts publics sont souscrits non pas par les particuliers, ceux-ci n'en sont qu'une toute petite part, mais par des banques, des assurances ou d'autres acteurs économiques. Donc quelque part, à part une toute petite part qui est soutenue par le peuple – et les représentants de ce peuple sont en général des millionnaires, critiqués par le parti de M. Guex – le reste c'est effectivement des institutions. Et il faut juste voir que la différence n'est pas très grande, de ce point de vue-là. La Ville de Lausanne, pendant très longtemps, avait un système où elle avait un dosage. Elle a toujours passé par les emprunts directs, mais avec un dosage emprunts publics – emprunts privés. Et puis elle a renforcé le secteur emprunts privés après les décisions du début des années 2000, à une époque où on a eu, je vous le rappelle, 80 millions de déficit et même une année à 110 millions, le record, enfin 115 pour les amateurs de précision. A ce moment, la Ville de Lausanne a considéré qu'elle n'avait pas à donner quelques centaines de milliers de francs par année à la Confédération, qui avait fait ce type de loi en s'exemptant elle-même. La Confédération peut faire tous les emprunts publics du monde qu'elle veut, puisqu'elle ne paie rien, mais elle n'a pas fait la même chose pour les autres collectivités publiques. Donc c'est dans cette optique-là qu'il y a eu à l'époque ce changement. Maintenant je vous rassure après avoir dit ça, il y a une très grande diversité de banques qui ont prêté avec des contrats très solides, aussi pour la Ville de Lausanne, qui fixent le temps du prêt, qui fixent les conditions de sortie éventuelle. On a dû utiliser ces conditions pour la Banque Dexia qui nous a fait une fois des prêts il y a une dizaine d'années, enfin huit. Suite à ses diverses aventures que vous connaissez peut-être, la banque a souhaité sortir. Elle a dû trouver quelqu'un qui reprenait les contrats aux mêmes

clauses, elle n'a pas pu avoir de cadeau. Mais quand même l'essentiel de ces emprunts, c'est des banques suisses, cantonales ou nationales. Ça a été pendant quatre ou cinq ans des banques des Länder allemands qui, compte tenu de l'état de la législation de leur pays, avaient intérêt à placer en Suisse et en Autriche et ceci s'est fait avec des prêteurs qui n'étaient pas très différents de ceux que nous aurions eus si nous avions par idéologie fait 100 % d'emprunts publics, ce que nous n'avons jamais fait dans l'histoire de Lausanne. Le dosage s'est simplement renforcé, pas exclusivement, mais renforcé dans la direction d'emprunts qui coûtaient moins cher, parce que c'est ça le critère à garantie égale. Pour ce qui concerne ce qui vient d'être dit par le groupe UDC, j'ai compris par la première intervention que celui-ci accepte, parce que c'est la loi, que l'on consacre 200 millions à la CPCL, et demande simultanément de se désendetter de 100 à 150 millions par législature, ce qui signifie qu'il faut instantanément atteindre un bénéfice de 60 millions par an, pour pouvoir se désendetter comme ça. Dans ce cas, on arrête tout investissement, y compris ceux que vous allez voter d'enthousiasme tout à l'heure pour l'eau, le gaz, l'électricité, un certain nombre d'autres choses qui se votent toujours à l'unanimité en une minute en Commission des finances. Parce que c'est bien jusque-là qu'il faudra aller si vous voulez faire 60 millions de bénéfice. C'est ce que vous avez dit, 60 millions de bénéfice par an, donc il faut que vous amélioriez ce budget soit en ne faisant aucun investissement, soit en l'améliorant de manière telle qu'il ne présente pas 30 millions de déficit mais 60 millions de bénéfice. Alors je crois que le populisme a des limites mais je vous laisse atteindre les vôtres.

M. Sébastien Guex (La Gauche) : – Oui ça sera ma dernière intervention. Je remercie M^{me} Germond et je prends note de sa proposition de discuter d'un certain nombre de points qui me semblent assez nécessaires pour améliorer la présentation du budget y compris dans ces statistiques historiques qui, je le répète, sont importantes pour essayer de comprendre les logiques politiques derrière. Bien, cela dit, deux remarques l'une à l'intention de M. Ostermann. J'ai beaucoup de respect pour M. Ostermann, mais quand il a sorti le chiffre qu'il a sorti sur l'endettement par habitant de la Grèce j'ai sursauté, parce que sans être mathématicien, je suis économiste, historien de l'économie, disons spécialiste des finances publiques pour le dire rapidement. Et j'ai rapidement vérifié mes chiffres : monsieur Ostermann, la dette de l'Etat grec, et il s'agit de l'Etat central de la Grèce, il s'agit pas de l'ensemble des collectivités publiques grecques, est de 120 milliards d'euros actuellement ; vous divisez par la population grecque cela vous donne une moyenne de 14 000 euros d'endettement par personne – bébés compris. Ces comparaisons n'ont strictement, comme M. Brélaz l'a justement souligné, aucun sens, mais s'il vous plaît donnez au moins les chiffres corrects. Quant à M. Hildbrand, cela me donne l'occasion de réagir à sa première intervention, qui était pour moi assez amusante, dans le sens où, si j'ai bien compris, la crise financière qu'on dénonce aujourd'hui est due selon lui au fait que les Etats ont mal géré la crise financière, je reprends pratiquement ses termes, en accordant trop d'aide à l'économie privée. M. Hildbrand, j'ai donc une question très simple à vous poser, qui a une petite importance pour les destinées de notre pays : si je comprends bien, il y a deux ans, trois ans, vous étiez donc contre les 68 milliards de francs que la Confédération et la BNS ont dépensés pour venir en aide à l'UBS. Et donc j'attends avec impatience – parce que je pense que l'UBS est dans une situation assez difficile – de voir quelle sera la position du PLR lorsque l'une des grandes banques suisses et peut-être l'UBS présentera des difficultés semblables dans les années qui suivent. Et puis votre remarque selon laquelle il faut remercier les banques qui acceptent de prêter à la Ville de Lausanne me fait également sourire. La Ville de Lausanne est, on aura l'occasion d'en discuter tout à l'heure, une excellente créancière. Je pense que les banques sont très heureuses de prêter à la Ville de Lausanne. Toutes mes réflexions faites jusqu'à maintenant étaient pour discuter de la question de savoir à quel taux, c'est-à-dire quel coût, la collectivité publique lausannoise peut emprunter auprès des établissements financiers. Ceux-ci n'ont, je vous l'assure, pas beaucoup d'alternatives actuellement, si ce n'est de prêter aux collectivités publiques suisses, d'où la hausse du franc suisse soit dit en passant.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J’aimerais faire un bref commentaire sur ce que le syndic vient de dire. En fait il a très très bien résumé ce que l’UDC veut faire. Si je regarde comme nous calculons aujourd’hui les déficits et les bénéfiques dans cette Ville, comment nous discutons de dettes et de la Caisse de pensions, effectivement le montant à trouver c’est environ 60 millions de bénéfice par année pour la Ville de Lausanne. Cela nous permettra d’une part de payer ce que nous devons à la CPCL sans devoir augmenter, à intervalle régulier, de 200 ou 300 millions par une capitalisation, le capital de la CPCL et en même temps, progressivement on a parlé de 100 à 150 millions par législature de réduire la dette. Donc c’est une réduction très lente, très mesurée, et je vous rappelle que l’argent que nous devons à la CPCL, nous le devons de toute façon. L’alternative à ce que nous avons avancé, c’est simplement que nous augmentons progressivement la dette sans donner de limite et donc, l’UDC n’étant pas d’accord avec ça, nous avons proposé ce chiffre si on veut le présenter tel que M. Brélaz l’a fait. Merci.

M. Philippe Jacquat (PLR) : – On s’échappe un petit peu du budget proprement dit mais quand on parlait tout à l’heure d’intégrité par rapport aux chiffres, il faut voir aussi la vérité. Donc le prêt de 68 milliards à l’UBS, ce n’est pas un prêt, c’est une ligne d’écriture. Je pense que le Conseil fédéral, par rapport à tous les pays qui nous environnent, qui ont dépensé de l’argent pour sauvegarder leur tissu bancaire et qui sont maintenant dans un endettement colossal avec un euro catastrophique, le Conseil fédéral a bien joué son coup. Le seul prêt qui a été fait au nom du peuple suisse c’est 6 milliards, ces 6 milliards ont été remboursés à 7,2 milliards. Voilà pour les faits.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Oui je crois que l’on me confond avec M. Blanc, mais ce n’est pas gênant en soi. Pour le reste je propose que l’on revienne sur le budget de la Ville de Lausanne.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Si, vraiment, c’est l’intention de l’UDC, j’attends les 90 millions de coupes en amendements, mais je ne suis pas sûr que vous soyez capables de les trouver et surtout de les assumer politiquement.

Le président : – Merci, les demandes de parole semblent épuisées. Nous allons donc pouvoir passer à la lecture du budget. Je vous donne tout d’abord une information. Si vous avez des amendements, vous êtes priés d’indiquer sur votre amendement la nature du compte ou plutôt le numéro de l’unité budgétaire. Je vous rappelle que l’amendement doit être fait par écrit, daté, signé. Nous allons traiter le budget en le passant en revue par direction et puis je vous prierais de m’arrêter lorsque vous souhaitez prendre la parole. Nous traiterons le budget avec les amendements approuvés par la commission. Cela veut dire que si des personnes s’opposent aux amendements acceptés par la commission, ils devront faire un contre-amendement ou un amendement simplement pour pouvoir indiquer ce changement. Est-ce que vous êtes d’accord avec cette manière de faire ? Cela semble être le cas je vous remercie.

I. ADMINISTRATION GENERALE

100. Autorités

Le président : – Est-ce qu’il y a une demande de parole ? Oui M. Hildbrand.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je ne sais pas si j’interviens trop vite mais mieux vaut intervenir trop vite que trop tard. Le budget de l’Administration générale a fait passablement couler de salive en Commission des finances. Il contient en effet un amendement qui a été adopté par 9 oui, 3 non et 3 abstentions dans le cadre de la Commission des finances, sur lequel nous souhaitons revenir. Du point de vue technique, j’imagine qu’il suffit de nous opposer à cet amendement adopté par la Commission des finances pour revenir à l’état originel du budget tel que présenté par la Municipalité ? Mais s’il faut réécrire la même chose que... enfin l’inverse, je le fais volontiers suivant comment les choses se passent. La question se posera exactement de la même façon pour le passage

de Travaux à Culture et logement s'agissant de Label Suisse. Ça c'était déjà du point de vue technique, s'il faut préparer les choses à ce stade. Pour le reste, nous l'avons dit et cela a été répété par la directrice des Finances et patrimoine vert, une grande partie de ce budget dépend de décisions cantonales, de reports de charges, d'éléments sur lesquels nous n'avons peu ou pas prise, ça c'est du point de vue des coûts que la Ville doit assumer. Et puis il y a un tout autre aspect : les projets qui influencent la Ville et sa situation financière qui sont pris par d'autres instances à d'autres niveaux. Et parmi les grands projets dont on parle, il y a évidemment toutes les questions d'infrastructures, toutes les questions du cadre législatif dans lesquels la Ville agit que ce soit dans le domaine de l'électricité, de l'eau, du gaz, toutes les questions liées aux transports, aux transports motorisés évidemment, mais aussi aux transports publics, ainsi qu'aux nombreux investissements liés à la gare de Lausanne, respectivement aux CFF. Toutes ces questions sont fortement influencées par notre capacité à nous exprimer au niveau fédéral. Alors l'amendement qui a été déposé, supprimait l'indemnisation prévue pour l'engagement d'un assistant parlementaire rattaché au municipal – conseiller national en retranchant 25 000 francs à la rubrique 1001.318. Nous ne reviendrons pas sur les interprétations divergentes des différents montants qui sont collationnés, pris auprès d'un conseiller national qui se trouve également être municipal. Nous ne reviendrons pas non plus sur le Règlement adopté par ce même Conseil communal, Règlement qui s'adresse directement aux élus de la Municipalité qui sont au Conseil national et ne se penche absolument pas sur la question des élus au Grand Conseil, dont on a pu lire dans la presse que cette fonction en intéresse plus d'un. Nous souhaitons simplement que la Ville dépense l'argent de la façon la plus intéressante possible et il nous semble que dans ce cadre-là, si vraiment les grands projets qui nous intéressent sont ceux liés aux agglomérations, aux infrastructures, à la gare CFF, au développement de la troisième voie, etc., c'est un peu à la fois mesquin et ridicule que de vouloir consciemment priver un conseiller national, qui se trouve être conseiller municipal, d'une aide dans la préparation de certains dossiers fédéraux. Que ce soit un municipal PLR n'est sans doute pas étranger à l'affaire. Nous osons espérer que ce n'est pas le cas mais nous ne nous faisons que peu d'illusions.

Le président : – Merci, M. le conseiller. Pour répondre à votre question préliminaire je vous demanderai de déposer l'amendement, s'il vous plaît. Nous donnons la parole à M. le syndic, M. Brélaz vous avez la parole.

Amendement

« **Rubrique 1001.318**

Ajout de 25 000 francs destiné à l'indemnisation d'un assistant parlementaire rattaché au municipal-conseiller national. »

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'ai le sentiment qu'une partie en tout cas de ce qui s'est passé en Commission des finances repose sur des malentendus. En tout cas c'est ce que je souhaite vivement parce que sinon on serait davantage dans le règlement de comptes que dans le budget. La question qui est ici posée est la suivante :

1) On doit tenir compte du Règlement voté par ce Conseil communal et c'est fait. Ce qui signifie qu'à l'exception des indemnités de repas et d'hôtel qui n'ont pas été contestées à l'époque par le postulat Ghelfi, il s'agit de prendre les autres indemnités. Les autres indemnités sont les suivantes : l'indemnité de jeton de présence journalier, que ce soit une commission ou que ce soit en plénum, est actuellement de 425 francs par jour, une fois enlevé l'AVS ça fait 398,45 francs pour les amateurs de précision. Le conseiller national, d'après le Règlement que vous avez voté, doit intégralement reverser ses jetons de présence à la Ville. Il ne reste donc rien sur ce montant-là.

2) Il y a une indemnité de 25 000 francs sur laquelle il y a une énorme discussion politique, parce que la moitié l'interprète d'une manière et l'autre moitié d'une autre, pour savoir si c'est celle consacrée à des frais généraux ou si c'est celle qui est consacrée à un assistant parlementaire. Il n'en reste pas moins que dans les deux cas de figure, avec le Règlement

précédent déjà, celui de M^{me} Jaggi de 1993, ou celui que vous avez voté, cet argent est intégralement dû à la Ville aussi. Reste une troisième indemnité. L'indemnité dite générale, qui elle ne revient pas à la Ville, de 31 750 francs actuellement. Les partis politiques en général et je ne connais pas le règlement de chaque parti politique, mais je sais comment c'était pour moi en tout cas quand j'y étais jusqu'à il y a très peu de jours, exigent des montants autour de 19 000 à 20 000 francs sur ce montant-là. Autrement évidemment face à votre parti vous êtes considéré comme un drôle d'oiseau parce que vous êtes le seul qui ne voulez rien payer alors que tous les autres sont obligés de payer. Certains partis font même saisir directement ces indemnités, mais en principe la Confédération demande que ce soit un acte volontaire. Donc en admettant, ce qui est logique, que si M. Français a des frais, il rémunère son parti d'une manière correcte comme tous les autres élus, chaque parti doit payer les élections, il y a encore quelques frais divers incontournables de l'ordre de 3000 4000 francs, je l'avais dit lors du débat que nous avons eu à l'époque, qu'avec le Règlement que vous aviez voté cela me laisserait, sur ces jetons de présences divers personnels, 10 000 francs par an. Alors maintenant, un assistant parlementaire c'est 25 000 francs par an. Il y a deux possibilités pour M. Français, puisqu'on parle de lui, soit il ne veut pas d'assistant parlementaire mais il fait tout le boulot tout seul, soit il paye un assistant parlementaire au montant que la Municipalité estime normal et ça coûte 25 000 francs. Dans ce cas de figure, il y va en moyenne et en gros pour 15 000 francs de sa poche. Cela signifie que son mandat, sur les points hors indemnités de logement ou d'hôtel – on peut évidemment s'abstenir de manger pour faire des économies, se diront peut-être certains – eh bien cette indemnité-là, s'il veut un assistant parlementaire, il va avoir un salaire négatif de 15 000 francs par an. Lors du débat précédent sur le Grand Conseil, personne n'a proposé des choses aussi aberrantes. Ce qu'on vous a dit sur le montant était un peu léger parce qu'un conseiller national avec le Règlement actuel, s'il va à toutes les séances, c'est-à-dire en gros 80 jours par an et qu'il rembourse ça plus les 25 000 francs qui sont dus à la Ville, c'est autour de 55 000 francs par an, qu'il paie à la Ville. C'est la réalité. Alors s'il manque quelques séances parce qu'il ne peut pas être aux deux endroits à la fois, eh bien il payera un peu moins parce qu'il aura un peu moins de jetons de présence. Il n'en reste pas moins que la Municipalité a fait le raisonnement suivant : si M. Français le demande, il est beaucoup plus utile à la Ville qu'il ait quelqu'un pour l'aider dans son travail plutôt qu'il soit aussi surchargé que certains ennemis du double mandat l'ont mis en évidence dans cette assemblée en le lui reprochant. Parce qu'avec un assistant parlementaire, il fera du meilleur travail à Berne et du meilleur travail à Lausanne. Si d'aventure vous insistez dans l'amendement de 25 000 francs, notre collègue aura le choix imposé par le Conseil communal de faire du moins bon travail qu'il ne pourrait le faire ou d'y aller pour 15 000 francs de sa poche chaque année. Si vous jugez cela équitable c'est votre problème, c'est en tout cas pas l'interprétation de la Municipalité qui soutient pleinement l'amendement proposé.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – J'aimerais ramener un tout petit peu de sérénité dans cette discussion par ce que je sens un tout petit peu d'agitation municipale. Je me suis simplement replongé dans le rapport de la commission qui a traité de cet objet et dont nous avons débattu ici des conclusions le 23 novembre 2010 ainsi que, si je ne m'abuse, le 7 décembre 2010, il était prévu donc et je cite M. Ostermann : les indemnités parlementaires qui, si on applique strictement le Règlement, doivent être restitué à la Ville sont a) l'indemnité annuelle de 25 000 francs et b) les indemnités journalières de 425 francs pour la participation à une séance du Conseil etc. Ne sont pas concernées : la contribution annuelle de 31 750 francs versée à titre de contribution pour les dépenses de personnel et de matériel. Ne sont pas concernées la contribution annuelle. Il était clair dans l'esprit du Conseil communal de l'époque que les deux indemnités parlementaires, celles la loi fédérale sur les moyens alloués aux parlementaires – article 2 et article 3 – excluait l'article 3 a). Le Règlement est assez bien rédigé pour l'interpréter de cette manière-là et pas d'une autre. Et à l'époque ce qui nous a été dit c'était effectivement une retenue ou un remboursement d'environ 50 000 francs les années complètes de la part du parlementaire

concerné. Donc le parlementaire conserve ses 31 750 francs pour engager quelqu'un, conserve ses défraiements pour repas, conserve les défraiements pour nuitées, les activités à l'étranger, les distances, la prévoyance professionnelle et que sais-je encore. Ceci pour un peu clarifier le débat. Il est clair que dans ce contexte-là avoir une indemnité qui passe dans l'ancien régime de 25 000 francs à 50 000 francs dans le nouveau régime, instantanément compensée par une charge de la Ville de 25 000 francs pour compenser l'augmentation de recettes, autrement dit devoir par une pirouette retrouver ces 25 000 francs, c'est quelque chose qui a eu le don de m'agacer comme je sens ce soir la Municipalité agacée. Il me semble que cela repose sur l'interprétation divergente des choses ou une incompréhension mutuelle entre les commissaires aux finances et la Municipalité et tant mieux si on arrive à s'expliquer ce soir. Donc je propose que nous revenions à raison et que vous preniez simplement acte de mon interprétation et si vous la partagez, ce débat n'a plus lieu d'être et donc l'amendement doit être refusé et on peut renoncer à ces 25 000 francs dans le budget 2012.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Vous parlez d'agacement mon cher préopinant, effectivement je suis agacé et je pense qu'un certain nombre de conseillers communaux sont agacés avec moi, car n'oublions pas que les enjeux en termes financiers ne se chiffrent pas en dizaines de milliers de francs pour notre Ville, l'agglomération, ils se chiffrent en centaines de millions de francs. J'en veux pour preuve le tram Renens - Place de l'Europe, le futur m3 en surface ou souterrain, le schéma directeur, les différents schémas directeurs, le projet d'agglomération Lausanne-Morges, les axes forts de transports publics, que sais-je encore. Nous sommes à la veille – le métro m2, avec le succès qu'est le sien, n'est qu'un premier pas – d'une refonte et d'une modernisation complète de la vie et des déplacements en ville. Cela se fait, entre autres, grâce à un travail fondamental de lobbying de nos représentants à Berne. Car l'argent ne tombe pas du ciel et ne tombe surtout pas tout seul. S'il ne tombe pas chez nous il tombera ailleurs mais il tombera quelque part. Je crois donc que, par rapport aux centaines de millions qui sont en jeu, et là je n'exagère pas, les quelques dizaines de milliers de francs tiennent du symbole, symbole qui, personnellement, m'apparaît totalement dérisoire. Je vous invite donc à revenir à la proposition initiale et à accorder ces 25 000 francs.

M. David Payot (La Gauche) : – M. Brélaz évoquait l'obligation faite par certains partis à se faire reverser les différentes indemnités obtenues par leurs conseillers nationaux. Que l'on me rassure, je ne pense pas que les 25 000 francs qui sont évoqués ici sont concernés parce que soit. Car dans ce cas-là, cela voudrait dire que les 25 000 francs sont versés à la Ville qui ensuite les reverse au Parti radical. Cela me poserait quelques problèmes de conscience. De deux choses l'une, soit M. Français ne reçoit pas cet argent et celui-ci est versé au Parti radical, soit le montant est rétrocédé à la Commune. Il me semble que l'argumentation selon laquelle il y a des montants à rétrocéder au parti n'est pas concernée.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Et moi j'ai connu des conseillers nationaux, membres du POP à une époque, qui donnaient jusqu'à 50 % de leurs jetons de présence au parti et la même chose chez les Verts au Grand Conseil. Donc il ne faut pas dire que les cotisations des élus au parti n'existent pas. Je ne connais pas les statuts exacts du Parti radical. Il y a des partis qui demandent beaucoup d'argent avant l'élection, un peu moins après. Il y en a qui demandent tout après l'élection. Il y a tous les régimes. Il n'en reste pas moins que si je me base sur les cas que je connais, et il y en a plusieurs, des gens paient entre 15 000 et 20 000 francs par an à leur parti. Moi c'était plutôt 20 000 francs par année. Il faut bien sortir cet argent de quelque part, les 400 francs par jour – enfin 398,45 francs AVS déduite – vont direct à la Commune. Les 25 000 francs vont direct à la Commune. Comme il n'y a pas de conseillers nationaux qui ont la chance d'avoir directement accès aux imprimantes de la Banque nationale, l'argent à verser au parti doit être pris sur le reste. Qu'est-ce qui reste ? Les 31 750 francs. Les conseillers nationaux doivent tous payer quelque chose à leur groupe parlementaire et quelque chose à leur parti cantonal. Si c'est donc 20 000 francs qui doivent être reversés au parti, ce qui était mon cas, cela laisse une

dizaine de milliers de francs tout compris, sans assistant parlementaire. Maintenant qu'y a-t-il de nouveau ? Pendant la dernière législature, aussi bien M. Français que moi-même avons renoncé à avoir un assistant parlementaire. On a tout fait nous-mêmes. Il se trouve, comme certains l'ont déjà dit, qu'il y a de très gros enjeux à Lausanne durant cette législature. Plus le directeur des Travaux pourra être disponible mieux ce sera, vu les très grands projets autour de la gare de Lausanne, les projets de transports publics et les autres, et de très grands projets à Berne. La commission des transports, ces deux prochaines années, va décider de l'avenir des transports publics et si mon collègue y continue son mandat, ce que je ne sais pas, je peux vous dire que c'est un lieu qui sera très important pour la Suisse. Dans ces conditions, certes on pourrait dire, eh bien continuons comme maintenant, il lui reste en gros 10 000 francs, il n'a pas d'assistant parlementaire, il se surcharge des deux côtés. La Municipalité a trouvé plus intelligent de permettre l'engagement d'un assistant parlementaire à 25 000 francs pour pouvoir l'aider de manière à ce qu'il soit plus disponible et à Lausanne et à Berne. Cette disponibilité accrue pourra peut-être permettre la fixation plus rapide d'une séance pour traiter de l'énième postulat déposé sur le même thème. Cela permettra surtout d'être plus disponible pour d'autres dossiers. Maintenant si l'amendement de la Commission des finances passe, que se passe-t-il ? Notre collègue a deux choix possibles, il conserve 10 000 francs de rémunération en gros comme je l'ai dit, tout compris, et il n'a pas d'assistant parlementaire, donc il continue à faire le même type de travail des deux côtés, dans la mesure de ses moyens physiques et intellectuels et de sa fatigue. Et puis la deuxième possibilité, c'est de faire comme la Municipalité a trouvé sage, de lui permettre d'engager un assistant parlementaire. Donc ce qui sera remboursé net à la Ville sera un peu plus qu'avant. Ce sera 32 000 francs au lieu de 25 000 francs, mais en utilisant la possibilité d'engager un assistant parlementaire pour qu'il soit déchargé et de manière à ce qu'il soit plus efficace. Si jamais l'amendement passait, je ne sais pas si M. Français choisirait de sponsoriser la Ville et le Conseil national à hauteur de 15 000 francs par an ou d'être moins efficace en ne pouvant pas engager d'assistant parlementaire. La Municipalité trouve ce débat stupide par rapport aux enjeux et dans ces conditions elle vous propose clairement de dire que le Règlement voté est voté, mais qu'il faut dans ce contexte permettre à notre collègue d'engager un assistant parlementaire avec ses 25 000 francs.

Le président : – J'espère que le nombre d'intervenants ne sera pas proportionnel au montant du budget par rapport à l'amendement que nous discutons maintenant parce qu'alors on n'aura pas terminé la discussion ce soir. J'ai quatre demandes de parole, je donne la parole à M. Dolivo.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Merci Monsieur le Président, on parle de M. Français mais je pense quand même que cela pose un problème un peu plus général. Le revenu annuel d'un municipal, à ma connaissance, se situe entre 220 000 et 250 000 francs environ. Si M. Français souhaite pouvoir travailler avec efficacité à Lausanne et à Berne, ce que je souhaite, il engagera – il sponsorisera comme le disait M. Brélaz – un attaché parlementaire. S'il pense que c'est incompatible, il aurait dû se poser la question avant peut-être. Mais vraiment je trouve que ce débat est un peu indécent quand on parle de revenus de ce type. Alors voilà je trouve que l'amendement qui a été voté par la Commission des finances est sage et je vous propose d'en rester à cet amendement.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Il me semble que nous refaisons le débat qui a eu lieu lorsque nous avons modifié le Règlement pour la Municipalité. M. Brélaz se réfère à l'époque de M^{me} Jaggi et puis il fait un petit peu de la broderie. L'indemnité annuelle versée au titre de la préparation des travaux parlementaires est effectivement la seule indemnité qu'il y avait au temps de M^{me} Jaggi, hormis les indemnités journalières. Elle avait pour but de dédommager les conseillers qui devaient alléger leur temps de travail, par ailleurs, parce qu'il y avait effectivement un temps de préparation des dossiers, d'où l'indemnité portée actuellement à 25 000 francs au titre de la préparation des travaux parlementaires. Et il a semblé à la Commission que si un municipal allait à Berne, eh bien

il prenait sur son temps de travail à la Municipalité et qu'il n'y avait pas lieu de verser cette indemnité de compensation de perte de gain. Maintenant la question n'est pas de savoir si les problèmes à traiter à Berne seront importants ou pas, il a été décidé par le Conseil qu'effectivement un municipal pouvait aller à Berne, sur son temps de travail, pour défendre les intérêts de la Commune, il n'y a pas à y revenir. Dans leur grande sagesse, la Commission puis le Conseil ont réservé l'article 3 a) de la Loi fédérale sur les moyens alloués aux membres de l'Assemblée fédérale et, comme cité précédemment par M. Ghelfi, il s'agit de la contribution annuelle aux dépenses de personnel et de matériel. L'intitulé est « Les députés perçoivent un montant annuel de 31 750 francs à titre de contribution aux dépenses de personnel et de matériel liée à l'exercice de leur mandat parlementaire ». Le Conseil communal a admis que cette contribution annuelle devait rester au municipal concerné pour pouvoir, le cas échéant, engager un assistant parlementaire. Donc cette potentialité existe, elle a été réservée par le Règlement pour la Municipalité, il n'y a pas à y revenir. Comme cette somme est entre les mains du municipal concerné, il n'y a aucune raison de la compléter par une autre somme. Donc je propose d'appliquer le Règlement, c'est-à-dire de refuser d'accorder une indemnité supplémentaire de 25 000 francs.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Oui on parle beaucoup de cette somme qui est non négligeable, puisque nous devons nous pencher avec attention sur tous les montants figurant au budget, mais qui est assez minime par rapport à l'ensemble du budget de la Ville. Mais elle est surtout minime par rapport aux immenses montants qui sont en jeu entre les mains de la Confédération, respectivement de l'Administration. Qu'on pense au simple débat qui a été évoqué lors d'une précédente séance sur les investissements à la gare de Lausanne versus ceux du tunnel du Chestenberg. Sur cette simple mention on parle de milliards de dépenses potentielles pour la gare de Lausanne et je crois que nous soutenons dans une très large majorité le renforcement des transports publics, plus particulièrement la gare de Lausanne. Donc j'aimerais juste rappeler cette disproportion dans les montants. Ensuite si, à titre personnel, je suis opposé au cumul des mandats, je crois que c'est un sujet qui est propice, non pas aux guerres de religion, mais en tout cas aux positions extrêmement tranchées sans qu'on puisse véritablement trouver une réponse définitive à cette question. Je dois remarquer que la population a très bien élu M. Français, en toute connaissance de cause, il y a aussi là un élément dont, il me semble, on doit tenir compte dans ce débat.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je renonce, M. Hildbrand ayant dit exactement ce que je voulais dire.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Oui le discours de M^{me} la directrice des Finances a été clair devant la gravité de la situation et les mesures qui s'imposaient pour essayer de maintenir le navire communal à flot. M. le syndic nous a également présenté les enjeux, nous les savons, et je viens d'en énumérer quelques-uns. Excusez-moi mais j'ai de plus en plus de peine à garder une certaine sérénité devant la petitesse, je n'arrive pas à me mettre avec vous pour faire cracher non seulement toutes ses dents mais le dentier avec au bassinnet, considérant encore une fois les enjeux qui sont ceux de cette législature, les sommes en présence, non décidément je ne m'y ferai jamais.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je suis quelqu'un de très axé sur la productivité des dépenses et mon vécu professionnel m'a entraîné dans ce domaine-là. Je dois dire que ces dépenses de 25 000 francs doivent probablement fournir un rapport bénéfice sur coût qui est gigantesque par rapport à la très grande majorité des dépenses qui sont dans ce budget. Et je ne comprends pas très bien finalement la rationalité de ces discussions sur la suppression de 25 000 francs d'autant plus que, je suppose, le meilleur juge de cette affaire est finalement la Municipalité en place. Elle a la meilleure vue sur l'activité de leur collègue et certainement a pris sa décision en conscience de tous les faits. Comme mon collègue Chollet, je suis étonné de la petitesse d'esprit de cette discussion. Très certainement je m'intéresserai à d'autres montants concernant la productivité des dépenses

dans ce budget, mais ici très franchement je trouve la discussion mal placée. Je vous remercie.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – A lire notre article 32, il est limpide : les 31 000 francs restent au parlementaire. La question que M. Brélaz a posée de rétrocession au parti, a trait aux 425 000 francs d'indemnité journalière (*rises*) non aux 425 francs d'indemnité journalière, excusez-moi, et aux 25 000 francs de travaux préparatoires. En fait, ici je pense à un parlementaire qui n'est pas municipal, c'est sur les 425 francs journaliers et les 25 000 francs annuels qu'il reverse une petite partie ou une grande partie suivant le parti auquel il a adhéré. Je pense que le Parti libéral-radical prévoyait de percevoir quelque chose sur les 425 francs et les 25 000 francs. Maintenant il doit réviser ses calculs et se dire que ces deux montants reviennent à la Ville. Concernant les 31 000 francs, c'est au Parti libéral-radical qu'il revient de savoir s'il veut les laisser à leur député pour pouvoir justement contribuer aux dépenses d'un assistant parlementaire. C'est vraiment clair.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Oui je suis navré de devoir reprendre la parole pour dire à M. Nsengimana qu'il n'a pas compris ou alors qu'il fait mine de ne pas comprendre le débat, tout comme M. Ghelfi. J'entends, il ne s'agit pas de s'arc-bouter sur le Règlement, il s'agit de savoir que dans le calcul qui est fait aujourd'hui, ce que M. le syndic a dit, c'est qu'avec les taxes qui sont à payer au parti, que ce soit au parti cantonal ou au parti fédéral et elles existent, demain si vous voulez que M. Français ait un assistant parlementaire il faudra qu'il le paie de sa poche. Que l'argent soit prélevé pour ses taxes sur les 425 francs par jour, sur les 25 000 francs ou sur les 31 000 francs. Dès lors vous pouvez vous arc-bouter sur le Règlement en disant : on l'applique parfaitement et de manière stricte et les choses ont été faites en toute connaissance de cause. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, il faut le dire comme ça, c'est de donner un coup de main au municipal, et un municipal utile à Berne, pour qu'il ne finance pas lui-même son assistant parlementaire. C'est tout, les calculs ont été faits, la situation est celle qui vous est présentée, ceux qui voteront contre nous lanceront simplement le message suivant : nous ne voulons pas appuyer un tant soit peu notre parlementaire lausannois à Berne et nous voulons qu'il paie de sa poche son assistant parlementaire. Voilà le message que vous donnerez.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Tout d'abord, pour répondre à M. Dolivo. En fait, le raisonnement que vous tenez quelque part est : plus on travaille moins on est payé. Je ne sais pas si vous travaillez comme ça quand vous facturez vos honoraires d'avocat, c'est un prix de gros et puis à un moment donné on ne paie plus, mais en tout cas ce n'est pas ce que la Municipalité propose ici. Il y a un mélange constant, chez M. Ostermann et d'autres, entre les 31 000 francs et les 25 000 francs. Moi je vous ai fait le calcul net et ce calcul net n'est pas contesté par ceux qui sont sérieux, c'est une simple addition. M. Nsengimana sait très bien que son propre parti n'accepterait pas que son parlementaire ne paie rien parce que par hasard la Ville ou le Canton lui aurait piqué l'argent au passage, et puis s'il dit le contraire c'est qu'il ne connaît pas le fonctionnement ni de son parti, ni des autres partis, c'est malheureusement comme ça. On est effectivement dans la situation où les partis n'acceptant pas ça, il est facile de dire « le parti n'a qu'à subventionner, ça fera plaisir au Conseil communal et tout le reste », mais ce n'est pas la réalité. Donc on est effectivement dans la situation décrite, je ne veux pas la décrire dix fois. Est-ce que je peux demander à votre Conseil, dans ce débat-là, de ne pas agir en fonction de ses amitiés et de ses inimitiés politiques, d'essayer d'éviter la mesquinerie et de tenir compte réellement des intérêts de la Ville ? Mais vous avez bien sûr le droit, étant élus, de faire autre chose.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Décidément la sérénité n'est pas de ce débat. J'ai noté des noms intéressants : déplacé, stupide, petit, mesquin. J'attendais de la part... en tout cas de la Municipalité – peut-être pas de la minorité de ce Conseil, qui a des fois l'habitude de proférer ou de dénoncer les qualificatifs peu amènes –, mais je pensais que la Municipalité avait une autre vision du Parlement et je me permets juste de mettre cela en évidence au début de mon intervention. Je trouve que ce n'est pas très sain si ce genre de qualificatifs

sont utilisés. S'agissant maintenant de l'activité, faire porter à un amendement de 25 000 francs la responsabilité par un effet de levier magique de déclencher immédiatement des investissements qui se chiffrent en milliards pour l'agglomération lausannoise, c'est un raisonnement qui est aussi déplacé que celui qu'on me prêtait tout à l'heure. J'ajoute encore un dernier argument et je l'ai cité en Commission des finances, peut-être qu'il est bon de le citer ici, nous avons finalement le choix entre avoir un assistant parlementaire dont on ne connaît ni le mandat ; ni la qualification de la personne engagée ; ni le cadre de son travail ; ni le lieu de son travail ; ni qui sera son patron, sera-ce le municipal concerné ? Auquel cas cela pourrait être un assistant parlementaire du Parti radical, cela ne changerait pas grand-chose. Si M. Français peut mutualiser ses indemnités avec un autre parlementaire pour l'engager, parce que ce n'est pas la Ville qui serait intéressée par ça. Mais il y a l'autre possibilité c'est d'avoir quelqu'un parmi le personnel de la Ville. Je crois savoir qu'il y a un service du développement et de la communication de la Ville (DEVCOM), dont la mission est justement, si je cite simplement le site internet de la Ville, je n'invente rien : d'élaborer, de mettre en œuvre une vision du rôle des villes en général, de Lausanne en particulier, sur les plans institutionnel, économique, social, financier, de la communication, d'appuyer les autorités pour défendre les intérêts de la Ville dans les débats politiques nationaux. Donc il y a un service de l'Administration communale dont la mission est exactement celle-ci. N'y aurait-il pas quelqu'un qui pourrait travailler ne serait-ce qu'à 20 %, soit l'équivalent des 25 000 francs qui sont proposés ici, pour être dégagé de ses travaux peut-être un peu moins importants pour la Ville au sein de ce service, pour être affecté aux dossiers que M. Français pourrait lui confier ? L'avantage serait que cette personne travaillerait sous l'autorité municipale et non sous l'autorité d'un seul élu parlementaire à Berne et on aurait la garantie que cette personne travaillerait effectivement pour la Ville et pas pour les intérêts d'un parti. Donc sachant raison garder, arrêtons de sortir des qualificatifs peu amènes avec l'auteur du débat et je vous appelle simplement à respecter, pas à respecter, mais suivre l'opinion majoritaire de la Commission des finances.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – J'ai été interpellé par M. le syndic, je pense que je connais le fonctionnement de mon parti et je peux dire que, au niveau des Verts, nous sommes tout à fait convaincus et persuadés que le syndic de Lausanne, qui est Daniel Brélaz, réalise un excellent travail comme syndic et que nous aimons le voir faire ce travail à plein temps. Voilà c'est la raison pour laquelle donc nous lui avons demandé de ne pas aller à Berne, en tant que tel. Et comme M. Ghelfi vient de le dire, effectivement, on a un service du développement de la Ville et qui peut dégager des ressources pour ce travail-là. Ainsi, il n'y aurait pas que le seul municipal des travaux mais la municipale des Finances, le municipal de l'Education et tous les municipaux concernés par un projet intéressant dans les débats qui se déroulent au niveau fédéral. Ils peuvent aller dans les pas perdus, dans l'Administration, voire les commissions et plaider, voilà.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Monsieur Français, j'observe avec satisfaction que vous avez réussi avec cette indemnité à effacer le débat général sur le budget puisque je me rends compte qu'on aura bientôt passé plus de temps sur les 25 000 francs qui vous permettraient d'avoir un assistant parlementaire que vous ne payez pas de votre poche, plutôt que sur le reste du budget. Je trouve ça, alors pas petit, M. Ghelfi, parce que je ne vais pas utiliser ce terme à votre égard, mais je trouve ça effectivement assez lamentable. Donc je pense qu'il est temps de passer au vote, probablement après une réponse de M. le syndic sur la question de l'assistant au sein de l'Administration et je demanderai le vote nominal.

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'espère que personne ne s'est senti visé par l'argument mesquin, c'est le problème qui est mesquin comme il est posé, ce n'est pas les personnes. Maintenant la question qui se pose est le cas du lobbyiste. Le Canton a tenté d'engager un lobbyiste à plein temps. Le Canton n'a pas de conseiller d'Etat, c'est statutaire dans la Constitution, il a une personne et demie à plein temps qui hante les couloirs de Berne pour

essayer de pousser les dossiers. Alors je peux vous dire que ça coûte un peu plus cher que 25 000 francs. Et d'avoir quelqu'un sur place, on en sait certainement autant si ce n'est plus sur beaucoup de dossiers, que des gens qui font le travail de lobbyiste. Le Canton de Zurich en a cinq à plein temps et la Ville de Zurich, deux. A ce stade, nous, on travaille de manière modeste parce qu'on a quelqu'un sur place et qu'on a pensé que ça pouvait se faire autrement. Maintenant on peut évidemment engager un lobbyiste à plein temps. Le DEVCOM, puisque c'est celui dont on parle, s'est plutôt spécialisé dans les dossiers internationaux ces temps, c'est plutôt au niveau de l'UCV et du Canton qu'on traite les dossiers nationaux et les autres dossiers nationaux étaient traités par les deux parlementaires qui étaient à Berne dès qu'il y avait un intérêt de la Ville en jeu. Je ne peux pas dire qu'ils étaient d'accord entre eux mais qu'ils étaient souvent d'accord s'il y avait un intérêt de la Ville en jeu bien sûr. Voilà comment on a fonctionné. On a essayé de faire cette démarche avec un employé communal, on s'est retrouvé lors de la dernière législature immédiatement dans un conflit où plusieurs municipaux voulaient être sûrs que cette personne ferait autant de travail pour eux qu'il risquait d'en faire pour les autres. Et puis devant cela on a simplement renoncé parce que cela aurait mobilisé la Municipalité autant de temps sur l'ensemble de la législature que proportionnellement cet objet vous mobilise ici. Alors voilà les diverses raisons pour lesquelles on a renoncé. Un lobbyiste à plein temps c'est plus de 100 000 francs. Ici, la Municipalité a préféré la notion d'un indépendant qui ne siège pas dans les bureaux de l'Administration communale, il ne s'agit pas de mélanger les genres, et dont le financement était possible pour l'assistance dont il est question ici. Maintenant comme plusieurs l'ont dit, chacun vote en son âme et conscience.

M. Philippe Clivaz (Soc.) : – Mesquin pour mesquin je vais prolonger encore un petit peu, puis rendre les choses encore plus mesquines, car, avec les présentations que le syndic nous a faites, j'ai un problème de 10 000 francs maintenant. Si l'on accepte ce que vous proposez, c'est-à-dire si l'on accepte cet amendement, sur les 31 750 francs, il devrait en principe, selon les chiffres que vous avez donnés, rester 10 000 francs dans la poche de M. Français. Alors ma question est : qu'est-il prêt à faire avec cet argent ? Est-ce qu'il est, par exemple, prêt à faire un don à la Ville de Lausanne ? Je ne sais pas...

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – On nous sort actuellement des arguments disant qu'il est indispensable d'avoir cette indemnité supplémentaire. Je vous rappelle que nous en avons débattu longuement dans le cadre du Règlement pour la Municipalité et que nous avons adopté ce Règlement il n'y a même pas une année puisque c'était le 7 décembre 2010. Ce qu'on nous propose actuellement, c'est de le contourner. Par rapport à ce qui a été dit l'année passée, je ne vois pas d'élément nouveau. Donc pour ma part je m'oppose à cette manière d'enfreindre le Règlement.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Bien je vais répondre juste à la dernière question et à aucune autre, rassurez-vous, tout le monde commence j'imagine à avoir faim et soif. La question qui est posée est la suivante : lors du débat sur les règlements, vu ce que les gens donnent aux partis, on s'est arrangé pour laisser à peu près 10 000 francs nets. Du côté du Parlement national, ces 10 000 francs sont hors fonctionnement des indemnités de repas et tout le reste. Ces indemnités existent à Berne mais pas au Grand Conseil. De la même manière, on s'est arrangé pour qu'il reste et à peu près 10 000 francs nets du côté des députés. C'est le résultat de vos débats, cela ne nous a pas paru inéquitable globalement. Maintenant chacun fait ce qu'il veut.

Le président : – Voilà, merci à M. le syndic. Je n'ai plus de demande de parole. Je pense que les opinions sont faites, nous allons donc pouvoir passer au vote. Nous avons une demande de vote nominal au sens de l'article 90 de notre Règlement. Est-ce qu'il y a cinq conseillers qui demandent ce vote nominal ? C'est le cas, je vous remercie. Il en sera fait ainsi. Alors maintenant je vous rappelle l'amendement. L'amendement est le suivant : c'est la rubrique 1001.318 : Ajout de 25 000 francs destinés à l'indemnisation d'un assistant parlementaire rattaché au municipal-conseiller national. Ça correspond ? Alors les

personnes qui acceptent l'amendement votent oui. Les personnes qui le refusent, votent non. On peut bien sûr s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, par 38 oui, 41 non et 2 abstentions, le Conseil refuse l'amendement Hildbrand.

Ont voté Oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bérard Marlène, Bettschart-Narbel Florence, Biéler Benoît, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Ducommun Philippe, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graber Nicole, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hmida-Châtelain Caroline, Jacquat Philippe, Lapique Gaëlle, Laurent Jean-Luc, Litzistorf Spina Natacha, Marti Manuela, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Saugeon Esther, Stauber Philipp, Velasco Maria, Wild Diane.

Ont voté Non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Bendahan Samuel, Bergmann Sylvianne, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Guex Sébastien, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Mach André, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rebeaud Laurent, Resplendino Janine, Ruf Florian, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Thambipillai Namasivayam, Tschopp Jean, Voutat Marlène, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : MM. Rossi Vincent, Trezzini Giampiero.

110. Secrétariat municipal

Est-ce qu'il y a une demande de parole. Ce n'est pas le cas. Nous passons au compte.

120. Service du personnel

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

La discussion est ouverte.

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Je dépose le même amendement qui a été déposé en Commission des finances. C'est de rétablir la subvention au Carnaval de Lausanne qui était de 25 000 francs, qui a été ramenée à 20 000 francs pour une raison que j'ignore ; je rappellerai simplement qu'en 2008, suite à une motion déposée, la Municipalité avait décidé de donner au Carnaval de Lausanne 25 000 francs et de supprimer le déficit. Ces 25 000 francs permettaient d'une part au Carnaval de rendre gratuit le cortège de l'après-midi et de subvenir à leurs frais. En parallèle j'aimerais simplement remarquer que depuis 2008 il y a eu des évolutions qui se sont produites : la Ville a changé un peu sa pratique de facturation. En effet les frais de matériel électrique a passé, entre 2009 et 2011, de 3400 à 18 280 francs, la consommation électrique a passé, entre 2007-2011, de 2000 francs à 3900 francs ; la consommation d'eau, de 2008 à 2011, de 200 francs à 645 francs, le service sanitaire, suite aux obligations légales de 2006 à 2011, de 8420 francs, les éléments de sécurité – Securitas et autres – de 2006 à 2011 de 18 000 francs à 22 000 francs et, au niveau des ordures et Tridel, de 5900 francs à 6990 francs. Donc si on continue à refacturer des prestations qu'on ne facturait pas avant, je pense qu'on va mettre en péril l'organisation du Carnaval de Lausanne. Et là je pense que l'autorité municipale doit savoir dans le futur si on continue à subventionner et à vouloir un carnaval à Lausanne. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'une part de bien vouloir rétablir ces 5000 francs qui ont été diminués et la seule rubrique dans les subventions de ce service qui a été diminuée et par là de compenser ces 5000 francs en les prélevant sur les casuels.

Le président : – Voilà merci, avant d'ouvrir le débat nous donnons la parole au rapporteur de la commission, M. Trezzini. Je crois qu'il a été tenu compte de vos remarques, mais enfin M. Trezzini va vous répondre.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Je pense que je clos directement le débat et sauf s'il y a un amendement qui est contraire à l'amendement qui a été accepté par votre COFIN, c'est-à-dire de rétablir, comme le demande dans son intervention M. Cachin, cette subvention à 25 000 francs. Donc ça a été fait, c'est inscrit dans le budget et dans le rapport, donc si on ne veut pas changer cette position, il ne faut pas redéposer d'amendement. Si on veut revenir à 20 000 francs, alors, oui, il faut déposer un amendement. Mais je ne pense pas que c'est ce que vous vouliez faire, M. Cachin ?

Le président : – Voilà M. Cachin est-ce que vous êtes satisfait des réponses de M. Trezzini, qui effectivement mentionne que ce que vous demandez a été retenu par la Commission des finances.

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Affirmatif.

Le président : – Merci, donc vous renoncez à votre amendement ? Merci, nous pouvons donc poursuivre avec le compte

1500 Service d'organisation et d'informatique

160 Service juridique

1800 Service de la révision

1900 Service financier

Nous en avons donc terminé avec l'Administration générale. Je vous propose de mettre au vote cette partie de comptes. Les membres, oui pardon, je demande encore les déterminations de la commission à M. le rapporteur.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la direction par 9 oui, 1 non et 5 abstentions et bien sûr elle recommande au Conseil de faire de même.

Le président : – Voilà avec les grandes discussions qu'on a eues, je vous propose de faire un vote à l'électronique pas qu'on doive recommencer le vote. Donc les personnes qui approuvent les conclusions de la commission le font savoir par un oui, les personnes peuvent bien sûr s'opposer à cette vision ou s'abstenir. Voilà, le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 48 oui, 14 non, 14 abstentions, le Conseil accepte le budget Administration générale.

Nous stoppons nos travaux ici. Nous reprenons à 21 h précises, s'il vous plaît.

La séance est levée à 20 h 25.

Rédaction : *Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil*

Abonnements :

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16